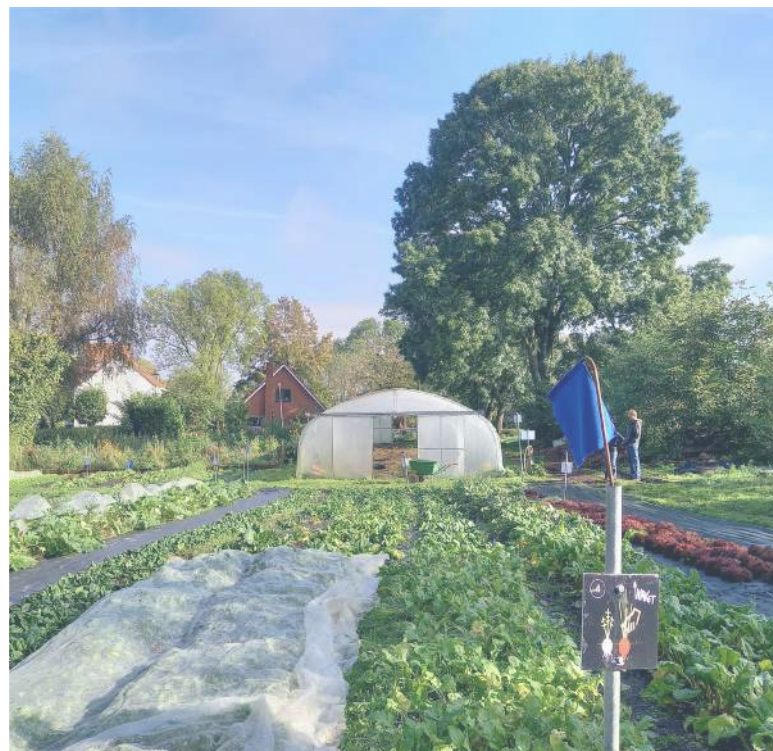




L'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise et la stratégie Good Food 2.0



- Evolution du secteur agricole entre 2015 et 2025
- Etat de la multifonctionnalité des projets agroécologiques
- Impacts de la stratégie Good Food sur le secteur

juin 2026



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

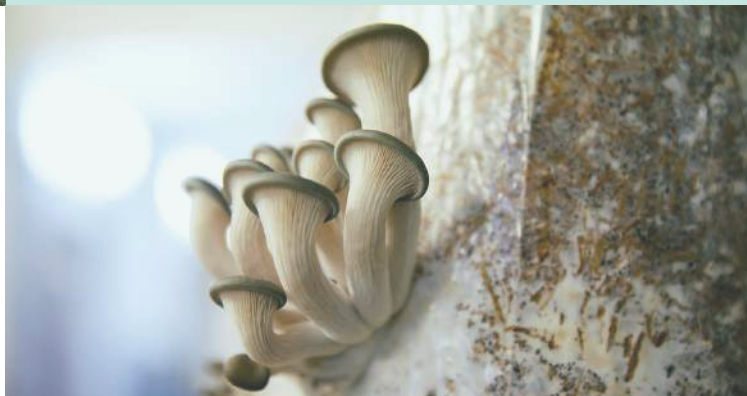




Table des matières

2	Acronymes
3	Table des figures
4	Introduction
6	I. Comprendre l'agriculture urbaine à Bruxelles
7	La définition retenue de l'agriculture urbaine (professionnelle)
8	Contexte historique de l'agriculture urbaine bruxelloise
10	Notions clés : définitions, modèles et typologies
13	Éléments méthodologiques
15	II. Évolution de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise entre 2015, 2022 et 2024
16	Les superficies de terres bruxelloises déclarées à la PAC en déclin
24	L'agriculture émergente, un secteur en constante augmentation
27	III. L'agriculture professionnelle bruxelloise en 2025
28	L'agriculture bruxelloise déclarée à la PAC
33	L'agriculture historique
37	L'agriculture urbaine émergente
54	IV. État de la multifonctionnalité des projets agroécologiques
55	Introduction
56	Éléments méthodologiques
59	Soutenabilité des projets agricoles bruxellois
75	Quelques enseignements
77	V. La stratégie Good Food : un soutien à l'accès à la terre, aux savoirs, savoir-faire et compétences, et au financement
78	L'accès à la terre
79	L'accompagnement des projets
80	Le soutien financier aux projets
83	Maintien des projets soutenus
82	Perception de la stratégie Good Food et des soutiens régionaux par les agriculteurs
85	Un premier bilan chiffré de la stratégie Good Food 2.0
88	Bibliographie
89	Annexes

Acronymes

AAP Good Food	Appel à Projets Good Food
BE	Bruxelles Environnement
BEE	Bruxelles Economie et Emploi
NIMAculteur	agriculteur non-issu du monde agricole
PAC	Politique Agricole Commune
PRAS	Plan particulier d'affectation des sols de la Région de Bruxelles-Capitale
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
ZAgr	Zone agricole du PRAS
ZCF	Zone de chemin de fer du PRAS
ZE	Zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public du PRAS
ZH	Zone d'habitation du PRAS
ZHPR	Zone d'habitation à prédominance résidentielle du PRAS
ZHVB	Zone verte de haute valeur biologique du PRAS
ZIU	Zone d'industrie urbaine du PRAS
ZM	Zone de mixité du PRAS
ZP	Zone de parc du PRAS
ZPKR	Zone de parc du Domaine Royal du PRAS
ZSLPA	Zone de sports ou de loisirs en plein air du PRAS
ZV	Zone verte du PRAS

Table des figures

- 17 Figure 1. Evolution des projets bruxellois et de leur superficie
- 17 Figure 2. Evolution du nombre de projets agricoles et des superficies (ha), en Région bruxelloise
- 18 Figure 3. Nombre d'hectares et d'entreprises agricoles déclarant leurs activités à la PAC, de 2015 à 2025
- 19 Figure 4. Projets émergents bruxellois ayant déclaré leurs activités à la PAC entre 2015 et 2025
- 21 Figure 5. Répartition des superficies disparues (en ha et en %) des déclarations PAC entre 2015 et 2023 selon leur affectation au PRAS
- 22 Figure 6. Parcelles ou morceaux de parcelles apparues dans les déclarations PAC, entre 2015 et 2023, et toujours déclarées en 2023
- 23 Figure 7. Parcelles ou morceaux de parcelles sorties des déclarations PAC entre 2015 et 2023 (Sans réapparition dans la PAC durant cette même période)
- 24 Figure 8. Evolution du nombre de projets agricoles et des superficies (ha), en Région bruxelloise et périphérie
- 25 Figure 9. Evolution nette et brute du nombre de projets agricoles en Région bruxelloise et en périphérie : nouveaux projets, projets arrêtés et projets transformés
- 26 Figure 10. Evolution du nombre de projets agricoles et des superficies (ha) certifiés agriculture biologique, en Région bruxelloise et périphérie
- 29 Figure 11. Répartition des déclarations PAC (hectares) 2025 selon le profil des déclarants
- 29 Figure 12. Répartition des superficies agricoles déclarées à la PAC (ha et %), par commune, pour l'année 2025
- 30 Figure 13. Répartition géographique des parcelles déclarées à la PAC en 2025
- 31 Figure 14. Allocations culturelles des terres déclarées à la PAC (en ha) en 2025
- 32 Figure 15. Types de culture et superficie des parcelles bio déclarées à la PAC en 2025
- 34 Figure 16. Types de culture déclarées à la PAC et superficies correspondantes en 2025
- 38 Figure 17. Localisation des projets émergents bruxellois, 2025
- 39 Figure 18. Nombre de projets (en orange) et de surfaces cultivées (en vert) par commune, 2025
- 40 Figure 19. Répartition par nombre de projets des différentes vocations des projets bruxellois, 2025
- 40 Figure 20. Répartition par superficie cultivée des différentes vocations des projets bruxellois, 2025
- 41 Figure 21. Répartition par nombre et par superficie cultivée des types de production, 2025
- 42 Figure 22. Evolution des répartitions des projets et des superficies cultivées (ha) en fonction du type de production
- 43 Figure 23. Evolution du nombre de projets par type de production, entre 2015 et 2025
- 43 Figure 24. Evolution des superficies cultivées (ha) par type de production, entre 2015 et 2025
- 44 Figure 25. Répartition du nombre de projets par type de production et par vocation, 2025
- 45 Figure 26. Répartition des projets et des superficies cultivées en RBC selon le type de projets et l'engagement agroécologique, en 2025
- 46 Figure 27. Répartition des projets émergents et des superficies cultivées en RBC selon les pratiques environnementales par rapport au nombre total de projets émergents, en 2025
- 47 Figure 28. Répartition du nombre de projets émergents bruxellois et des superficies cultivées par type de certification et type de production, en 2025
- 48 Figure 29. Superficies dédiées et ETP créés selon le type de production des projets bruxellois, 2025
- 49 Figure 30. Répartition des emplois créés par les projets bruxellois (ETP et %) en fonction du type de vocation des projets, 2025
- 50 Figure 31. Répartition du nombre de projet en fonction de leur(s) mode(s) de commercialisation, 2025
- 51 Figure 32. Répartition du nombre de projet et des superficies cultivées selon le type de contrat donnant accès à la terre et les propriétaires des terrains, 2025
- 52 Figure 33. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, en fonction du contrat donnant accès à la terre, 2025
- 53 Figure 34. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, en fonction de la propriété des terrains, 2025
- 57 Figure 35. Tableau des critères et indicateurs du Référentiel agroécologique bruxellois
- 59 Figure 36. Graphique de dispersion des scores par critère de soutenabilité économique.
- 66 Figure 37. Graphique de dispersion des scores par critère de soutenabilité sociale.
- 70 Figure 38. Graphique de dispersion des scores par critère de soutenabilité environnementale.
- 79 Figure 39. Tableau récapitulatif des accompagnements des projets agricoles émergents actifs en 2025
- 81 Figure 40. Répartition des candidatures et des montants alloués aux projets agricoles émergents via l'appel à projet Good Food
- 82 Figure 41. Pérennité des projets ayant bénéficié d'un accompagnement ou financement, et cumulant au moins 3 ans d'ancienneté
- 83 Figure 42. Pérennité des projets n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement ou financement, et cumulant au moins 3 ans d'ancienneté

Introduction

A mi-parcours de la stratégie Good Food 2.0, cette étude dresse un bilan de la situation de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise en 2025, dans l'objectif d'évaluer l'impact de la stratégie auprès du secteur agricole professionnelle. L'étude propose une infographie la plus complète possible de la situation, quantitative et qualitative, et s'appuyant sur un cadre clair : définition de l'agriculture urbaine professionnelle, indicateurs à mesurer, typologie de projets et périmètre à prendre en compte. Ce cadre a été défini lors d'une précédente étude¹ et est repris ici de manière à assurer les comparaisons au fil des années.

La stratégie Good Food est effective depuis fin 2015. Une première mouture s'est déployée entre 2016 et 2020, autour de différents axes d'actions : augmenter la production alimentaire locale, relocaliser l'offre et accompagner sa transition, accompagner la transition de la demande, développer une culture alimentaire durable, réduire le gaspillage alimentaire ; le tout permettant de penser et construire un système alimentaire plus résilient, dans le cadre d'une gouvernance davantage partagée entre les différents acteurs du système alimentaire et les pouvoirs publics. Les résultats de cette première version de la stratégie ont été évalués en 2020 et une stratégie Good Food 2.0 a ensuite été définie afin de prolonger le travail.

Aujourd'hui, la stratégie Good Food 2.0 est effective pour la période 2022-2030. Les dispositifs qui ont été mis en œuvre dans le cadre du soutien à la production agricole sont toujours en activité : appui juridico-urbanistique, accompagnement à la création d'entreprises, tests d'activités, dispositifs d'accès au foncier, outils d'évaluation des projets, appels à projets de financement, etc. Intensifier la production agroécologique professionnelle à Bruxelles et en périphérie constitue l'axe 1.1 de la stratégie. Cet objectif général vise spécifiquement :

1. L'émergence d'au moins 30 nouveaux projets bruxellois de production agricole agroécologique (pleine terre ou hors sol) ;
2. La préservation de l'ensemble des terres agricoles de droit (zone agricole au PRAS -ZAgr) et la reconnaissance comme terres agricoles au PRAS des terres agricoles « de fait » identifiées comme stratégiques ;
3. La mobilisation de 50 hectares supplémentaires pour de l'agriculture professionnelle pleine terre agroécologique à Bruxelles ou en périphérie ;
4. D'arriver à un minimum de 30% de la surface agricole pleine terre bruxelloise sous certification biologique ou en conversion vers le bio et à un minimum de 50% des producteurs bruxellois pleine terre et hors-sol sous certification biologique ou en voie de conversion ;
5. 100% des producteurs agricoles qui cultivent sur le territoire bruxellois ont connaissance et ont accès à des services d'accompagnement adaptés à leurs besoins et à ceux de la transition agroécologique ;
6. Le «Référentiel Durabilité» développé par le Facilitateur agriculture urbaine est soumis à une amélioration continue à la lumière du développement de l'agroécologie bruxelloise, et est utilisé par tous les acteurs de l'accompagnement et par la majorité des producteurs hors sol et pleine terre bruxellois;

1 « Evolution de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise 2015-2024 », réalisé par ERU, pour Bruxelles Economie et Emploi, 2024

7. 75% de l'agriculture professionnelle (pleine terre) régionale existante est compatible avec la préservation de l'environnement.

Arrivant à mi-parcours de la stratégie, il convient de mettre en lien l'évolution du secteur et les moyens déployés par les pouvoirs publics pour encourager son déploiement ; de les interroger et les challenger pour assurer la poursuite d'une dynamique favorable à l'émergence d'une agriculture urbaine nourricière et écologique, intégrant les grands enjeux contemporains auxquels la Région fait face. *Qu'est-ce que l'agriculture urbaine professionnelle aujourd'hui à Bruxelles ? Quels sont les types de projets qui se développent et les modèles qui se démarquent ? Quelles sont les externalités positives des projets émergents ? Quelles sont les conditions de réussite des projets ? Où en est-on par rapport aux objectifs de la stratégie Good Food ?* Telles sont les questions qu'aborde cette étude.

Afin de traiter ces éléments, le texte s'organise autour de cinq chapitres. Dans un premier temps, les notions clés, structurant le cadre de pensée et d'analyse de l'étude, sont parcourus. Ensuite vient une analyse quantitative de l'évolution du secteur agricole professionnelle bruxellois. Le dernier chapitre présente un panorama de la multifonctionnalité des projets agroécologiques, approfondissant ainsi les modèles, conditions de réussite et externalités positives des projets.

Les chapitres II et III qui suivent décrivent l'évolution de l'agriculture urbaine professionnelle depuis 2015 (avec détail de l'évolution depuis 2022, date de lancement de la stratégie Good Food 2) et détaillent la situation du secteur agricole en 2025. Le Chapitre IV propose un bilan de la multifonctionnalité des projets agroécologiques bruxellois, approfondissant ainsi les modèles, conditions de réussite et externalités positives des projets. Cet état a été dressé à partir du résultat d'entretiens réalisés auprès de 13 porteurs de projets émergents à l'aide du Référentiel Durabilité développé par la Région bruxelloise. Enfin, le chapitre V fait état de l'impact de la stratégie Good Food, et plus précisément de la stratégie Good Food 2 sur le secteur.



I. Comprendre l'agriculture urbaine à Bruxelles

photo ©ERU / Zavelenberg

Ce premier chapitre présente les notions clés, ainsi que le cadre de pensée et d'analyse structurant l'étude, qui permettent au lecteur de contextualiser le contenu de l'étude et d'apprécier la précaution avec laquelle il convient d'en interpréter les analyses.

La définition retenue de l'agriculture urbaine (professionnelle)

Comme ailleurs dans le monde, l'agriculture urbaine bruxelloise est très diverse et variée. Dans cette étude, pour la production des données et la sélection des projets, c'est la définition portée par la stratégie Good Food 2.0 qui est retenue (voir encadré 1).

La définition bruxelloise de l'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine et périurbaine est un système de production agricole qui s'intègre dans les paysages (péri)-urbains et dont la production est destinée à la ville. C'est une agriculture multifonctionnelle qui s'adapte au contexte dans lequel elle se développe (dynamiques de quartiers, contraintes spatiales, qualités des terres, contraintes juridiques et urbanistiques...) et valorise des espaces et des dynamiques sociales. Les sites de production (terres agricoles mais aussi friches, toits, sous-sols, etc.), les supports de production (pleine terre, hors sol en hydro/ aquaponie ou sur résidus de consommation...), les types de production (maraîchage, horticulture, élevage, aquaculture, agroforesterie), les acteurs-rice-s (agriculteur-rice-s, promoteur-rice-s immobiliers, associations, citoyen-ne-s...) et les systèmes de distribution (vente sous forme de paniers, auto-cueillette, vente sur le champ, en magasin, ...) sont multiples et induisent le développement de nombreux modèles de production. Des formes « professionnelles » (à finalité essentiellement marchandes) coexistent avec des formes « non professionnelles » (sans vocation commerciale).

L'agriculture urbaine est **multifonctionnelle** : les acteurs et actrices de l'agriculture urbaine remplissent une multitude de fonctions dont certaines relèvent de l'intérêt général : production alimentaire, fonctions environnementales (dont l'intégration/maintien d'espaces verts et d'îlots de fraîcheur dans l'espace urbain, conservation/régénération des écosystèmes et préservation de la biodiversité et des paysages), sociales (favorisation de la cohésion sociale, insertion socioprofessionnelle), éducatives (sensibilisation du grand public aux multiples thématiques de l'alimentation durable, à la nature), contribution à l'attrait de la ville, etc.

Source : *Stratégie Good Food 2 2022-2030*

Cette définition de l'agriculture urbaine tient compte de modes de production multiples, avec deux grandes catégories de support : l'agriculture pleine terre et l'agriculture hors sol. L'idée de multifonctionnalité détaillée par cette définition permet aussi d'inclure différents types de finalités, qui cohabitent souvent au sein d'un même projet : productives et commerciales, sociales et pédagogiques ou davantage citoyennes. Enfin, chaque grande catégorie peut voir se développer une diversité de projets, avec des modèles économiques et/ou de production variés.

Contexte historique de l'agriculture urbaine bruxelloise

L'agriculture urbaine et périurbaine bruxelloise n'est pas née subitement avec la mise en œuvre de la stratégie Good Food, au milieu des années 2010. **La situation que l'on observe aujourd'hui est le résultat d'un processus historique** complexe, marqué par des évolutions économiques, politiques et urbanistiques se succédant sur plus de deux siècles.

Historiquement, le territoire bruxellois voit se développer des grandes fermes traditionnelles en polyculture-élevage, profitant des conditions favorables qu'offre le sol limoneux des plateaux et versants. Dans les vallées s'implantent aussi de petites exploitations de type courtil, axées vers la production domestique, le maraîchage et le petit élevage. **Puis au XIXe siècle, Bruxelles connaît une expansion et l'urbanisation se fait aux dépens des terres cultivables et des terres d'élevage.** En parallèle, comme toutes les villes d'Europe, Bruxelles externalise de plus en plus la production des céréales, très gourmandes en espace et soumise à la concurrence internationale². Néanmoins, l'augmentation de la population crée une demande alimentaire croissante, notamment pour les légumes de moindre conservation. **C'est ainsi que se développent le maraîchage et l'horticulture, portés par les couches les plus pauvres de la population qui quittent le centre-ville et s'installent sur des terrains meilleurs marchés.** C'est cette période qui voit se multiplier les fameux boerkozen (« maraîchers des marais »), avec des spécialisations selon les quartiers : les choux à Saint Gilles, les cerises à Schaerbeek, les chicons à Evere et Haren.

On voit ainsi cohabiter petit à petit deux systèmes agricoles : les fermes en polyculture-élevage et les nouvelles implantations tournées vers le maraîchage et l'horticulture. Ce maraîchage se développe à proximité immédiate de la ville et on observe encore les réminiscences de ces ceintures alimentaires à la fin du XXe siècle, notamment du côté de Neerpede, de Neder-Over-Heembeek et d'Haren.

Difficile donc de ne pas évoquer la potentielle filiation entre ces implantations maraîchères, parfois modestes, avec les premiers projets d'agriculture urbaine ayant émergé à la charnière des années 2000 et 2010. Ces projets « neufs » s'inscrivent quant à eux dans une dynamique citoyenne en recrudescence, mais qui n'a jamais véritablement faibli, portée par les potagers urbains, également héritiers des boerkozen. **Ces premiers projets, bien que portés par des professionnels, sont plutôt à vocation sociale (insertion, formation, dynamique de quartier...), ce qui témoigne du pont qui s'opère entre production citoyenne et production urbaine professionnelle.**

Il faut cependant relever que l'émergence de projets maraîchers urbains à l'aube des années 2010 s'inscrit dans un contexte européen et international qui fait la part belle au « petit maraîchage productif ». **Plusieurs auteurs mettent en effet en exergue le caractère écologique et économiquement viable de ces modèles,** qui se développent sur de petites surfaces et qui peuvent donc se déployer

2 Meganck, M. s. d. Le patrimoine rural. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles Ville d'Art et d'Histoire 49 ; Nyssens, T. 2021a. « Paysan urbain, un métier d'avenir ». Agropolis. D'un projet pilote à un réseau nourricier métropolitain.

en ville³. On assiste à cette époque à un « renouveau paysan » ; les AMAP⁴ se développent en France, les GASAP⁵ apparaissent à Bruxelles.

Dans ce contexte favorable, les pouvoirs publics bruxellois se saisissent d'ailleurs assez tôt de l'enjeu alimentaire et le connectent au développement économique de la Région. **En 2011, l'Alliance Emploi Environnement de la Région est lancée.** Ce programme va développer quatre axes d'actions, dont celui de l'alimentation durable initié en 2013. Dans ce cadre, les objectifs sont de **relocaliser des filières complètes**, de créer de l'activité économique et donc de l'emploi, de réduire pollution et gaspillage et de mettre à disposition de tous des aliments de qualité pour assurer bien-être et santé.

En 2013 est ainsi publiée une étude⁶ s'intéressant au potentiel maraîcher au sein du territoire de la Région. Le volet concernant le potentiel économique étudiait avant tout les modèles économiques présents à l'étranger et proposait une extrapolation de chiffres sur base d'hypothèses de travail spécifiques, ouvrant théoriquement la voie à une création assez prometteuse d'emplois au sein de ce secteur, si le volontarisme politique était de mise.

Certains projets ont donc commencé à émerger avant le commencement de la stratégie Good Food, notamment impulsés par une dynamique citoyenne forte autour des questions d'alimentation durable et de production, au tournant des années 2000 et 2010⁷. Une nouvelle cohabitation est initiée entre les grandes fermes conventionnelles, toujours présentes en bordure de ville, principalement à Neerpede, et la multitude de projets émergents qui ont vu le jour depuis cette période jusqu'à aujourd'hui.

3 Servigne, Pablo, et Olivier De Schutter. 2017. Nourrir l'Europe en temps de crise : vers des systèmes alimentaires résilients. Babel 1499. Arles : Actes Sud.

4 Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

5 Groupe d'achat solidaire de l'agriculture paysanne.

6 Chapelle, Gauthier, et Charles-Edouard Jolly. 2013. « Etude sur la viabilité des business modèles en agriculture urbaine dans les pays du Nord ». Étude sur la viabilité des business modèles en agriculture urbaine dans les pays du Nord. IBGE. Avec le recul, force est de constater que ce potentiel était largement surestimé, notamment en termes de nombre d'emplois. Cette surestimation tient notamment du fait de l'hypothèse selon laquelle les modèles de production seraient pratiquement tous calqués sur des modèles hyper-productifs, extrapolent des fourchettes hautes de viabilité économique observées dans d'autres contextes (« modèle Fortier », « modèle Coleman », « modèle Bec Hellouin », « modèle spin-farming », etc.).

7 Vankkerberghen, A, et J Hermesse. 2020. « Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création. Bruxelles ». Académia.

Notions clés : définitions, modèles et typologies

La notion de « projet d'agriculture urbaine professionnelle »

Cette étude dresse uniquement le bilan de l'agriculture urbaine professionnelle. Il faut donc définir l'unité de base de cette étude : la notion de « projet d'agriculture urbaine professionnelle »⁸. Cette notion, co-construite entre les auteurs de l'étude et l'administration commanditaire, a pour but de permettre de produire une base de données pertinente et cohérente.

Les critères de la notion de projet, le cas échéant en partie cumulables, sont les suivants :

- **Développer une activité économique** : ce critère trace la frontière avec les potagers d'auto-production ;
- **Gérer au moins un site de production fixe** : ce critère trace la frontière avec des projets qui vendent des services au sein du territoire mais qui ne détiennent pas un espace soutenant ces activités ;
- **Une comptabilité propre** : si deux activités portées par une seule structure organisationnelle possèdent une comptabilité propre (ils sont capables de fournir des chiffres d'affaires distincts et chaque projet est autonome de l'autre dans son fonctionnement), deux projets sont comptabilisés ;

Compte tenu de ces critères, il faut préciser que :

- Plusieurs projets distincts peuvent être portés par un même acteur organisationnel ;
- Les projets pédagogiques et de sensibilisation ayant un endroit de démonstration fixe leur appartenant (ou en location) sont retenus ;
- Les projets pédagogiques et de sensibilisation qui se développent sur des sites mis en production par d'autres projets agricoles sont exclus⁹ ;
- Les potagers visant l'autoproduction sont exclus de l'étude.

Le secteur agricole en Région bruxelloise, coexistence de modèles très divers

Chaque projet agricole ou horticole se caractérise par un parcours, des objectifs et des conditions d'implantation qui lui sont propres. En Région de Bruxelles-Capitale, en dehors des associations et des structures d'insertion socio professionnelle, deux grands profils de professionnels agricoles coexistent.

D'une part, on retrouve des agriculteurs dits « conventionnels » ou « historiques ». Il s'agit principalement de professionnels issus du monde agricole traditionnel, souvent installés de longue date et

8 Dans la suite de l'étude, on utilisera le terme plus simple de « projet » de manière équivalente.

9 Ce serait le cas par exemple d'une association ou d'une entreprise qui vend des services à des particuliers ou à des entreprises pour le montage de potagers ou de la sensibilisation et qui utilise des sites mis en production par d'autres acteurs ou bien les sites détenus par leurs clients.

appartenant à des générations plus âgées. À Bruxelles, ces exploitants travaillent majoritairement sur des superficies de plusieurs hectares, déclarées à la Politique agricole commune (PAC), et développent des activités de grandes cultures et d'élevage selon des modes de production conventionnels. Une petite dizaine d'exploitations ayant leur siège social dans la Région sont concernées, principalement (75%) situées à Anderlecht et Molenbeek. À celles-ci s'ajoutent une vingtaine d'exploitations dont le siège est établi en Flandre ou en Wallonie, mais qui exploitent des terres situées sur le territoire bruxellois. Ensemble, ces exploitations représentent un peu moins de 200 hectares et jouent un rôle central dans le maintien, depuis plusieurs générations, de vastes paysages ouverts au sein de la Région.

D'autre part, la Région accueille ce que les travaux récents ont nommé des agriculteurs dits « émergents » ou « néo agriculteurs », souvent désignés comme « NIMAculteurs »¹⁰ car non issus du milieu agricole. Ces porteurs et porteuses de projets travaillent généralement sur des surfaces plus réduites, en pleine terre ou hors sol, et sont le plus souvent en lien direct avec les consommateurs. Leurs productions concernent principalement les légumes, les fruits (notamment petits fruits), les plantes aromatiques et médicinales ainsi que les fleurs. Deux projets d'élevage ovin sont également actifs ; au-delà de la production de lait et de viande, ils contribuent à l'entretien écologique de certains espaces verts. Par ailleurs, plusieurs entreprises urbaines développent des productions en hors sol, telles que les champignons, les micro-pousses, les cultures sous serre (tomates et aromates), l'élevage d'insectes ou de poissons, ou encore des activités de pépinière. Si une majorité de ces structures poursuivent des objectifs commerciaux, certaines intègrent également des finalités sociales (emploi, insertion, soins verts, sensibilisation ou éducation), et d'autres adoptent des modèles hybrides. En 2025, la Région comptait environ une cinquantaine de ces projets émergents.

Les agriculteurs et agricultrices bruxellois partagent des valeurs communes, notamment le souhait de nourrir la population, une recherche d'autonomie dans leur métier et un lien fort – parfois à renforcer – avec la terre, les animaux et le vivant. Grâce à leur présence, des espaces ouverts et perméables ont été préservés à Bruxelles, favorisant la biodiversité et offrant des lieux de ressourcement pour les citoyens.

Bien que les modèles agricoles et les réalités de terrain soient diversifiés, ces acteurs font face à des défis communs et disposent de forts potentiels de synergies, essentiels pour renforcer la résilience du secteur, notamment en matière de transmission des fermes.

Typologies de projets

Il existe un grand nombre de travaux scientifiques traitant de l'agriculture urbaine à travers le monde. L'objectif de cette étude n'étant pas bibliographique, il n'est pas question ici de revue de littérature, même si cette littérature a été parcourue.

Le choix d'une typologie a été guidé (1) par l'objectif de cette étude, centré sur un bilan de l'agriculture professionnelle bruxelloise et (2) par une volonté de pragmatisme opérationnel et de simplicité de lecture et de compréhension de l'étude. Il s'agissait, par ailleurs, de choisir une typologie adaptée à la définition de l'agriculture urbaine professionnelle, telle qu'elle se définit au sein de l'espace bruxellois

10 Vankkerberghen, A, et J Hermesse. 2020. « Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création. Bruxelles ». Académia.; De Lestrangé, R. et Fierens, C. (dir.). (2021). Agropolis. D'un projet pilote à un réseau nourricier métropolitain. Bruxelles.

(cf. supra). Compte-tenu de ces éléments, une typologie, fortement inspirée de celle développée par Krikser, T., Piorr, A., Berges, R. et Opitz, I. (2016), a été construite afin de caractériser les projets analysés dans la présente étude¹¹. Selon cette typologie, les projets sont répartis au sein de trois idéaux-types :

- **Les projets à vocation sociale** : il faut comprendre la vocation sociale dans un sens assez large. Ici, le modèle économique du projet n'est pas orienté prioritairement vers la vente de la production et les finalités sociales prennent une place importante. Ce qui est prioritaire, c'est le développement d'une ou plusieurs finalités sociétales : la réinsertion sociale (remise à l'emploi), l'inclusion, la formation, la sensibilisation ou encore la santé. L'élément déterminant est donc le fait que ce n'est pas la vente de la production qui est le moteur du modèle économique, mais plutôt la vente ou la fourniture des services rendus à la société dans son ensemble, via une activité de production agricole. Ceci implique que les modèles économiques peuvent notamment être fondés sur la recherche de subsides comme source principale du chiffre d'affaires.
- **Les projets à vocation commerciale** : pour ces projets, le modèle économique est orienté vers une finalité principalement économique. La proposition de valeur du projet agricole est prioritairement la vente de la production et cette vente est le socle du modèle économique. On entre ici dans la définition plus classique d'une entreprise au sens économique du terme. Cela n'empêche pas la recherche d'autres finalités, et si elles existent, elles ne sont pas l'argument de développement du projet.
- **Les projets à vocation d'autoproduction** : projets sans modèle économique socle. Il s'agit donc des projets de production privée ou communautaire dont le but est la consommation domestique, par les jardiniers eux-mêmes. Les projets de ce type ne sont pas repris dans cette étude.

Les « idéaux-types » de cette typologie sont utilisés pour offrir un cadre de pensée et analytique. Dans de nombreux cas, les projets proposent plusieurs finalités et les affichent clairement. Néanmoins, chaque projet détient toujours une proposition de valeur première/prioritaire. Ceci permet alors de rapprocher un projet d'une vocation plutôt que d'une autre. Lorsque les finalités sociales et commerciales se conjuguent en termes économiques et de façon (qui tend à être) équilibrée, le terme de projet hybride est utilisé :

- **Les projets hybrides** : le terme peut avoir une acception spécifique, visant à valoriser la multifonctionnalité des projets agricoles urbains¹². L'utilisation qui en est faite ici est plus stricte, car elle concerne de façon plus étroite le modèle économique, et donc les rentrées d'argent. De plus, utiliser le terme de projet hybride pour valoriser la multifonctionnalité reviendrait à définir « tous » les projets, puisque tous les projets sont, intrinsèquement, multifonctionnels. Pour clarifier : les projets hybrides sont, dans le cadre de cette étude, ceux qui sont rémunérés pour plusieurs fonctions, économiques et sociales, et qui souhaitent intentionnellement être rémunérés pour ces fonctions autres que productives.

11 Krikser, T., A Piorr, et R Berges. 2016. « Urban Agriculture Oriented towards Self-Supply, Social and Commercial Purpose: A Typology ». Land 5 (3): 1-19.

12 Hermesse, J. 2020. « Ultra Tree – Soutenir l'installation et la viabilité d'exploitations maraîchères dans le péri-urbain bruxellois. » Vankeerberghen, A. et Hermesse, J., (dir.) (2020). Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création. Bruxelles, Academia, 223-62

Ces typologies sont issues de la précédente étude « *Evolution de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise 2015-2024* ». Y est détaillée plus largement la méthodologie d'élaboration des typologies.

Eléments méthodologiques

Les chapitres II et III qui suivent s'inscrivent dans la continuité de l'étude « *Evolution de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise 2015-2024* ». Les choix méthodologiques ont été largement repris.

L'analyse est effectuée sur base des informations récoltées au sein d'une base de données de référence, mise en place lors de la précédente étude. La méthodologie de production de la base de données est détaillée dans l'étude susmentionnée.

Deux catégories principales de données sont à mentionner. D'une part, les informations concernant les fermes historiques et conventionnelles ; d'autre part, les données qui concernent les projets plus récents, ayant émergé au cours des quinze dernières années.

La base de données a été mise à jour par compilation des données disponibles :

- En ce qui concerne les **fermes « historiques » et l'agriculture conventionnelle** : les déclarations à la Politique Agricole Commune et les données issues d'organismes certificateurs en agriculture biologique constituent les principales sources d'informations. De manière générale, les informations concernant cette catégorie de projets sont difficiles à obtenir et très peu de données sont collectées systématiquement. Ces fermes ne font pas (encore) l'objet d'accompagnement économique, par exemple. Il n'y a pas aujourd'hui de vision claire sur les chiffres d'affaires, les canaux de commercialisation, le nombre d'emplois, etc. Il faut cependant s'y attarder de manière attentive, car il s'agit de l'agriculture majoritaire en termes de surfaces au sein de la Région. Elle est également au coeur de nombreux enjeux centraux pour la stratégie Good Food : transmission des fermes, accès au foncier, transition (agro)écologique.
- En ce qui concerne **l'agriculture émergente** : les informations issues de l'accompagnement des producteurs professionnels¹³, les données issues des organismes certificateurs en agriculture biologique, et les données partagées lors des entretiens Référentiel Durabilité (voir Chapitre IV ci-dessous) ont permis la mise à jour de la base de données¹⁴.

Quatre données clés ont été prioritairement récoltées et analysées. Il s'agit de : le nombre de projets, la superficie des parcelles cultivées, les pratiques agroécologiques et, quand la donnée est disponible, le nombre d'emplois concernés.

13 Ces acteurs sont : 1) les administrations compétentes sur cette matière : Bruxelles Economie Emploi et Bruxelles Environnement ; 2) le Facilitateur Agricultures Urbaines (FAU), guichet de soutien gratuit à tout type de projet agricole souhaitant se développer en RBC ; 3) la Centrale d'Accompagnement de l'Agriculture Urbaine à destination des pouvoirs publics (CAAUP) ; 4) Terre-en-Vue, active sur l'accompagnement de l'accès au foncier ; 5) le Guichet d'Economie Locale « Agricultures urbaines » (GEL AU), actif sur l'accompagnement économique et la création d'entreprise ; 6) l'Espace test agricole (ETA), actif sur l'aide à l'installation ; 7) la Fédération des acteurs de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise (FedeAU), active sur la représentation et le plaidoyer.

14 A noter que cette mise à jour a également permis de valider ou corriger certaines données précédentes, ce qui explique quelques différences de données par rapport à l'étude précédente susnommée.

Malgré l'effort d'harmonisation mis en place depuis 2024, le contenu de la base de données reste fortement dépendant des données pré-existantes, hétérogènes et non-harmonisées, puisque récoltées par des acteurs agissant chacun dans un contexte et selon des finalités propres, et, de manière générale, à des fins opérationnelles et non scientifiques¹⁵. Pour réaliser cette étude, deux données ont été estimées quand elles étaient absentes :

- Le nombre d'ETP créé par un projet est défini par défaut à 1 en l'absence d'autre donnée (concerne 14 projets sur 71)
- La surface agricole utile est estimée :
 - Pour les projets hors-sols, en la considérant égale à la surface brute (concerne 3 projets sur 71)
 - Pour les projets en pleine terre, en appliquant le ratio moyen de la surface agricole utile sur la surface brute des projets connus. Ce ratio vaut 0,65 (concerne 22 projets sur 71)

La portée strictement quantitative de cette étude présente donc des limites. Il faudra composer avec des ordres de grandeur qui contiennent une marge d'erreur.

La méthodologie propre au chapitre IV sur la multifonctionnalité de l'agroécologie est reprise dans ce chapitre.

Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude cumule les limites géographiques régionales et les limites stratégiques mentionnées par Good Food 2.0. En effet, l'axe 1 de la stratégie Good Food, mentionné en introduction, inclut le territoire régional mais aussi la périphérie (i.e. les deux Brabants). Les services d'accompagnement ou certains modes de financement public peuvent donc profiter à des projets qui se développent en dehors du territoire régional mais qui participent à « nourrir Bruxelles ».

Afin de proposer un bilan cohérent avec cette vision, il a été choisi d'inclure (1) les projets situés au sein du territoire régional ; et (2) les projets situés au sein des deux Brabant et qui ont bénéficié de la stratégie Good Food via un accompagnement par un des acteurs bruxellois et/ou qui ont obtenu au moins un subside régional via l'appel à projet Good Food ; ces projets orientant leur commercialisation vers Bruxelles¹⁶.

15 Par exemple : la surface de production est tantôt mesurée par la surface effective de production (en enlevant les zones de chemins et de logistique par exemple), tantôt par l'ensemble de la surface disponible (tout compris, espace cultivé et espace non cultivé). Ou encore, lorsqu'il s'agit d'analyser le nombre d'emplois, certains acteurs d'accompagnement mesurent le nombre de personnes actives dans le projet, qu'elles soient rémunérées ou non, quand d'autres demandent le nombre d'ETP strictement rémunérés par l'activité de production. En plus de cela, les réponses apportées par les agriculteurs diffèrent selon le temps et les données dont eux-mêmes disposent.

16 En effet, certains projets au départ développés au sein du territoire et recevant un accompagnement ou un financement régional ont déménagé en périphérie ; les AAP Good Food sont également accessibles aux projets localisés en périphérie et qui souhaitent orienter leur commercialisation au sein de la RBC.

II. Evolution de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise entre 2015, 2022 et 2025



Entre 2015 et 2025, on observe une **croissance continue du nombre de projets et des superficies agricoles, avec une structuration différenciée selon les types de production et les profils d'agriculteurs** mis en évidence par le tableau ci-dessous (Figure 1).

Le nombre total de projets passe de 53 en 2015 à 84 en 2025, tandis que la superficie cultivée progresse de 272,5 ha à 248,8 ha après un creux en 2022 (238 ha). Cette évolution repose principalement sur le développement de la pleine terre, qui concentre l'essentiel des surfaces (245,7 ha en 2025) et la majorité des projets, en augmentation marquée. À l'inverse, le hors sol reste marginal, avec une progression plus limitée tant en nombre de projets (de 7 à 12) qu'en superficie (1,2 à 3,1 ha).

Par ailleurs, le tableau montre une montée en puissance des agriculteurs émergents, dont le nombre de projets passe de 20 au moment du lancement de la stratégie Good Food en 2015, 42 en 2022 et à 56 en 2025. En 2025, le territoire régional compte ainsi 36 projets agricoles actifs de plus qu'en 2015 ; 14 de plus qu'en 2022. **Ainsi, en 10 ans, le nombre de projets émergents bruxellois a quasiment triplé (fois 2,8)**. L'augmentation du nombre de projets émergents est accompagnée d'une augmentation significative des surfaces cultivées (de 22,5 ha en 2015 à 33 ha en 2022, à 59,8 ha en 2025). Cette dynamique est particulièrement visible en pleine terre, qui constitue leur principal mode de production. En parallèle, les agriculteurs conventionnels en pleine terre voient leur nombre diminuer (de 33 à 28) ainsi que les superficies correspondantes (de 250 à 192 ha), traduisant une recomposition progressive du tissu agricole.

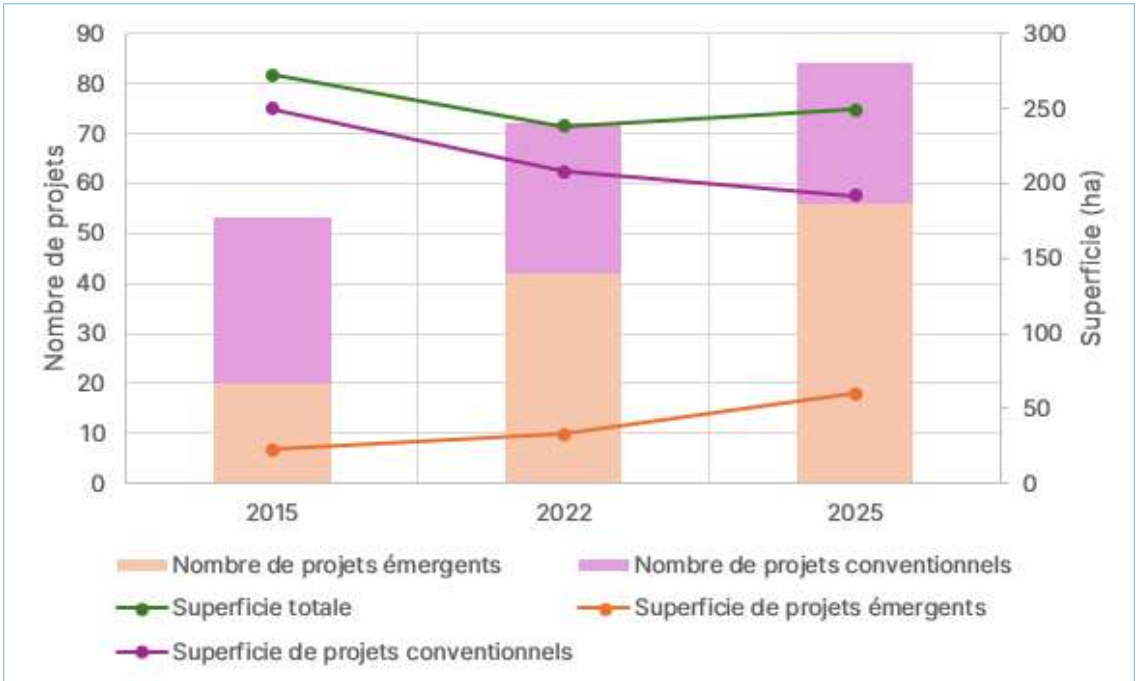
Comme on le voit sur les Figures ci-contre, le nombre de projets émergents est en augmentation continue depuis 2015 et le lancement de la stratégie Good Food.

Figure 1. Evolution des projets bruxellois et de leur superficie

	Nombre de projets			Superficie (ha)		
	2015	2022	2025	2015	2022	2025
Total	53	72	84	272,5	238	248,9
Pleine Terre	46	62	72	271,3	236,2	245,8
Hors sol	7	10	12	1,2	1,8	3,1

Agriculteurs émergents	20	42	56	22,5	33	59,9
Pleine Terre	13	32	44	21,3	31,2	56,8
Hors sol	7	10	12	1,2	1,8	3,1
Agriculteurs conventionnels – pleine terre	33	30	28	250	208	192

Figure 2. Evolution du nombre de projets agricoles et des superficies (ha), en Région bruxelloise



Les superficies de terres bruxelloises déclarées à la PAC en déclin

Evolution des déclarations PAC entre 2015 et 2025

En 2015, 256 ha de terres agricoles localisées en Région bruxelloise étaient enregistrés dans le cadre de l'aide directe de la PAC. En 2025, la superficie des terres déclarées à la PAC s'élève à 212,6 ha. Les parcelles concernées sont fortement morcelées mais se concentrent essentiellement au nord-ouest de la Région, en particulier à Anderlecht (60%) et, dans une moindre mesure, à Molenbeek-Saint-Jean (16%).

L'essentiel des terres déclarées à la PAC sont cultivées par des agriculteurs conventionnels (250 ha en 2015, 189 ha en 2025). Le nombre exact d'équivalents temps plein liés à leurs entreprises n'est pas connu.

Figure 3. Nombre d'hectares et d'entreprises agricoles déclarant leurs activités à la PAC, de 2015 à 2025

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Surfaces agricoles (ha)	256	252	245	233	233	226	231	219	215	213	213
dont cultivées par des entreprises agricoles qui ont leur siège social en RBC	ND	ND	ND	ND	ND	130	ND	122	120	116	123
dont cultivées par des agriculteurs émergents	6	6	9	8	9	9	9	11	7	8	21
dont prairies gérées par une association naturaliste	0	0	0	0	0	0	3	3	3	3	3
Nombre d'entreprises agricoles	35	39	37	34	33	31	35	35	33	33	33
dont entreprises agricoles qui ont leur siège social en RBC	9	9	10	10	8	9	10	10	9	10	12
dont agriculteurs émergents	2	2	3	3	3	3	4	4	3	3	4

Selon les années, entre 2 et 4 agriculteurs émergents déclarent des parcelles à la PAC, parfois pour plusieurs de leurs projets (ex : Groot Eiland et le Chant de Cailles). En 2025, les surfaces déclarées par ces agriculteurs ont plus que doublé par rapport à 2024 (21 ha contre 8 ha). Cette évolution s'explique principalement par l'intégration, dans la déclaration PAC 2025, des activités d'éco pâturage des Moutons bruxellois sur les terres du Zavelenberg, auparavant déclarées par une exploitation conventionnelle.

Le recours aux aides PAC par les agriculteurs émergents reste cependant structurellement faible. En effet, parmi les 56 projets répertoriés sur le sol bruxellois, seuls 5 projets ont été déclarés par 4

entreprises agricoles à la PAC en 2025. En 2015, les projets déclarés n'étaient que deux, en 2020 ils étaient trois et en 2022 ils étaient huit.

L'évolution des déclarations à la PAC des projets émergents bruxellois est reprise dans le tableau ci-dessous.

Figure 4. Projets émergents bruxellois ayant déclaré leurs activités à la PAC entre 2015 et 2025

2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2025
Fuit Time	Fruit Time	Le Bercail	Le Bercail	Le Bercail	Le Bercail	Le Bercail	Le Bercail	Le Bercail
Le Bercail	Le Bercail		Vers d'Iris	Espace Test Agricole	Espace Test Agricole	Espace Test Agricole	Les Maraîchers du Chant des Cailles	Les Maraîchers du Chant des Cailles
				Vers d'Iris	Vers d'Iris	Vers d'Iris	Les Aromatiques du Chant des Cailles	Les Aromatiques du Chant des Cailles
					Groot Eiland - Bel Akker	Les Maraîchers du Chant des Cailles	Groot Eiland - Bel Akker	Groot Eiland - Bel Akker
						Les Aromatiques du Chant des Cailles	Groot Eiland - CSA CourJette	Groot Eiland - CSA CourJette
						Groot Eiland - Bel Akker	Groot Eiland - FleurAkker	Groot Eiland - FleurAkker
						Groot Eiland - CSA CourJette		Les moutons bruxellois
						Groot Eiland - FleurAkker		

Le peu de déclarations à la PAC par les agriculteurs émergents Bruxellois peut s'expliquer de plusieurs manières. La raison principale qui ressort semble être une méconnaissance des procédures et des montants accessibles pour les maraîchers. Le rapport investissement temps/bénéfices est alors perçu comme peu favorable par ces agriculteurs émergents. Ce qui revient ensuite de manière récurrente est la barrière de la langue, puisque les demandes de subvention se réalisent via le portail flamand, alors que la majorité des agriculteurs émergents bruxellois sont francophones. Par ailleurs,

certaines projets spécifiques (tisanes, aromatiques) se développent sur des surfaces tellement réduites que le rapport coût (temps) / bénéfices (argent) est considéré comme négatif¹⁷.

Les faibles montants accordés par les subventions européennes à ces projets sont en partie compensée par les aides régionales mises en place dans le cadre de AAP Good Food. Ces aides sont détaillées dans le chapitre V.

Caractérisation du déclin des superficies déclarées à la PAC entre 2015 et 2023

Une étude réalisée par ERU et Terre-en-Vue en 2024¹⁸ a caractérisé les parcelles déclarées à la PAC entre 2015 et 2023. Les données, cartes et graphes suivants sont issues de cette étude.

La carte ci-dessous (Figure 6) permet de visualiser clairement la répartition géographique. La carte précise également si ces surfaces déclarées à la PAC sont situées en zone agricole au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) ; cette information est complétée par la Figure 5 indiquant la répartition des déclarations selon leur affectation au PRAS. Une fois traduites en chiffres, les données révèlent que 113 ha déclarés sont effectivement situés en zone agricole, ce qui leur garantit une protection importante au niveau réglementaire. En revanche, 95 ha déclarés sont situés dans des zones non affectées à l'agriculture, ce qui ne garantit pas formellement leur préservation sur le long terme d'un point de vue réglementaire.

Entre 2015 et 2023, on observe que 60,4 ha de terres agricoles sont sortis des déclarations. 45% de ces terres auparavant déclarées à la PAC sont situées en zones bâissables (zone d'habitat, zones d'habitats prioritaires, zones d'équipement), 40% (22 ha) en zones d'espaces verts (Zone verte, Zone à Haute Valeur biologique et Zone protégée) et 15% « seulement » sont situées en zone agricole, alors que la ZAgr accueille 54% des déclarations PAC.

A l'inverse, dans la même période, 19,7 ha de terres agricoles sont nouvellement apparus dans les déclarations à la PAC, dont 4,17 ha situés en zone agricole. Ce faisant, les disparitions nettes de parcelles agricoles déclarées à la PAC représentent 40,7 hectares, dont 3,5 ha seulement de disparition en zone agricole.

Ces relevés cartographiques précis font ainsi état d'une excellente préservation des terres agricoles au sein de la ZAgr, depuis son application : depuis 2015, relativement peu (3,5 ha) de parcelles situées en ZAgr a disparu des déclarations PAC. **La ZAgr agit donc comme un excellent outil de préservation de la fonction agricole à Bruxelles**, illustré par les « mouvements » en termes de déclarations au cours des dernières années (cartographies 2 et 3).

En dehors de la zone agricole, la perte de terres agricoles est souvent attribuée à l'urbanisation du territoire. Or, si on regarde de plus près les raisons derrière les disparitions des déclarations PAC entre 2015 et 2023, ce discours peut être largement nuancer. Ainsi, sur les 43 ha disparus en dehors de la ZAgr :

17 Selon une série d'interviews récents menés par ERU dans le cadre d'une mission pour BEE : 17 entretiens menés avec 17 acteurs bruxellois, représentant l'entièreté des projets de pleine terre n'ayant pas déclaré leurs activités à la PAC en 2023.

18 Inventaire des parcelles agricoles en Région de Bruxelles-Capitale, ERU et Terre-en-Vue, Bruxelles Economie et Emploi, 2024

- Un total de 15 ha ont disparu pour des raisons d'urbanisation des terres, dont 10,5 hectares suite à la construction d'Erasmus Nord et 2,3 ha pour la construction de l'hôpital militaire ;
- 2,7 ha ont disparu en raison du boisement de différentes zones par des administrations publiques ;
- 4,9 ha sont actuellement situés en réserve naturelle et ces terres sont donc toujours disponibles ;
- 6 ha ont été repris en gestion par BE, notamment via le rachat des terres du Kauwberg (absence de déclarations PAC mais éco pâturage toujours présent sur la parcelle) ;
- 7,3 ha, au minimum, accueillent encore une activité agricole sans faire office d'une déclaration à la PAC en 2023 (non-déclaration par la Ferme Nos Pilifs, non-déclaration par les Moutons de Bruxelles, non-déclaration suite à une reprise de l'activité, etc.) ;
- 1 ha a été repris en gestion par un CPAS afin d'y développer un projet de réinsertion professionnelle par l'agriculture ;
- Le reste étant des disparitions liées à des erreurs d'encodage ou à la mise en place de distance de protection pour des raisons de préservation de la biodiversité.

Figure 5. Répartition des superficies disparues (en ha et en %) des déclarations PAC entre 2015 et 2023 selon leur affectation au PRAS

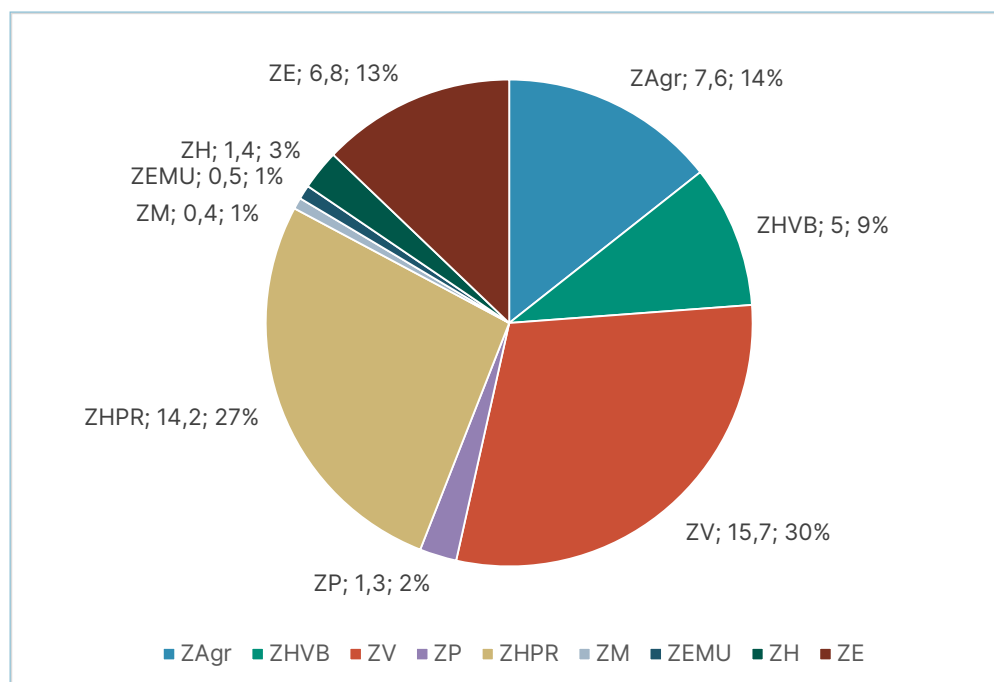
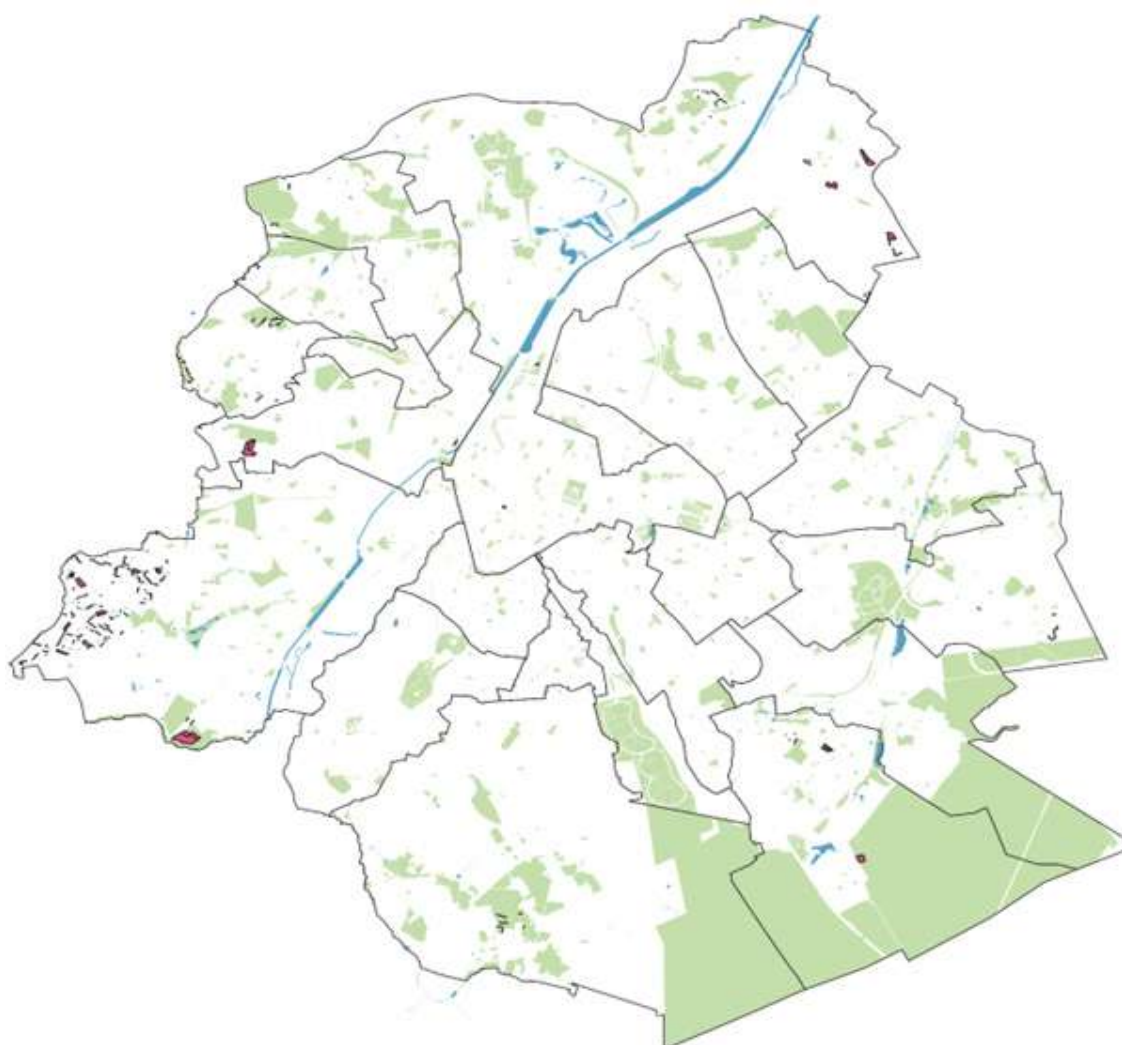
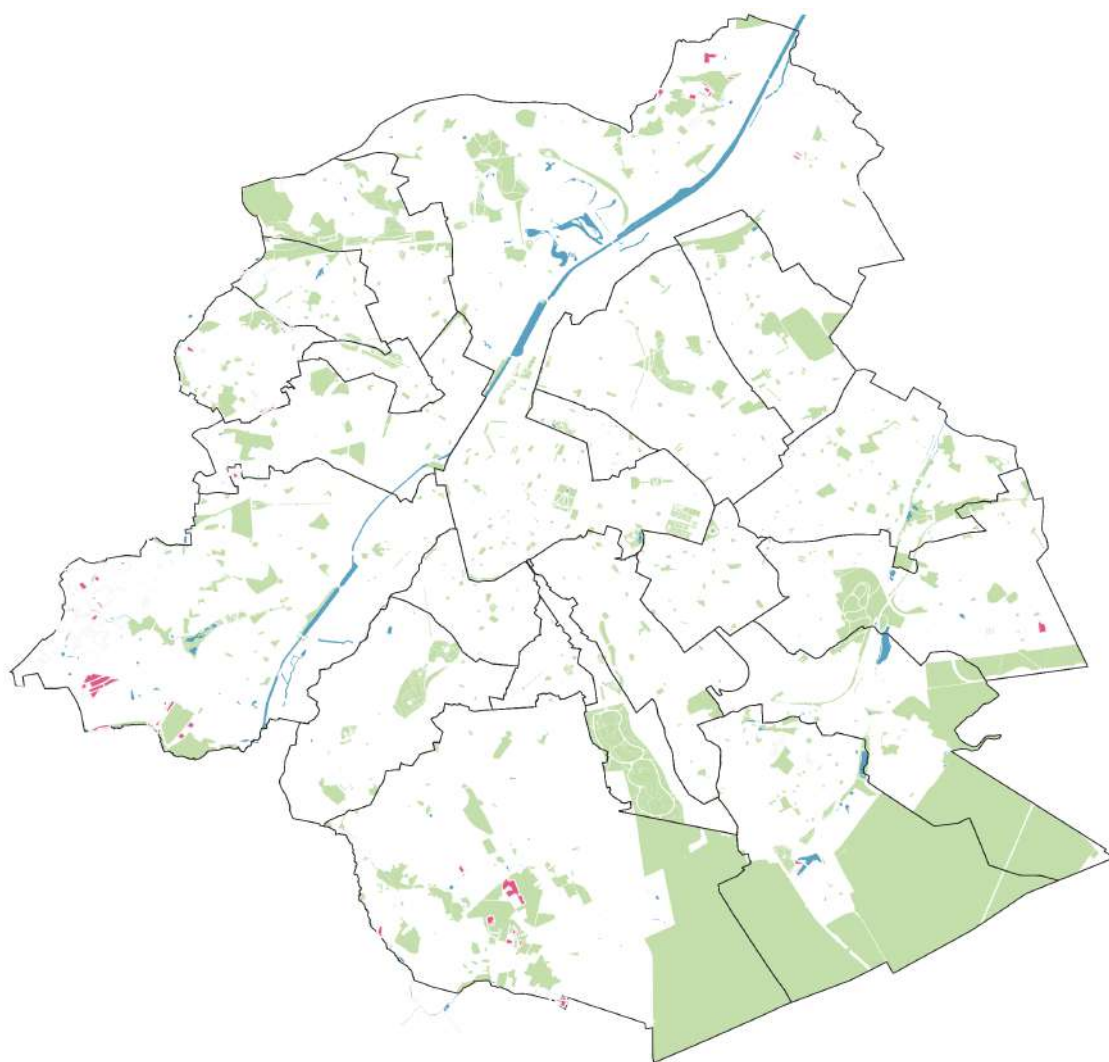


Figure 6. Parcelles ou morceaux de parcelles apparues dans les déclarations PAC, entre 2015 et 2023, et toujours déclarées en 2023



■ parcelle ou morceau de parcelle apparue dans les déclarations PAC

Figure 7. Parcelles ou morceaux de parcelles sorties des déclarations PAC entre 2015 et 2023 (Sans réapparition dans la PAC durant cette même période)



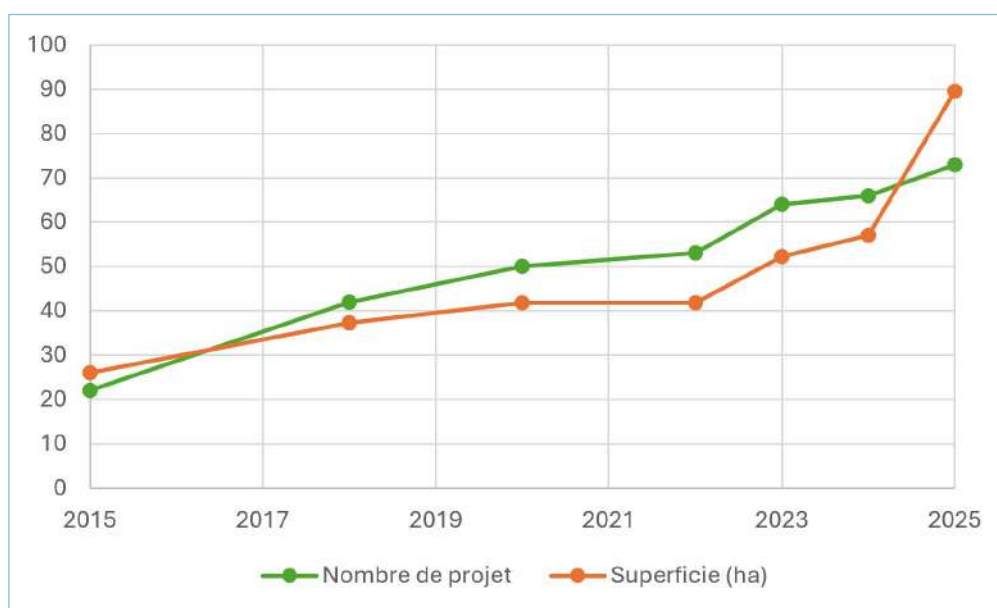
■ parcelle ou morceau de parcelle sorti-e des déclarations PAC

L'agriculture émergente, un secteur en constante augmentation

Les projets émergents représentent en très large majorité l'augmentation du nombre de projets et de superficies agricoles sur le territoire bruxellois : en 2025, le territoire régional compte ainsi 36 projets émergents actifs de plus qu'en 2015 ; 14 de plus qu'en 2022. **Ainsi, en 10 ans, le nombre de projets émergents bruxellois a quasiment triplé (fois 2,8).**

A cela s'ajoutent les projets en périphérie : 15 projets supplémentaires y ont été recensés en 2025 par rapport à 2015. **Au sein du périmètre Good Food (Bruxelles et sa périphérie), le nombre de projets agricoles émergents a donc largement triplé (fois 3,3) entre 2015 et 2025.**

Figure 8. Evolution du nombre de projets agricoles et des superficies (ha), en Région bruxelloise et périphérie



L'évolution nette¹⁹ du nombre de projets nous montre une forte augmentation lors de la première mouture de la stratégie Good Food (+28 projets actifs entre 2016 et 2020) ; cette évolution reste positive depuis le début de la deuxième mouture en 2022 (+20 projets actifs entre 2022 et 2025), même si on observe un certain affaissement entre 2020 et 2022.

¹⁹ On parle ici d'augmentation nette, c'est-à-dire de la différence entre le nombre de nouveaux projets et celui des projets disparus ou transformés. Voir infographie des apparitions et disparitions de projets en annexe A.

Figure 9. Evolution nette et brute du nombre de projets agricoles en Région bruxelloise et en périphérie : nouveaux projets, projets arrêtés et projets transformés



L'observation distincte des projets apparus, ceux disparus et ceux transformés (scission, fusion, reconversion, etc) permet de préciser le constat :

- Entre 2020 et 2025, le nombre de projets nouvellement créés reste relativement haut avec un affaïssement moins marqué que l'évolution nette du nombre de projets. En revanche, à partir de 2020, on note plusieurs projets disparus (respectivement 7, 4 et 6 en 2020, 2022 et 2025). Cette dynamique est sans doute due aux années Covid et de crise énergétique.
- Depuis 2018, il faut noter 5 transformations de projets : par scission (Cycle Farm s'est scindé en 2020 en 3 projets encore existants aujourd'hui : Nicolas Vlamincq, Pascale Vanclooster et David Errera ; Les simples jettoises s'est scindé en 2025 en deux projets) ; fusion (les Champignons de Bruxelles absorbé par Eclo puis restructuré avec Micro-flavours, Urbileaf acheté par BIGH, Radiskale repris par Herbéa) ; transformation (Urban Harvest s'est réorienté vers un service d'ingénierie et conseil et n'est plus par définition un projet d'agriculture urbaine).

L'annexe A retrace l'évolution des apparitions et des disparitions de projets sur le sol bruxellois et en périphérie.

En termes de superficie, la surface occupée par l'agriculture émergente à Bruxelles et dans sa périphérie a elle aussi triplé entre 2015 et 2025. En 2015, les 22 projets émergents correspondaient à une surface de production de 26 ha ; en 2022, cette superficie est passée à un total de 41,8 ha de surface cultivée. Contrairement au nombre de projets actifs, **c'est entre 2022 et 2025 qu'a eu lieu la plus grande augmentation de superficie agricole cultivée, en atteignant 89,6 ha (+47,8 ha, soit un doublement des surfaces en 3 ans).**

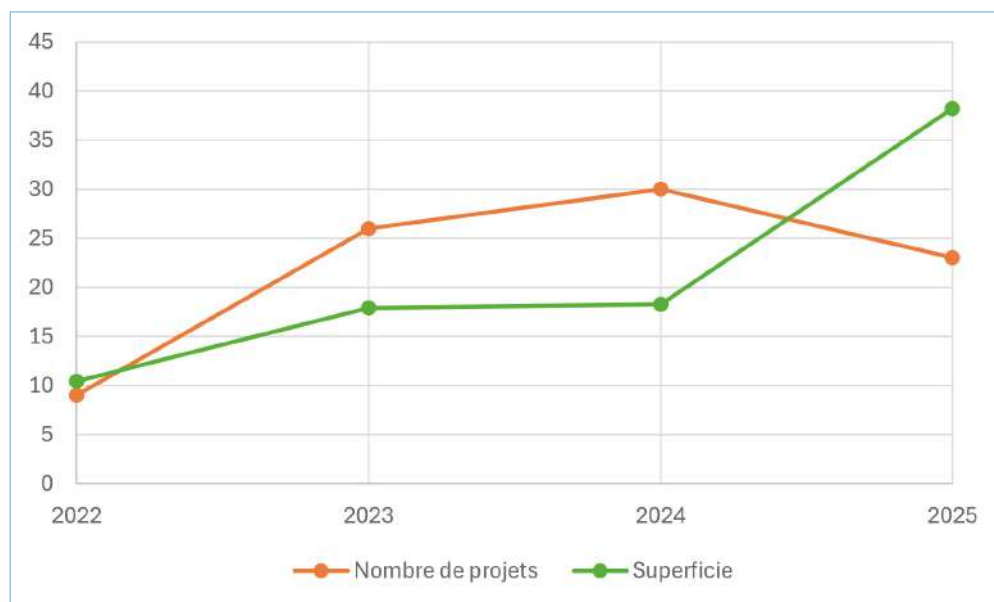
La tendance est similaire si on observe uniquement les **projets situés sur le territoire régional : le nombre d'hectares a été multiplié par 1,8 entre 2022 et 2025 (+26,9 ha).**

Cette forte évolution s'explique par la mobilisation de terrains pour l'agriculture urbaine professionnelle, en grande majorité par des pouvoirs publics. L'impact de la stratégie Good Food pour faciliter et renforcer la disponibilité des terres est détaillé dans le chapitre V.

Enfin, les données disponibles auprès des certificateurs en agriculture biologique nous permettent d'observer l'évolution des pratiques agroécologiques depuis 2022. **Entre 2022 et 2023, le nombre de projets certifiés a plus que doublé : passant de 9 projets certifiés à 23.** Les superficies concernées ont presque quadruplé : de 10,44ha à 38,2 ha. Cette augmentation est liée évidemment à l'augmentation de projets certifiés, mais aussi à l'augmentation de superficies de certains projets bio (c'est par exemple le cas des moutons bruxellois). **Ainsi, l'évolution de la certification bio suit la dynamique de création et d'accès à la terre des projets émergents, témoignant de l'ancrage important des pratiques agroécologiques parmi ces projets.**

Les pratiques agroécologiques, en ce compris les pratiques non certifiées bio, sont analysées plus en détail dans les chapitres III et IV.

Figure 10. Evolution du nombre de projets agricoles et des superficies (ha) certifiés agriculture biologique, en Région bruxelloise et périphérie



A noter qu'on observe une baisse du nombre de projets certifiés bio entre 2024 et 2025 : cela est dû à une modification des déclarations bio au sein de l'Espace Test Agricole (précédemment, l'ETA faisait une déclaration englobant les projets tests – à présent, les projets ne sont plus certifiés via l'ETA, beaucoup ont décidé d'appliquer le cahier des charges bio sans se certifier et ne sont donc plus comptabilisés ici).



III. L'agriculture professionnelle bruxelloise en 2025

Sur base des données issues des déclarations à la Politique Agricole Commune et des données recensées par les acteurs de l'accompagnement de l'agriculture urbaine, on recense, **en 2025, 84 projets agricoles** pour une superficie cultivée totale de **248,9 ha**. **La production se fait très majoritairement en pleine terre** (72 projets ; 245,8 ha), tandis que **le hors sol reste plus marginal** (12 projets ; 3,1 ha). Les agriculteurs émergents représentent une part importante de l'activité, avec 56 projets pour 59,9 ha, essentiellement en pleine terre (44 projets ; 56,8 ha). Les agriculteurs conventionnels en pleine terre comptent 28 projets et 192 ha.

Le territoire bruxellois bénéficie également de **projets émergents installés en périphérie**, ayant bénéficié au moins une fois des outils d'accompagnement et/ou de financement de Good Food et écoulant au moins une partie de leur production sur le marché bruxellois. En 2025, on compte **17 projets actifs**, qui se développent tous en pleine terre, pour une surface de **29,6 ha**. Ces projets ont eux aussi des pratiques agroécologiques, à l'exception d'un projet. A noter toutefois que la méthodologie de recensement favorise les projets agroécologiques, puisqu'il s'agit souvent d'un critère d'accompagnement ou de financement Good Food.

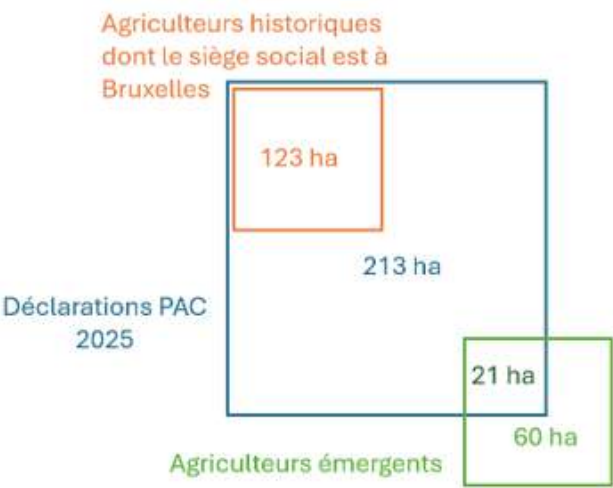
L'agriculture bruxelloise déclarée à la PAC

Nombre de projets et surfaces concernées

En 2025, les déclarations PAC recensent une surface agricole totale de 213 ha en Région bruxelloise. Parmi celles-ci, 123 ha sont cultivés par des entreprises agricoles dont le siège social est localisé en Région de Bruxelles-Capitale. Les agriculteurs émergents déclarent 21 ha, tandis que 3 ha correspondent à des prairies gérées par une association à vocation naturaliste.

Le nombre total d'entreprises agricoles déclarantes s'élève à 33, dont 12 disposent de leur siège en Région bruxelloise. Parmi ces entreprises, 4 relèvent de profils d'agriculteurs émergents. Ces derniers déclarent

Figure 11. Répartition des déclarations PAC (hectares)
2025 selon le profil des déclarants



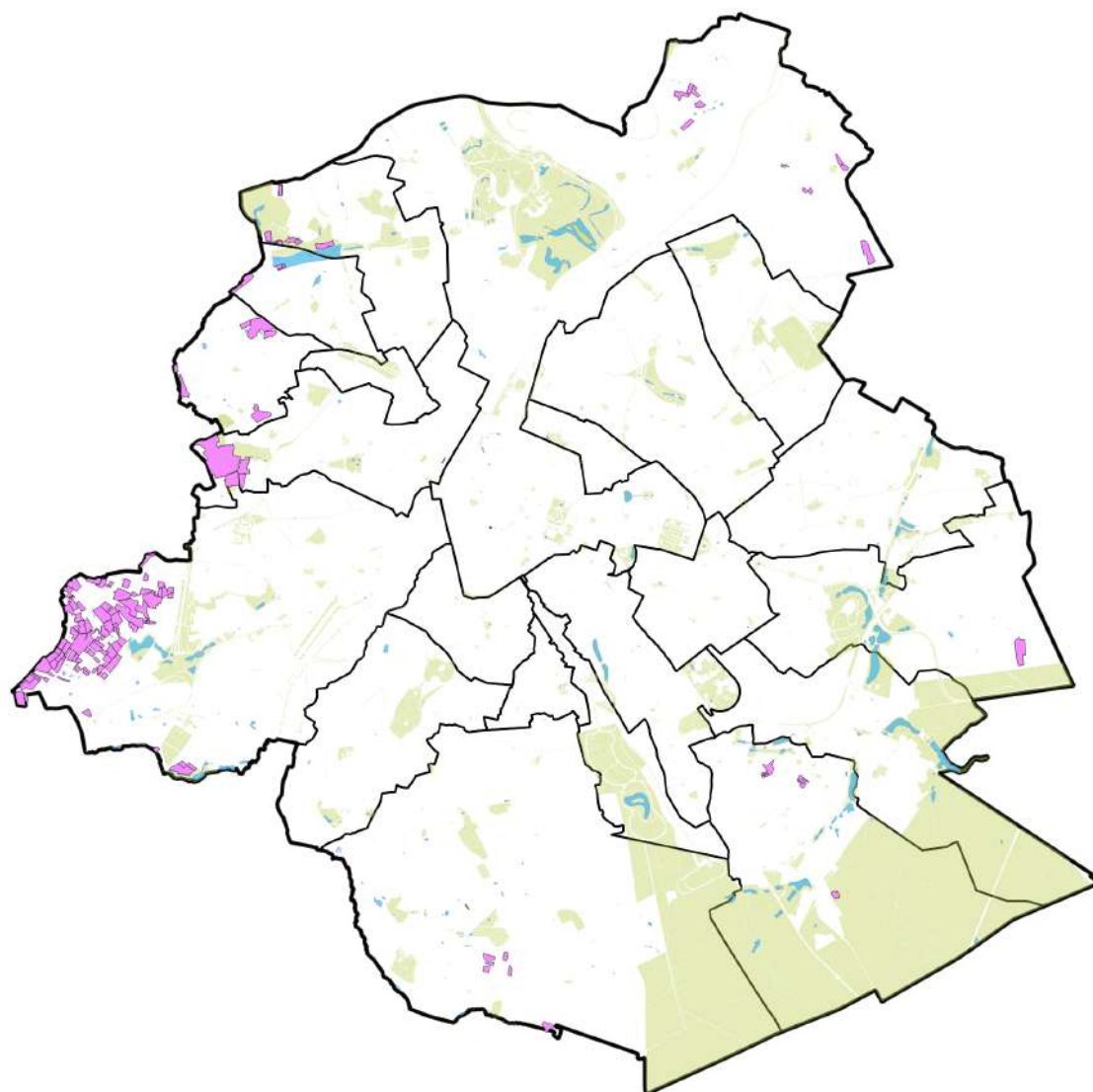
Répartition géographique des parcelles
déclarées à la PAC en 2025

Selon les informations reprises dans la Figure 12, les parcelles exploitées par ces 33 entreprises agricoles se répartissent dans 9 des 19 communes bruxelloises. Pour la plupart, elles sont situées à Anderlecht (122,3 ha soit 57,5%) et à Molenbeek Saint-Jean (33,25 ha soit 15,6%).

Figure 12. Répartition des superficies agricoles déclarées
à la PAC (ha et %), par commune, pour l'année 2025

Communes	Superficie (ha)	% par rapport au total des superficies déclarées
Anderlecht	122,3	57,5
Molenbeek-Saint-Jean	33,3	15,6
Sint-Agatha-Berchem	17	8
Bruxelles	12,9	6
Jette	7,3	3,4
Ukkel	5,9	2,8
Sint-Pieters-Woluwe	5,2	2,5
Watermael-Bosvoorde	5	2,3
Ganshoren	3,5	1,7
Linkebeek	0,3	0,1
Etterbeek	0,01	0
Total	212,58	100

Figure 13. Répartition géographique des parcelles déclarées à la PAC en 2025



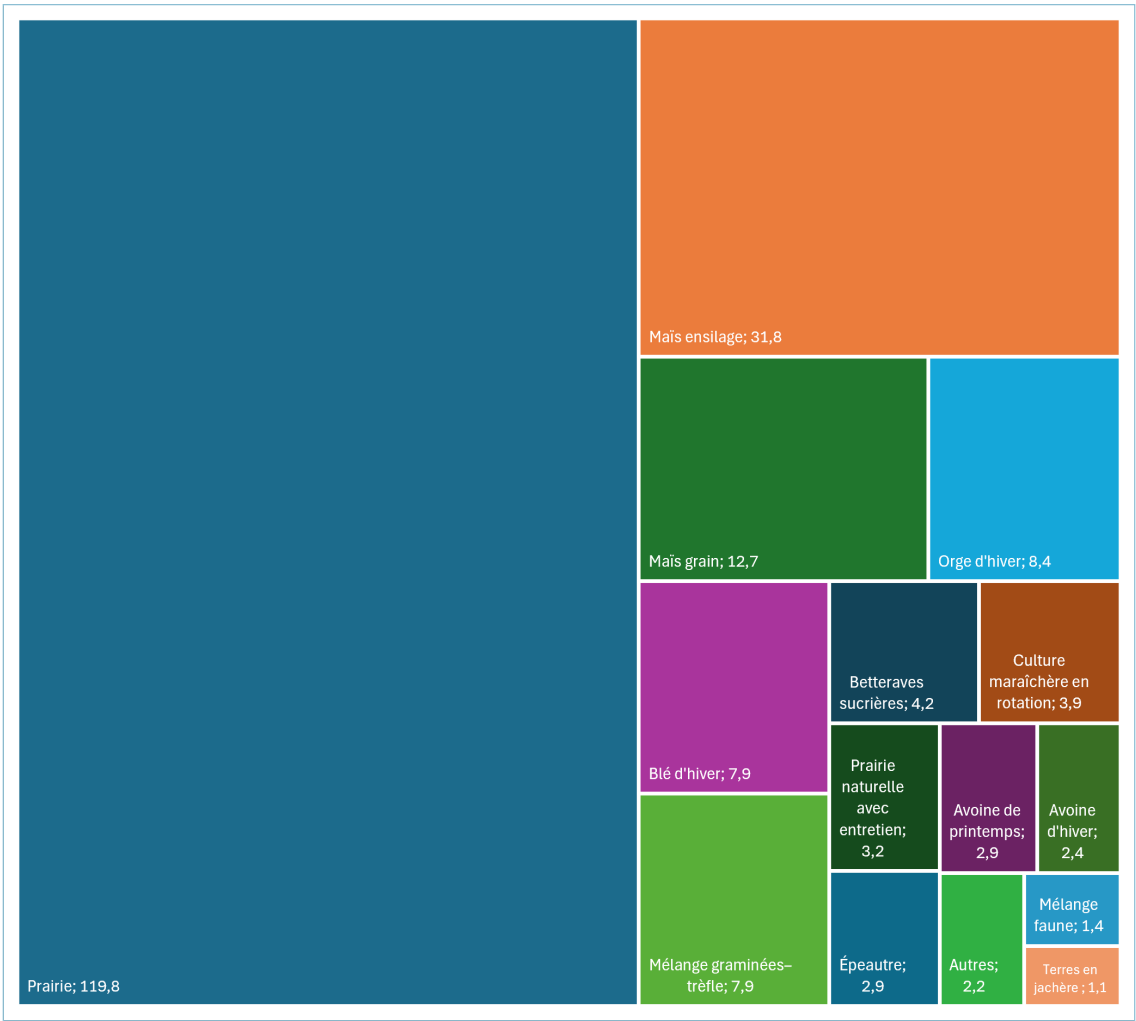
 parcelle déclarée à la PAC en 2025

Types de cultures déclarées à la PAC

La Figure 14 ci-dessous présente les allocations culturelles des terres déclarées à la PAC.

Les déclarations PAC 2025 mettent en évidence une forte prédominance des prairies, qui couvrent à elles seules 119,8 ha sur un total de 212,6 ha. Elles sont suivies par les cultures fourragères, principalement le maïs ensilé (31,8 ha) et, dans une moindre mesure, le maïs en grain (12,7 ha). Les céréales d'hiver (orge et blé) ainsi que les mélanges graminées-trèfle occupent des surfaces intermédiaires (environ 7 à 8 ha chacun), tandis que les autres cultures (betteraves, maraîchage, prairies naturelles entretenues, épeautre, avoines, jachère et mélanges faune) restent plus marginales, traduisant une diversification des assolements mais sur des superficies limitées.

Figure 14. Allocations culturelles des terres déclarées à la PAC (en ha) en 2025



Parmi ces déclarations PAC, celles des agriculteurs émergents portent majoritairement sur des prairies (16,58 ha), complétées par des systèmes de maraîchage en rotation (3,78 ha). À la marge, elles

incluent des cultures non spécifiées liées à un petit producteur (0,42 ha), des surfaces non agricoles pâturées (0,11 ha), des cultures de fleurs coupées (0,06 ha) ainsi que des infrastructures d'élevage (0,01 ha), pour une superficie totale déclarée de 20,96 ha.

Déclarations des parcelles PAC certifiées bio en 2025

Le tableau 14 ci-dessous montre que les déclarations PAC de parcelles certifiées biologiques en 2025 totalisent 20,42 ha et se concentrent très majoritairement sur les prairies (16,58 ha), qui constituent l'essentiel des surfaces bio. Les cultures maraîchères en rotation représentent 3,78 ha, et les fleurs coupées sont marginales (0,06 ha).

L'ensemble des parcelles bio déclarées à la PAC l'est par des agriculteurs émergents.

Figure 15. Types de culture et superficie des parcelles bio déclarées à la PAC en 2025

Types de culture des parcelles bio déclarées à la PAC	Superficie (ha)
Prairie	16,58
Culture maraîchère en rotation (p.ex. jardin de cueillette)	3,78
Fleurs coupées autres que roses (< 5 ans)	0,06
Total	20,42

Les parties suivantes se concentrent uniquement sur les projets d'agriculture dits « historiques » et déclarés à la PAC. L'analyse concernant les projets agricoles émergents est à retrouver dans la partie « L'agriculture urbaine émergente ».

L'agriculture historique

En 2025, on recense 28 fermes historiques au sein du territoire régional, dont 8 ont leur siège social en Région bruxelloise. Les principaux chiffres concernant ces projets sont résumés sur cette page.

28 fermes historiques en RBC,

dont 8 avec siège social en RBC

Le nombre de fermes historiques actives dans la Région bruxelloise est en déclin, passant de 33 en 2015 à 28 en 2025

Filières :

Les fermes historiques bruxelloises sont **très peu orientées vers le marché local**, avec un seul cas identifié de vente directe à la Région (produits laitiers), soutenu via Good Food. Elles restent majoritairement intégrées dans des **filières longues**, associées à des modèles de production extensifs.

Emplois concernés :

Les données révèlent par ailleurs une forte concentration des surfaces déclarées : **quelques exploitants couvrent l'essentiel des hectares**, malgré une moyenne (6,6 ha) et une médiane (2,61 ha) modestes. Ces chiffres doivent toutefois être nuancés, les exploitations s'étendant souvent au-delà de la Région bruxelloise.

191,62 ha de surface cultivée par les fermes historiques en RBC

La surface cultivée par l'agriculture historique et déclarée à la PAC diminué de 60 ha entre 2015 et 2025, passant de 250 ha à 189 ha respectivement.

Types de production :

La répartition des cultures des agriculteurs historiques est largement dominée par les

prairies (103,19 ha), suivies du **maïs ensilage (31,77 ha)**.

Le reste des surfaces se répartit entre cultures fourragères (mélanges graminées), céréales (blé, orge, épeautre) et cultures industrielles, chacune occupant des superficies nettement plus limitées. Les autres usages (maraîchage, jachères, bâtiments) restent marginaux, confirmant une orientation essentiellement fourragère et extensive.

Aucune parcelle certifiée bio au sein des fermes historiques

La répartition des parcelles déclarées par les agriculteurs historiques en 2025 apparaît fortement concentrée géographiquement.

La commune d'**Anderlecht** domine largement, avec **122,3 ha**, soit une part très majoritaire des superficies totales (191,6 ha). Viennent ensuite **Molenbeek-Saint-Jean (33,2 ha)** et, dans une moindre mesure, Bruxelles (12,8 ha). Les autres communes (Uccle, Saint-Pieters-Woluwe, Jette, Sint-Agatha-Berchem, Ganshoren, Linkebeek) présentent des superficies nettement plus faibles et dispersées, certaines étant même marginales (inférieures à 1 ha). Cette distribution met en évidence une forte polarisation du foncier agricole historique dans l'ouest de la Région, avec des implantations plus ponctuelles ailleurs.

Types de projets et pratiques de production des fermes historiques

La totalité des fermes historiques actives recensées au sein du territoire régional sont à ranger au sein des projets à vocation commerciale. Les données à disposition sont trop lacunaires pour dresser un portrait approfondi de ce type de projets, que ce soit en termes de modèles économiques ou en termes de modes de production et de commercialisation. Cela étant, il est possible de mentionner quelques caractéristiques générales qui peuvent être mises en évidence et analysées au regard des objectifs de la stratégie Good Food.

La première information qu'il est possible de déduire des données issues des déclarations à la PAC est celle du type de culture.

Figure 16. Types de culture déclarées à la PAC et superficies correspondantes en 2025

Types de cultures	Superficies (ha)
Prairie	103,2
Maïs ensilage	31,8
Maïs grain	12,7
Orge d'hiver	8,4
Blé d'hiver	7,9
Mélange graminées-trèfle	7,9
Betteraves sucrières	4,2
Prairie naturelle avec entretien	3,2
Épeautre	2,9
Avoine de printemps	2,9
Avoine d'hiver	2,4
Mélange faune	1,4
Terres en jachère avec entretien	1,1
Mélange graminées-luzerne	0,8
Bâtiment non spécifié	0,5
Étable / bâtiment d'élevage	0,2
Culture maraîchère en rotation (p.ex. jardin de cueillette)	0,1
Maison d'habitation	0,04
Total	191,6

Dans les déclarations faites par les agriculteurs historiques à la PAC, 108 ha, soit 57 % des surfaces agricoles déclarées, sont dédiés à des prairies, pâturées ou de fauche. Ce serait donc l'élevage - viandeux et/ou laitier - qui dominerait en termes de type de production. Ensuite, 12,7 ha sont dédiés

à la production de maïs et 31,8 ha à la production de maïs ensilé, puis près de 7,9 ha sont dédiés à la production de blé. D'autres céréales complètent la liste des productions.

Au niveau des modes de production, aucune des parcelles déclarées à la PAC par les agriculteurs historiques ne bénéficie d'une certification en agriculture biologique²⁰. Ceci permet de déduire que les pratiques agricoles sont encore largement conventionnelles, et donc en décalage avec la stratégie Good Food et la vision agroécologique qu'elle porte en termes de pratiques de production.

Les données de la PAC ne permettent pas de connaître la destination précise de ces productions agricoles primaires. Aucune enquête n'a à ce jour été menée pour déterminer précisément le fonctionnement des filières de production liées à aux exploitations agricoles mentionnées ici. On sait cependant que les destinations des productions de céréales sont orientées soit vers l'alimentation animale, soit vers les filières énergétiques ou, en très faible proportion (portion de la production d'orge, et d'épeautre majoritairement)²¹, vers l'alimentation humaine.

De l'ensemble de cette production, seuls le blé d'hiver, l'épeautre, l'avoine et l'orge pourraient être destinés, à terme, à l'alimentation humaine, soit via les filières du pain, ou de la production de farine, soit indirectement via les filières de production animale, en ce compris de produits laitiers. L'absence de filière de transformation sur le territoire bruxellois permet cependant d'émettre comme hypothèse que la seule production de pomme de terre pourrait être à destination de l'alimentation directe et en circuit court des bruxellois, puisque c'est le seul produit ne demandant pas de filière de transformation.

Selon les informations disponibles, seul un producteur développe une démarche de vente à la ferme (produits laitiers) et tend à destiner (une partie de) sa production directement à la Région. Ce producteur a bénéficié dans ce cadre d'un financement via un appel à projets Good Food. Ce cas plutôt isolé constitue sans doute l'exception qui confirme la règle selon laquelle les fermes historiques bruxelloises sont encore peu connectées au marché régional. En termes de filières et de commercialisation, **les fermes historiques bruxelloises s'inscrivent essentiellement dans des filières longues.**

Cette forme de commercialisation est apparentée à des modèles de production se développant sur des surfaces assez importantes. Il est cependant difficile de déduire une information claire sur la taille des fermes historiques. Au regard des données, la moyenne des surfaces déclarées en RBC est de 6,6 ha, avec une médiane se situant à 2,6 ha. Ces données nous révèlent également que quatre d'entre eux disposent de plus de 65% de la superficie totale déclarée. Ces données mettent en avant une forte disparité entre les déclarants. Rappelons cependant que ces données n'indiquent en rien une différence dans la taille des exploitations agricoles : en effet, dans la plupart des cas, d'autres parcelles situées en Flandre s'ajoutent à celles qui sont déclarées en RBC par les producteurs.

Données économiques

Il est impossible de déterminer ici le nombre d'emplois concernés par les fermes conventionnelles recensées ; les données concernant les chiffres d'affaires ne sont pas disponibles non plus. Il faut préciser que les 28 projets identifiés via les déclarations à la PAC ne limitent pas leur activité agricole

20 Nous rappelons que les agriculteurs émergents ayant déclarés leurs parcelles à la PAC ne sont pas repris dans cette partie du rapport.

21 La production de blé panifiable étant très faible à l'échelle du pays (Fronteddu, Boris. 2023. « Qui a volé notre blé? Anatomie d'un secteur au coeur de la sécurité alimentaire mondiale ». <https://www.cpcp.be/publications/production-de-ble/>)

aux parcelles déclarées dans la Région Bruxelles-Capitale. Dans la plupart des cas, les parcelles bruxelloises constituent une partie seulement des terres utilisées par ces exploitations.

On sait cependant identifier que les projets dont il est ici question bénéficient d'aides publiques assez importantes via la Politique Agricole Commune. Selon le site Belpa, les agriculteurs déclarants des terres à Bruxelles bénéficient en moyenne de 47.108€ d'aide PAC pour l'année 2023, pour une médiane se situant à 17.104 €. Le territoire bruxellois accueille quelques grandes exploitations ou gestionnaires de terres, à l'instar de Natuurpunt Beheer et Samra qui touchent tous deux des montants importants pour des terres déclarées en dehors du territoire bruxellois, ce qui tend à fausser les chiffres et à créer cette différence importante entre moyenne et médiane. Sans la prise en compte de ces deux gestionnaires, la moyenne des aides perçues par les exploitants bruxellois est de 24.600€, contre une moyenne wallonne, par exemple, de 27.000€²².

Ces données montrent une disparité importante entre les déclarants puisque cinq d'entre eux comptabilisent, à eux seuls, 75% du montant total des aides PAC perçues. Ces chiffres sont à prendre avec précaution puisque les montants qui nous sont connus²³ répertorient l'ensemble des aides PAC perçues par les agriculteurs pour une année ; ils comprennent donc également les montants perçus par ces agriculteurs pour leurs terres situées hors Bruxelles.

22 Natagora. 2020. « Position sur la PAC 2021-2027 », 2020. <https://www.natagora.be/download/39161>.

23 Belpa. s. d. « La liste belge des bénéficiaires des aides agricoles européennes ». Consulté le 10 décembre 2024. <https://www.belpa.be/fr/search-data>.

L'agriculture urbaine émergente

En 2025, on recense 56 projets au sein du territoire régional – et 71 projets en prenant en compte la périphérie. Les principaux chiffres concernant ces projets sont résumés sur cette page.

73 projets (RBC et périphérie)

RBC : 56 projets



Le nombre de projets agricoles émergents installés dans la Région bruxelloise et en périphérie a plus que triplé (fois 3,3) entre 2015 et 2025, porté notamment par la création de nouveaux projets compensant quelques disparitions.

143,75 ETP concernés (RBC et périphérie)

RBC : 120,25 ETP



L'évolution de l'emploi au sein du secteur est globalement en augmentation constante. Le décalage des courbes entre RBC et périphérie à partir de 2022 est due à une modification méthodologique, le nombre d'emploi créé par l'agriculture urbaine ayant été jusque-là a priori sous-estimé.

Des projets répartis dans 11 communes bruxelloises :

Anderlecht est la commune bruxelloise qui accueille le plus grand nombre de projets (23), pour un total de 12,2 ha de terrain ; la nature périurbaine de ce territoire, la forte emprise de la zone agricole du PRAS mais aussi la présence de l'espace-test agricole expliquent cette forte implantation. En termes de superficie de terres, ce sont Watermael-Boitsfort (30,7 ha), Berchem-Sainte-Agathe (14,3 ha) et Jette (12,3 ha) qui accueillent le plus de terres agricoles. Ces données sont cependant à prendre avec précaution car l'ensemble des terres, parfois répartis en plusieurs sites sur la Région, sont comptabilisés auprès de la commune du site principale.

Rappelons également que 16 projets sont situés en dehors du territoire régional, dans les communes de Linkebeek, Lasne, Sint-Pieters-Leeuw, Rhodes-Saint-Genèse, Beersel, Grez-Doiceau, Halle, Haut-Ittre, Ittre, Lillois, Nethen, Wezembeek-Oppem, Orp-Jauche.

89,6 ha de surface (RBC et périphérie)

RBC : 59,9 ha



La surface cultivée par l'agriculture émergente a elle aussi triplé entre 2015 et 2025, avec une forte augmentation entre 2022 et 2025 (+47,7 ha, soit un doublement des surfaces en 3 ans).

61 projets en Pleine terre

RBC : 44

12 projets en Hors-sol (Tous bruxellois)

33 projets certifiés agriculture biologique pour 61,6 ha

RBC : 23 projets ; 38,2 ha

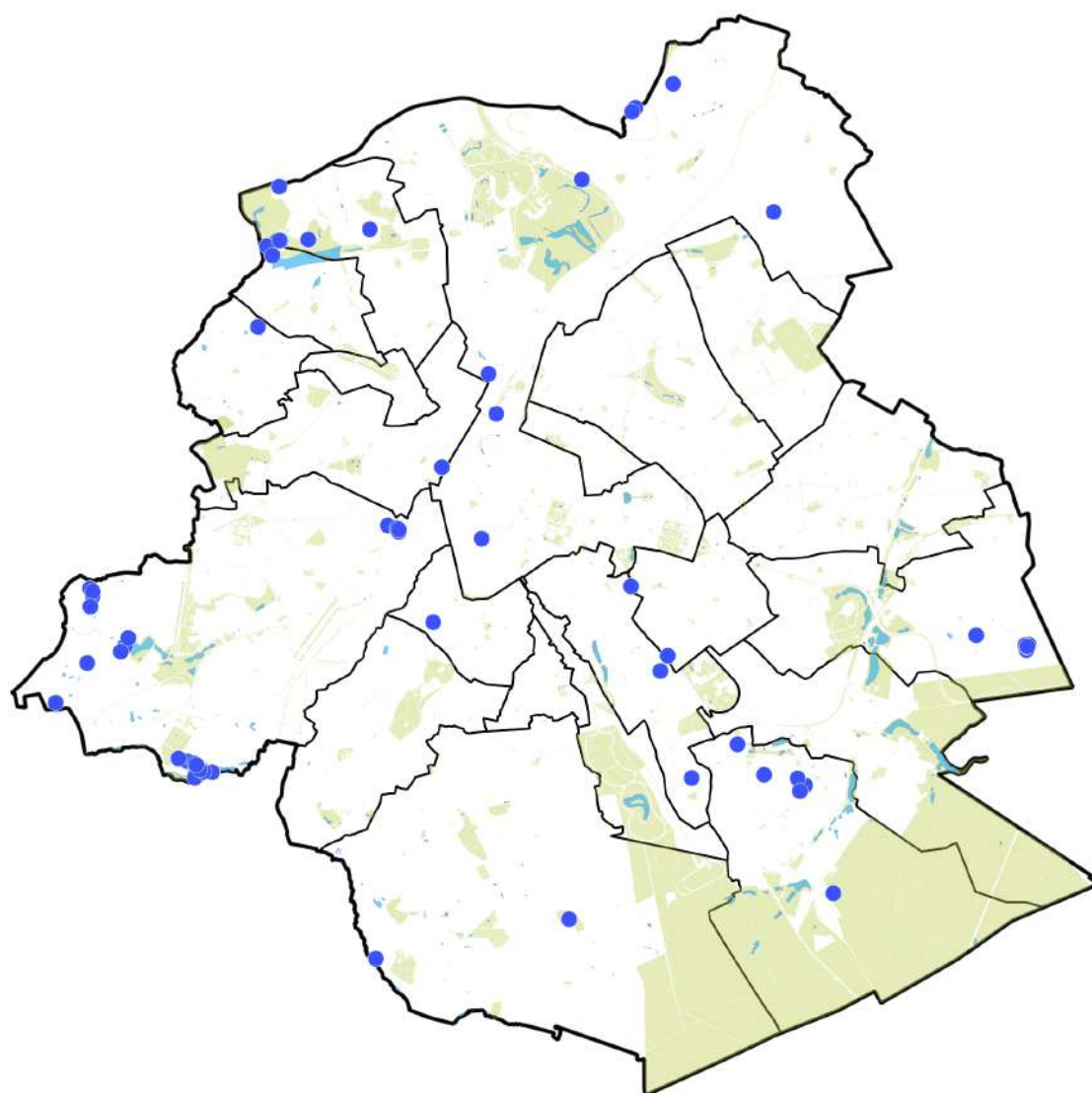
31 projets aux pratiques agroécologiques sans certification bio pour 9 ha

RBC : 25 projets ; 5,3 ha

2 projet non bio pour 4 ha

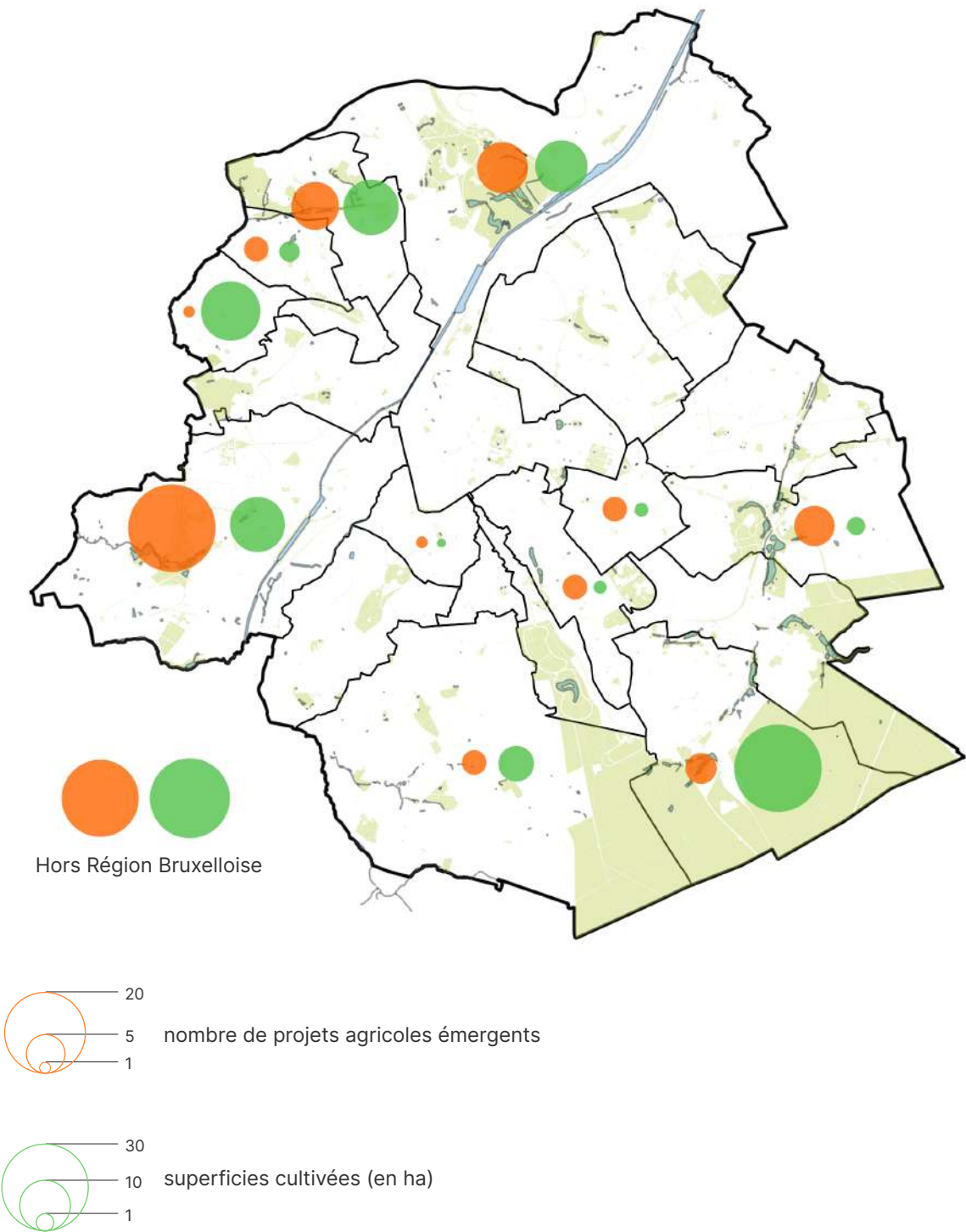
RBC : 1 projet ; 1,5 ha

Figure 17. Localisation des projets émergents bruxellois, 2025



● projet agricole émergent

Figure 18. Nombre de projets et de surfaces cultivées par commune, 2025



Types de projets

NB : pour cette partie et les suivantes, seuls les projets bruxellois sont repris. Les projets qui se développent en périphérie ne font pas l'objet d'analyses détaillées ici.

Vocation des projets bruxellois

Sur les 56 projets répertoriés en Région bruxelloise en 2025, 27 d'entre eux sont des projets à vocation commerciale, 9 sont à vocation sociale et 20 sont des modèles caractérisés comme hybrides. Les définitions de ces types de vocation sont données dans la section « typologies de projets et caractéristiques structurantes ». Les Figures ci-dessous illustrent cette répartition et montre également la répartition des superficies selon les vocations des projets. On remarque notamment que si la part de projets à vocation sociale est plus faible, la part de la superficie de ces projets atteint quasiment un tiers : cela s'explique par la comptabilisation des fermes pédagogiques, dont la superficie est importante, au sein de cette typologie.

Figure 19. Répartition par nombre de projets des différentes vocations des projets bruxellois, 2025

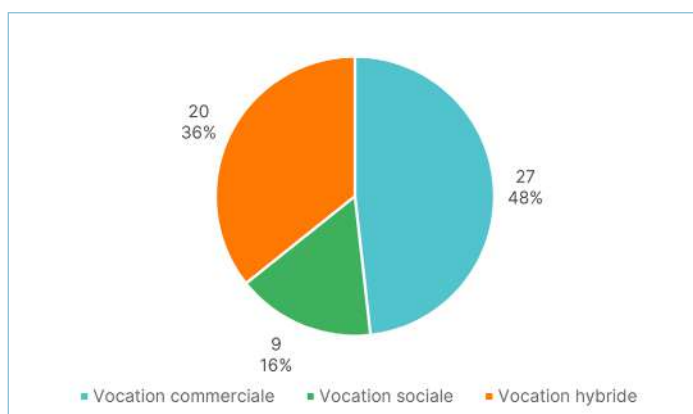
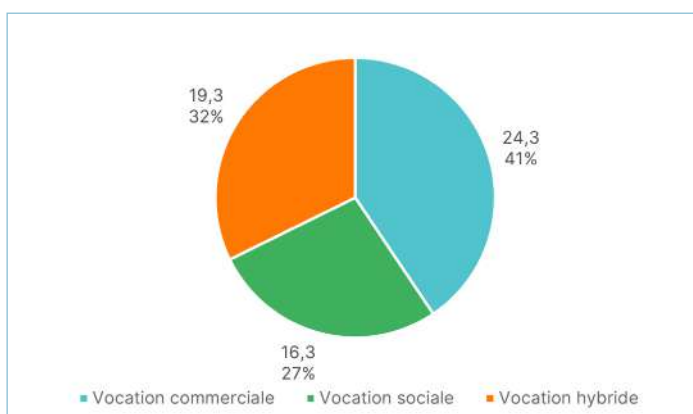


Figure 20. Répartition par superficie cultivée des différentes vocations des projets bruxellois, 2025

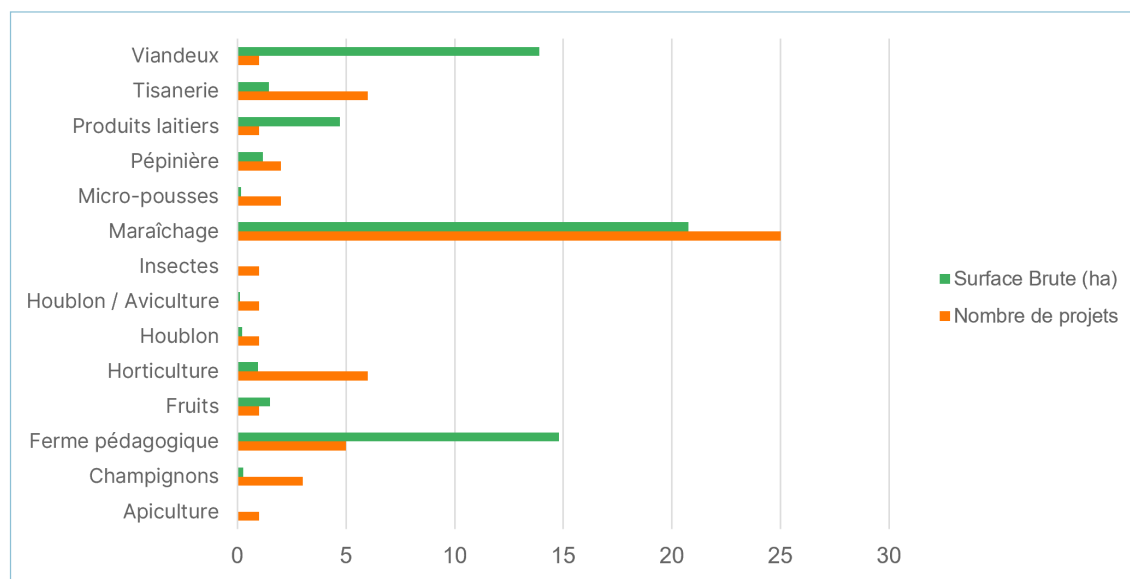


Types de production

Parmi ces 56 projets, 14 types de production différents sont recensés : 1) l'apiculture, 2) la production de champignons, 3) la production à des fins pédagogiques (« fermes pédagogiques »), 4) la production de fruits, 5) l'horticulture, 6) la production de houblon, 7) la production d'insectes, 8) le maraîchage diversifié, 9) la production de micro-pousses, 10) la production pépiniériste, 11) la production de produits laitiers, 12) la tisanerie, 13) la production de viandes et 14) l'aviculture.

La Figure 21 présente le nombre de projets pour chaque type de production ainsi que les superficies correspondantes.

Figure 21. Répartition par nombre et par superficie cultivée des types de production, 2025



25 projets pratiquent le maraîchage diversifié, sur une surface de 20,7 ha. 6 projets pratiquent l'horticulture, occupant une surface de 0,9 ha ; et 2 projets sont des pépinières, sur une surface de 1,2 ha. 6 autres sont des projets de « tisaneries » (1,5ha), puis viennent ensuite les projets de production de champignons (3 projets pour 0,3ha) et de micro-pousses (2 pour 0,15ha). Enfin, 6 types de production sont pratiqués par un seul projet sur le territoire bruxellois : il s'agit de l'apiculture (0,005 ha), de la production de fruits (1,5 ha), de houblon (0,2 ha), d'insectes (0,005 ha), de produits laitiers (4,7 ha), de viandes (13,9 ha) et d'un projet mixte houblon/aviculture (0,1ha). Enfin, 14,8 ha sont utilisés par des projets dont la production n'est pas un objectif : il s'agit des 5 fermes pédagogiques.

Comme détaillé dans les Figures 22, 23 et 24 ci-dessous, entre 2015 et 2025, l'évolution du nombre de projets se note essentiellement pour trois types de production : le maraîchage, l'horticulture et la tisanerie, avec respectivement +17, +5 et +5 nouveaux projets²⁴. Ces trois types de production se développant majoritairement en pleine terre, on peut l'interpréter comme un indice de l'amélioration de l'accès à la pleine terre.

24 En augmentation nette

Les autres types de production ont aussi une évolution positive, avec l'apparition de projets d'apiculture, de houblon, de micro-pousses, de viande et d'aviculture. On constate cependant une forme de volatilité dans les projets de champignons, d'insectes et de micro-pousses, au caractère plus novateur. Enfin, la variabilité des superficies occupées par le projet de produits laitiers (Le Bercaill) est notable. Si le projet est stable, les terrains occupés ont évolué d'années en années (agnelage et éco-pâturage). De la même façon, le projet de viande (Les moutons bruxellois) vient d'agrandir très largement ses parcelles d'éco-pâturage. La pérennité de ces accès fonciers, potentiellement volatils, devra être surveillée à l'avenir.

Figure 22. Evolution des répartitions des projets et des superficies cultivées (ha) en fonction du type de production

Type de production	2015		2022		2025	
	Nombre de projets	Superficie (ha)	Nombre de projets	Superficie (ha)	Nombre de projets	Superficie (ha)
Apiculture	0	-	0	-	1	≤0,01
Champignons	3	0,32	1	0,10	3	0,25
Ferme pédagogique	4	13,64	5	13,79	5	14,79
Fruits	1	1,50	1	1,50	1	1,50
Horticulture	1	0,06	4	0,76	6	0,94
Houblon	0	-	1	0,20	1	0,20
Houblon/ aviculture	0	-	0	-	1	0,1
Insectes	1	0,04	0	-	1	≤0,01
Maraîchage	8	3,73	21	9,34	25	20,75
Micro-pousses	0	-	2	0,14	2	0,15
Pépinière	1	0,06	1	0,06	2	1,18
Produits laitiers	1	3,70	1	6,70	1	4,70
Tisanerie	1	0,03	6	0,41	6	1,45
Viandeux	0	-	1	0,67	1	13,9
Total	20	22,51	43	33,10	56	59,83

Figure 23. Evolution du nombre de projets par type de production, entre 2015 et 2025

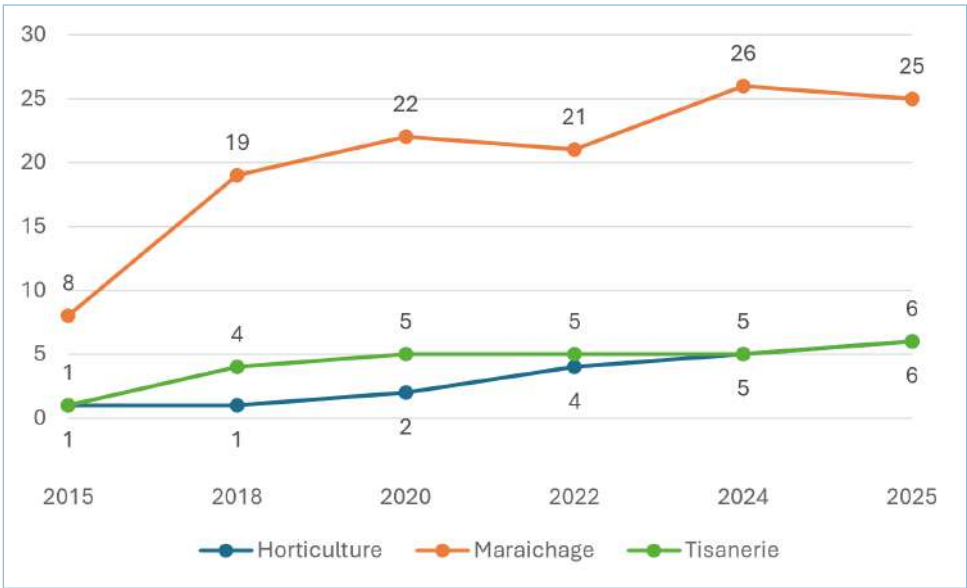
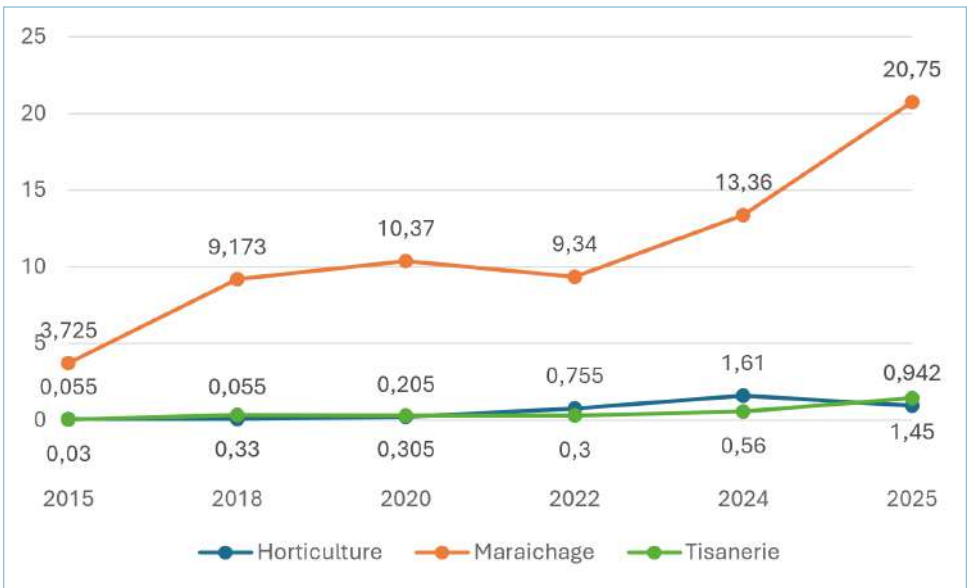


Figure 24. Evolution des superficies cultivées (ha) par type de production, entre 2015 et 2025



Le tableau ci-dessous détermine précisément les vocations représentées dans chaque type de production. A l'heure actuelle, la vocation commerciale domine dans un grand nombre de type de production, exception faite des fermes pédagogiques (à vocation sociale), des projets de pépinière (hybride), produits laitiers (hybride) et tisanerie (hybride). Le maraîchage est un type de production

qui s'apparente assez bien aux trois vocations, car on y voit aussi bien des projets à vocation sociale (3) que des projets à vocation commerciale (11) et des projets hybrides (11) ; de même pour les projets d'horticulture. A noter qu'aucun projet hors sol ne s'éloigne de la vocation commerciale, sauf lorsqu'il s'agit de maraîchage en toiture.

Figure 25. Répartition du nombre de projets par type de production et par vocation, 2025

Type de production	Vocation du projet	Nombre de projets
Apiculture	Vocation commerciale	1
Champignons	Vocation commerciale	2
Fruits	Vocation commerciale	1
Horticulture	Vocation commerciale	3
	Hybride – sociale insertion et commerciale	1
	Hybride – sociale pédagogique et commerciale	1
	Sociale - pédagogique	1
	<i>Total Horticulture</i>	6
Houblon	Vocation commerciale	1
Houblon / aviculture	Vocation commerciale	1
Insectes	Vocation commerciale	1
Maraîchage	Vocation commerciale	11
	Hybride - sociale formation et commerciale	4
	Hybride - sociale insertion et commerciale	4
	Hybride - sociale pédagogique et commerciale	3
	Vocation sociale - insertion et formation	1
	Vocation sociale - pédagogique	2
	<i>Total Maraîchage</i>	25
Micro-pousses	Vocation commerciale	1
Pépinière	Hybride – sociale insertion et commerciale	1
	Hybride – sociale pédagogique et commerciale	1
	<i>Total Pépinière</i>	2
Produits laitiers	Hybride – sociale pédagogique et commerciale	1
Tisanerie	Vocation commerciale	2
	Hybride – sociale formation et commerciale	1
	Hybride – sociale pédagogique et commerciale	3
	<i>Total Tisanerie</i>	6
Viandeux	Vocation commerciale	1
Ferme pédagogique	Vocation sociale - pédagogique	5
Total		56

Pratiques de production – agroécologiques et certifiées bio

Les tableaux et graphiques présentés ci-dessous permettent de visualiser dans quelles mesures les projets émergents bruxellois développent des pratiques de production respectueuses de l’environnement. Y sont distinguées deux types de pratiques :

- Les projets agroécologiques ou en voie de l’être. Parmi eux, on distingue les projets certifiés bio ou en cours de conversion vers le bio ; et les projets agroécologiques sans certification en agriculture biologique : c’est-à-dire, des projets appliquant le cahier des charges en agriculture biologique sans se certifier et les projets faisant appel à d’autres certifications, tels que la certification Demeter, la mention Nature et Progrès, les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG).
- Les projets non encore engagés dans la voie agroécologique.

Parmi les 56 projets émergents bruxellois, 48 projets développent des pratiques agroécologiques sur 43,3 ha : ils représentent 86% des projets actifs en 2025, et 72% des superficies cultivées. **Un seul projet est répertorié comme non engagé sur la voie agroécologique.** Les données manquent pour 2 projets, et les 5 derniers sont des fermes pédagogiques, qui représentent 13,8 ha de surface, et sont non-comptabilisées ici. En raison de la vocation pédagogique de ces fermes (notamment de la pédagogie vis-à-vis de la protection de l’environnement), celles-ci pourraient néanmoins être apparentées aux projets non certifiés mais dont les pratiques s’assimilent au biologique.

Figure 26. Répartition des projets et des superficies cultivées en RBC selon le type de projets et l’engagement agroécologique, en 2025

	Nombre de projets		Superficie	
	Valeur absolue	Pourcentage	Valeur absolue (ha)	Pourcentage
Total	56	-	59,9	-
dont Pleine terre	44	79%	56,8	95%
dont Hors-sol	12	21%	3,1	5%

Projets agroécologiques ou en voie de l’être	48	86%	43,4	72%
dont Pleine terre	38	79%	41,8	96%
dont Hors-sol	10	21%	1,6	4%
Projet non encore engagé sur la voie agroécologique – Hors sol	1	2%	1,5	3%
Inconnu	2	4%	0,2	≈ 0%
Non concerné (Fermes pédagogiques)	5	9%	14,8	25%

Au sein des 48 projets engagés sur la voie agroécologique, on observe un quasi équilibre entre le nombre de projets certifiés bio, et le nombre de projets appliquant des principes bio ou assimilés sans être certifiés ; pour ces derniers, les données sont principalement déclaratives (obtenues via les entretiens d'évaluation du Référentiel Durabilité, les données recensées par les accompagnateurs, les données disponibles sur les supports de communication des projets) et doivent être prises avec précaution. En revanche, la différence de superficie est importante.

Ainsi, en 2025, 23 projets sont certifiés agriculture biologique pour 38,1 ha ; 25 projets ont des pratiques agroécologiques non certifiées bio pour 5,2 ha.

Figure 27. Répartition des projets émergents et des superficies cultivées en RBC selon les pratiques environnementales par rapport au nombre total de projets émergents, en 2025

	Certification bio				Pratiques agroécologiques non certifié bio			
	Nombre de projets		Superficie (ha)		Nombre de projets		Superficie (ha)	
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Total	23	41%	38,1	64%	25	45%	5,3	9%
dont Pleine terre	20	36%	37,6	63%	18	32%	4,2	7%
dont Hors-sol	3	5%	0,5	1%	7	13%	1,1	2%

Cette différence révèle l'une des raisons principales de l'absence de certification en agriculture biologique : il s'agit principalement de petits projets, pour lesquels le coût et la charge de travail de la certification est importante. Par exemple, les projets installés à l'Espace Test Agricole ne sont pas certifiés mais respectent tous le cahier des charges de l'agriculture biologique. En outre, ces petits projets ont généralement un volume de production moindre, ce qui peut induire des modes de commercialisation restreints (dont l'absence de commercialisation via des revendeurs) et un moindre intérêt pour une certification si la confiance est bâtie autrement avec les mangeurs.

On observe une grande diversité de type de production (détaillé dans le tableau ci-dessous) au sein des projets certifiés bio ou assimilés. Ceci met en évidence l'absence d'obstacle absolument contraignant pour mettre en œuvre des pratiques agroécologiques, même au sein des projets hors-sol historiquement plus éloignés des possibilités de certification (avec 3 projets hors-sol certifiés). En outre, ces projets hors-sols mettent généralement en œuvre des démarches environnementales adaptées à leur support de production et leur contexte : économie circulaire, efficacité énergétique, etc (illustrées dans le chapitre IV – Etat de la multifonctionnalité des projets agroécologiques). Au sein des productions pleine terre, on observe un fort engagement de plusieurs filières de production : le maraîchage, la tisanerie, l'horticulture, comptabilisent chacune plusieurs projets, tous cultivant selon, à minima, des pratiques biologiques certifiées ou non.

Figure 28. Répartition du nombre de projets émergents bruxellois et des superficies cultivées par type de certification et type de production, en 2025

Certification	Type de production	Nombre de projets	Superficie (ha)
Bio certifié		23	38,2
	Champignons	2	0,3
	Horticulture	2	0,5
	Maraîchage	13	16,6
	Pépinière	1	1,1
	Produits laitiers	1	4,7
	Tisanerie	3	1,1
	Viandeux	1	13,9
Pratiques agroécologiques non certifié bio		25	5,3
	Champignons	1	N.A.
	Horticulture	4	0,4
	Houblon / aviculture	1	0,1
	Maraîchage	12	4,1
	Micro-pousses	2	0,2
	Pépinière	1	0,1
	Ruches	1	≈ 0
	Tisanerie	3	0,4
Non bio		1	1,5
	Fruits	1	1,5
Inconnu		2	0,2
	Houblon	1	0,2
	Insectes	1	≈ 0
Non concerné			
	Ferme pédagogique	5	14,8

La liste détaillée des projets est présentée dans l'annexe B.

De plus, de nombreux producteurs, certifiés bio ou non, déclarent mettre en œuvre des pratiques qui vont plus loin que celles strictement mentionnées dans le cahier des charges de l'agriculture biologique. Le haut niveau de durabilité d'un grand nombre de projets est mis en évidence dans le chapitre IV (Etat de la multifonctionnalité des projets agroécologiques).

Ainsi, l'impact environnemental des projets engagés dans la voie agroécologique apparaît particulièrement important et est probablement sous-estimé par le seul indicateur de la certification bio.

Données économiques

La création d'emplois selon les types de projets

112,25 ETP sont estimés en 2025 au sein des projets émergents situés en Région bruxelloise.

Cette estimation est à prendre avec précaution, car les données sont peu harmonisées et difficilement vérifiables, ce qui a donné lieu à une estimation à 1 ETP par projet dans le cas où la donnée est manquante. Cet aspect est détaillé dans la partie méthodologique en début de chapitre.

Quoi qu'il en soit, certaines tendances intéressantes peuvent être mises en évidence. En valeur absolue, le maraîchage représente le type de production créant le plus d'emplois dans le secteur (37,65 ETP pour 25 projets, soit 1,5 ETP par projet), suivi par les fermes pédagogiques (29 ETP pour 5 projets, soit 5,8 ETP par projet) et les pépinières (20,8 ETP pour 2 projets, soit 10,4 ETP par projet). Ces trois exemples témoignent d'un potentiel d'emploi différent selon les types de production. Cela s'illustre également en rapportant le potentiel de création d'emploi à la surface cultivée (en ha) : le tableau ci-dessous détaille ce potentiel d'emploi selon les types de production observés en RBC.

Figure 29. Superficies dédiées et ETP créés selon le type de production des projets bruxellois, 2025

	Nombre de projets	ETP	Surface Brute (ha)	Ratio ETP/ha
Apiculture	1	1	≤0,01	200
Champignons	3	3	0,25	12,00
Ferme pédagogique	5	29	14,79	1,96
Fruits	1	1	1,50	0,67
Horticulture	6	6,6	0,94	7,01
Houblon	1	1	0,20	5,00
Houblon/aviculture	1	1	0,1	10,00
Insectes	1	1	≤0,01	200,00
Maraîchage	25	37,65	20,75	1,81
Micro-pousses	2	2,5	0,16	15,87
Pépinière	2	20,8	1,18	17,70
Produits laitiers	1	1	4,70	0,21
Tisanerie	6	6,5	1,45	4,48
Viandeux	1	0,2	13,90	0,01
Total général	56	112,25	59,8304	1,88

Selon les données observées au sein des projets bruxellois en 2025, la production de houblon permettrait la création de 200 ETP par hectare, tout comme l'apiculture. La culture de micro-pousses montre également une forte intensité en travail (15 ETP / ha cultivé), tout comme la culture de champignons (12 ETP/ha cultivés). A l'exception de l'apiculture, ce sont trois types de production hors-sol dont le potentiel de création de travail à l'hectare cultivé est le plus élevé, ce qui s'explique par la forte valeur ajoutée de ces types de production et des faibles surfaces nécessaires. Parmi les productions pleine terre, les pépinières (avec 17,70 ETP/ha cultivés), suivis par l'horticulture

(avec 7 ETP/ha cultivés) et la tisanerie (4,5 ETP/ha cultivés) montrent une intensité en travail importante.

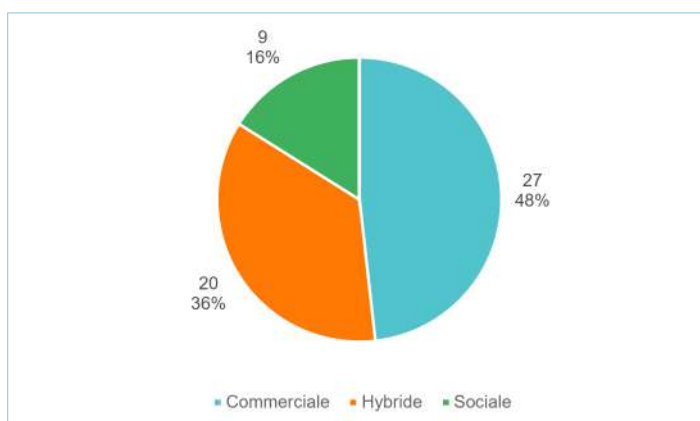
Ces données sont cependant à prendre avec précaution puisqu'elles ne reflètent aucunement le salaire perçu par les producteurs ni la stabilité des projets²⁵. En outre, cette entrée par type de production ne permet pas de prendre en compte certaines variables, et notamment les économies d'échelles sur les plus grandes surfaces.

La création d'emplois peut également être analysée selon la vocation des projets. **Les projets sociaux génèrent un grand nombre d'emplois par projets (34,25 ETP pour 9 projets, soit presque 4 ETP par projet : c'est deux fois plus performant que les projets hybrides).** Cette intensité de travail s'explique du fait de leur modèle économique, reposant souvent sur des subsides structurels (notamment pour les projets d'insertion et formation) ; de plus, la valeur créée par ces projets est avant tout celle du temps dédié à la réalisation de leur finalité sociale.

Si on regarde le nombre brut d'ETP, **ce sont les projets hybride mêlant des aspects sociaux (pédagogiques, formations) et commerciaux qui génèrent le plus d'emplois (39,8 ETP pour 20 projets)**, les projets commerciaux arrivant en deuxième place (37,2 ETP pour 26 projets). Ce résultat tient sans doute au modèle économique : les projets hybrides ne vendent pas seulement leur production, ils vendent aussi des services (visites, formations) souvent mieux valorisés que la production primaire et/ou obtiennent un subside pour soutenir leur vocation sociale. Ceci permet d'augmenter le nombre de travailleurs sans devoir augmenter la production et les ventes.

Ces constats sont illustrés dans le chapitre IV « Etat de la multifonctionnalité de l'agroécologie urbaine ».

Figure 30. Répartition des emplois créés par les projets bruxellois (ETP et %) en fonction du type de vocation des projets, 2025

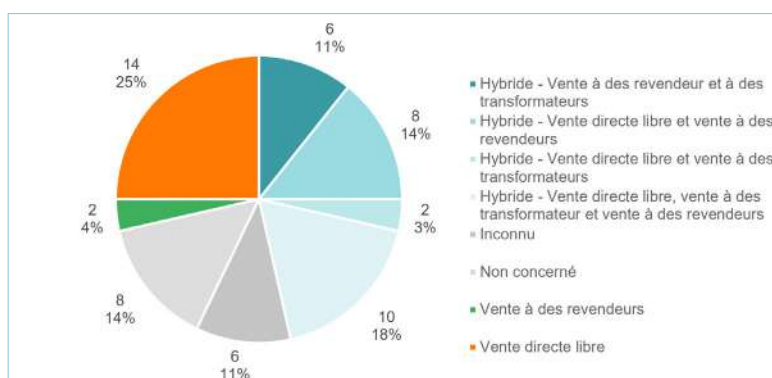


²⁵ Par exemple, un projet de champignons a fait faillite entre 2024 et 2025, avant de reprendre sous forme plus réduite en termes de nombre d'emplois, faisant tomber l'intensité en travail de 93,6 ETP/ha cultivé (étude 2024) à 12.

Modes de commercialisation

Les projets émergents bruxellois utilisent différents modes de commercialisation : la vente directe libre, la vente à des revendeurs (des supermarchés par exemple), la vente à des transformateurs (des restaurateurs par exemple) et les modes de commercialisation hybrides, qui combinent deux ou trois de ces procédés.

Figure 31. Répartition du nombre de projet en fonction de leur(s) mode(s) de commercialisation, 2025



Pour les 56 projets des agriculteurs émergents situés sur le territoire bruxellois, le mode de commercialisation le plus répandu est la vente directe libre (25% des projets) : par la vente de paniers au champ, par la vente de paniers via le réseau des Gasap, par un mode de commercialisation en autocueillette ou encore via des marchés. Le second mode de commercialisation le plus répandu (18% des projets) est le modèle le plus hybride du répertoire, qui combine la vente directe libre, la vente à des transformateurs et la vente à des revendeurs. Si on considère l'ensemble des modes de commercialisation hybride, ce sont 26 projets, majoritairement de maraîchage, qui ont choisi de multiplier leurs canaux de vente afin d'assurer leurs revenus.

8 projets n'ont pas de modes de commercialisation du fait de leur production à visée pédagogique.

Il faut également noter que, sur base des informations disponibles, la totalité des projets ici concernés écoule la majeure partie voire l'entièreté de leur production au sein du territoire régional.

La sécurité foncière

A l'échelle d'un projet, le type de contrat d'occupation des terrains influence également la sécurité (financière, de développement et de pérennisation) du projet. Un contrat offrant une sécurité sur une longue période permet le développement plus serein des projets. Ce point est d'ailleurs repris dans l'analyse de la soutenabilité économique des projets agroécologiques (Chapitre IV)

Quantitativement, les données concernant les types de contrat sont disponibles pour 41 projets des 56 projets émergents bruxellois²⁶. Le tableau ci-dessous reprend les informations pour ces 33 projets.

26 Il y a donc 20,6 ha qui sont occupés sans que l'on sache précisément aujourd'hui avec quel type de contrat.

Figure 32. Répartition du nombre de projet et des superficies cultivées selon le type de contrat donnant accès à la terre et les propriétaires des terrains, 2025

	Nombre de projets	Surface Brute (ha)
Bail à ferme	3	3,98
Privé	1	1,42
Public Commune bruxelloise	1	1,20
Public CPAS	1	1,36
Commodat	5	5,16
Privé	2	3,82
Public Commune bruxelloise	2	0,45
Public régional BE	1	0,89
Concession	2	4,10
Public régional SLRB	2	4,10
Contrat de bail	3	5,00
Privé	2	0,30
Public régional SLRB	1	4,70
Contrat de gestion	1	9,00
Public Commune bruxelloise	1	9,00
Emphythéose	3	1,32
Public Commune bruxelloise	2	1,22
Public Infrabel / SNCB	1	0,10
Occupation précaire	17	6,49
Privé	1	0,15
Public Commune bruxelloise	7	2,40
Public CPAS	1	1,62
Public régional Citydev	1	1,25
Public régional SAU	1	0,00
Public régional SLRB	5	0,77
Public SPF Finances	1	0,30
Propriétaire	3	2,52
Privé	3	2,52
Inconnu	15	22,04
Inconnu	12	6,07
Privé	2	0,65
Public Commune bruxelloise	2	1,02
Public régional BE	2	14,30

Figure 33. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, en fonction du contrat donnant accès à la terre, 2025



Sur les 38 projets pour lesquels l'information est disponible, **18 occupent leur terrain via une convention d'occupation précaire, ces projets représentant une surface de 6,71 ha**. La convention d'occupation précaire est le type de contrat le plus incertain pour les projets car ces conventions sont souvent de courte durée et aucune obligation légale ne protège l'occupant. **Trois projets sont sous contrat de bail pour 5ha**, un type de contrat souvent de courte durée mais offrant un peu plus de protection à l'occupant concernant la résiliation du contrat. **Cinq projets sont sous comodat pour 5,16 ha**. Le comodat est un contrat plus protecteur pour l'agriculteur ; il est gratuit et la durée est variable, selon les modalités négociées entre le propriétaire et l'occupant. Il reste toutefois précaire pour l'occupant, en termes de durée et de résiliation.

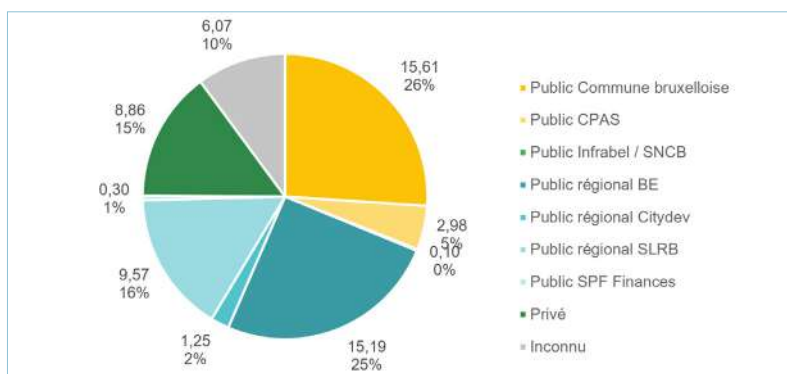
A l'inverse, **3 projets sont sous bail à ferme et occupent 3,98 ha. Le bail à ferme est quant à lui gage de sécurité car il est très protecteur pour l'agriculteur, dans le cadre de la loi qui encadre ces baux**. Trois projets pour 1,32 ha ont signé une emphytéose. L'emphytéose est également gage de stabilité dans la durée. 2 projets occupent 4,10 ha sous concession de service ; la concession de service est plutôt gage de sécurité et de stabilité, car les modalités d'occupation (notamment la durée) sont bien claires avant même l'octroi de la concession par un pouvoir public. Un projet détient un contrat de gestion pour 9 ha de parcelles.

Enfin, **trois projets, de 2,52 ha au total, sont quant à eux propriétaire de leur terrain**.

Les modes contractuels sont donc assez diversifiés, même si la précarité est encore bien présente. En effet, la convention d'occupation précaire et le comodat sont encore fortement utilisés. Cette fragilité est cependant à relativiser du fait que les propriétaires des terrains dont il est question sont majoritairement des institutions publiques, notamment des communes, qui s'engagent avec conviction dans la stratégie Good Food.

La Figure 34 illustre les profils des propriétaires des terrains cultivés par les projets émergents au sein du territoire de la RBC. La donnée manque ici pour 12 projets.

Figure 34. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, en fonction de la propriété des terrains, 2025



Pour les 44 projets pour lesquels l'information est connue, les données indiquent que 16 projets occupent des terrains appartenant à des administrations communales bruxelloises (15,51 ha) et 8 projets des terrains appartenant à la SLRB (9,57 ha). Trois projets occupent des terrains appartenant à Bruxelles Environnement, pour 15,19 ha. Enfin, 11 projets occupent des terrains privés (8,8 ha) parmi lesquels, pour rappel, trois projets sont propriétaires de leur terrain.

IV. Etat de la multifonctionnalité des projets agroécologiques



Introduction

À Bruxelles comme ailleurs, l'agriculture est confrontée à une série de défis majeurs : changements climatiques, érosion de la biodiversité, dégradation des sols, pression croissante sur les ressources naturelles (eau, énergie, nutriments), dépendance aux intrants de synthèse, émissions de gaz à effet de serre, fragilité économique des exploitations, tensions autour de l'usage du foncier, difficultés de transmission, ainsi qu'une attente sociétale accrue pour une alimentation plus locale et plus saine.

L'agroécologie, un levier d'avenir

Face à ces enjeux environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux étroitement liés, une transformation du système alimentaire s'impose. Celle-ci passe nécessairement par une réorientation progressive de l'agriculture vers des pratiques plus agroécologiques, qu'il convient d'anticiper le plus tôt possible.

Les exploitations engagées dans cette démarche présentent, de manière générale, une résilience accrue : elles sont mieux à même d'absorber les chocs climatiques et économiques, notamment grâce à une autonomie renforcée vis-à-vis des intrants, à la diversification des productions et à une meilleure valorisation via les circuits courts. A ce titre, l'agroécologie peut être qualifiée de levier d'avenir.

La transition agroécologique reste toutefois un processus long et spécifique à chaque exploitation, dépendant de son contexte humain, territorial, technique et réglementaire. Elle mobilise à la fois des dimensions techniques et des facteurs largement externes à l'agriculteur ou à l'agricultrice. Faire évoluer les systèmes de production existants tout en préservant leur viabilité économique constitue dès lors un exercice complexe, qui requiert un engagement durable et une coopération étroite de l'ensemble des acteurs concernés.

L'engagement agroécologique des projets agricoles bruxellois

Parmi les 84 projets agricoles se développant sur le territoire de la Région, 48 projets développent des pratiques agroécologiques, occupant 43,3 ha – soit 57% des projets et 17,4% des superficies cultivées. Ces projets dits agroécologiques sont tous des **projets agricoles émergents** (voir chapitre III – L'agriculture urbaine émergente). Ce chapitre propose ainsi un bilan de l'agroécologie bruxelloise au sein des projets émergents.

L'analyse est fondée sur les résultats d'une évaluation portant sur une sélection de 13 projets émergents d'agriculture urbaine (selon critères, cf. ci-après). Les entretiens se sont déroulés entre novembre 2025 et février 2026 à l'aide de l'outil « Référentiel agroécologique bruxellois ». Même si la représentativité de l'échantillon a été recherchée, ce bilan ne peut pas présenter une valeur statistique forte (il existe 56 projets émergents en RBC en 2025, et 73 projets en comptabilisant les projets en périphérie) ; il donne néanmoins des indications pertinentes sur la façon dont l'agroécologie se déploie en Région bruxelloise. En effet, le référentiel permet un screening complet et approfondi de chaque projet analysé. Les dimensions économiques, sociales et environnementales sont largement abordées et les données recueillies sont toujours contextualisées pour permettre une interprétation cohérente avec les objectifs régionaux et les finalités des projets.

Le texte qui suit se structure en 3 sections : 1) quelques précisions méthodologiques : présentation du référentiel agroécologique, sélection des projets étudiés 2) analyse de la durabilité des projets,

séquencée par dimension : économique, sociale, environnementale et 3) quelques enseignements faisant office de conclusion.

L'analyse de la durabilité des projets (partie 2) est ponctuée de portraits des projets évalués, qui viennent illustrer les éléments spécifiés dans le texte. Tous les projets rencontrés sont ainsi présentés au fil de l'analyse.

Éléments méthodologiques

Le référentiel agroécologique bruxellois

Le référentiel agroécologique bruxellois est un outil d'évaluation des performances²⁷ au niveau environnemental, économique et social des projets d'agriculture urbaine, dans le but de valoriser les externalités positives et la multifonctionnalité des projets. L'outil est issu d'un processus de co-création mené par les experts du Facilitateur Agriculture Urbaine. Il a été construit en 2020, testé en 2022-2023 et amélioré en 2024-2025 afin de pouvoir mener le travail d'évaluation présenté ici. Une des contraintes majeures à la réalisation de cet outil a été d'identifier des critères permettant d'évaluer la durabilité économique, environnementale et sociale, qui soient adaptés à la grande diversité (activité, taille, contexte du quartier) des projets bruxellois, et par ailleurs basés sur des données relativement faciles à collecter.

Le référentiel est organisé en trois parties : économique, sociale et environnementale. Chaque dimension de la durabilité est décomposée en critères, eux-mêmes décomposés en indicateurs de mesure : 3 critères et 14 indicateurs pour la partie économique ; 2 critères et 6 indicateurs pour la partie sociale ; 8 critères et 25 indicateurs pour la partie environnementale. Ces indicateurs sont pondérés de manière linéaire : chaque indicateur est noté sur 5 points et pèse de façon équivalente au sein d'un critère. Chaque critère est également noté sur 5 points.

Dans la partie économique, les indicateurs sont mesurés à partir de données objectives, généralement contenues dans les comptes de résultats. Ces données sont ensuite, pour chaque indicateur, mises en relation entre elles (par exemple : rémunération annuelle/nombre d'heures de travail).

Dans la partie sociale, notamment pour le critère mesurant la qualité de vie, les critères sont majoritairement évalués de manière subjective. Les indicateurs de mesure pour chaque critère sont structurés en questions auxquelles les répondants attribuent une appréciation allant de 0 à 5 (par exemple : comment évaluez-vous la reconnaissance de votre travail par les mangeurs ?). Le critère mesurant l'impact social est évalué à partir de données objectives (par exemple, vente directe, nombre de visites à la ferme...)

Enfin, dans la partie environnementale, l'évaluation s'effectue également à partir de données objectives, récoltées à l'aide de plusieurs questions faisant référence aux pratiques de production mises en œuvre au sein des projets agricoles.

27 On parle également de durabilité ou soutenabilité dans la suite du rapport

Figure 35. Tableau des critères et indicateurs du
Référentiel agroécologique bruxellois

Soutenabilité économique	Soutenabilité environnementale
Critère 1 - Vivabilité économique	Critère 6 - Biodiversité
Indicateur 1.1 - Rémunération horaire brute	Indicateur 6.1 - Diversité cultivée
Indicateur 1.2 - Evolution du revenu disponible	Indicateur 6.2 - Diversité naturelle
Indicateur 1.3 - Solidité économique du système de production	Indicateur 6.3 - Diversité animale (uniquement élevage)
Critère 2 - Autonomie économique et financière	Critère 7 - Gestion du sol et de la fertilité
Indicateur 2.1 - Niveau de la pression financière liée aux emprunts	Indicateur 7.1 - Activité d'élevage liée au sol ou échange
Indicateur 2.2 - Part du revenu issu d'aides externes	Indicateur 7.2 - Pratiques d'entretien et respect de la vie du sol
Indicateur 2.3 - Sécurité des débouchés commerciaux	Indicateur 7.3 - Organisation de la fertilisation
Indicateur 2.4 - Poids du client le plus important	Indicateur 7.4 - Durabilité écologique du substrat utilisé en hors sol
Indicateur 2.5 - Mécanismes de fixation des prix	Critère 8 - Gestion de la ressource en eau (et prairies pour élevage)
Indicateur 2.6 - Pérennité de l'occupation de lieu	Indicateur 8.1 - Protection quantitative
Critère 3 - Dynamique territoriale et développement local	Indicateur 8.2 - Protection qualitative
Indicateur 3.1 - Vente directe et circuit court	Indicateur 8.3 - Taux de chargement (spécifique élevage)
Indicateur 3.2 - Rémunération du travail	Indicateur 8.4 - Gestion de l'eau dans les activités hors sol
Indicateur 3.3 - Capacité de création d'emplois	Critère 9 - Gestion des maladies et adventices
Indicateur 3.4 - Approvisionnement local en intrants et matières	Indicateur 9.1 - Raisonnement des maladies et risques sanitaires
Indicateur 3.5 - Transmission et formation	Indicateur 9.2 - Pratiques de gestion des adventices
Soutenabilité sociale	Critère 10 - Gestion de l'énergie
Critère 4 - Qualité de vie - Vivabilité sociale	Indicateur 10.1 - Consommation d'énergie
Indicateur 4.1 - Reconnaissance du travail	Indicateur 10.2 - Sources d'énergie
Indicateur 4.2 - Satisfaction au travail	Indicateur 10.3 - Economie d'énergie
Indicateur 4.3 - Pénibilité du travail	Critère 11 - Gestion du paysage
Indicateur 4.4 - Formation continue	Indicateur 11.1 - Valorisation du paysage
Critère 5 - Impact social	Indicateur 11.2 - Préservation des zones remarquables écologiques
Indicateur 5.1 - Implication au sein du territoire	Critère 12 - Gestion des déchets et circularité des flux
Indicateur 5.2 - Sensibilisation	Indicateur 12.1 - Valorisation des déchets
	Indicateur 12.2 - Tri et recyclage des déchets
	Indicateur 12.3 - Utilisation de produits recyclés dans les approvisionnements
	Indicateur 12.4 - Réduction des emballages
	Critère 13 - Pratique d'élevage
	Indicateur 13.1 - Raisonnement des maladies et risques sanitaires
	Indicateur 13.2 - Traitements vétérinaires et vaccination
	Indicateur 13.3 - Type de produits utilisés

Sélection des projets et représentativité de l'échantillon

Le choix des projets retenus pour un entretien s'est basé sur deux critères : 1) la représentativité de l'ensemble des projets agricoles urbains bruxellois et 2) l'équilibre entre les projets déjà auditionnés et les nouveaux projets.

Représentativité des projets

3 données ont été retenues pour s'assurer de la représentativité des projets :

- La vocation : commerciale, sociale ou hybride
- Le type de production²⁸
- Le mode de culture : production en pleine terre ou hors-sol

Pour chaque indicateur, une valeur cible est déterminée sur base du nombre de projets concernés, rapporté au nombre d'entretiens à réaliser et arrondi au plus proche.

Les données utilisées sont celles de 2024, dernières données disponibles au moment du lancement de l'étude. 49 projets d'agriculture urbaine sur la Région bruxelloise y sont répertoriés.

Vocation	Nb projets en RBC	Valeur cible	Projets retenus
Commerciale	31	8	8
Sociale	11	3	1
Hybride	7	2	4

Type de production	Nb projets en RBC	Valeur cible	Projets retenus
Maraîchage	26	8	9
Horticulture	5	1,5	1
Tisanerie	5	1,5	2
Champignons	2	0,6 arrondi à 1	1
Produits laitiers	2	0,6 arrondi à 1	1
Micro-pousses	1	0,3 arrondi à 1	1
Fruits	1	0,3 arrondi à 1	1

La grande diversité de type de production à Bruxelles fait qu'il existe beaucoup de production avec deux voire un seul projet (fruits, houblon, insectes, micro-pousses, produits laitiers, viandeux).

Mode de culture	Nb projets en RBC	Valeur cible	Projets retenus
Pleine terre	41	11	10
Hors sol	8	2	3

Les projets hors-sols sont sur-représentés dans le choix final par rapport à la valeur cible (3 vs 2), en raison de la légère sur-représentation de certains types de production spécifiques hors-sol

²⁸ A noter que les fermes pédagogiques ne sont pas reprises ici car l'outil Référentiel agroécologique n'est pas adapté à leur spécificité. Par ailleurs, certains projets développent plusieurs productions, ce qui explique que la somme des types de production des projets retenus dépasse le nombre de projets interrogés.

(micro-pousses, champignons) et de la sélection de projets de maraîchage et pépinière hors-sol. Une trop grande restriction n'aurait pas été représentative de la diversité des projets bruxellois.

Equilibre entre les projets déjà auditionnés et les nouveaux projets

Un test du Référentiel agroécologique a été conduit en 2023 par le GELAU (Guichet d'Economie Local Agriculture urbaine). A cette occasion, 13 projets ont passé le test. L'outil Référentiel permet de comparer les données d'une année à l'autre : certains projets déjà auditionnés et encore actifs ont donc été retenus pour passer un entretien en 2025. D'autres projets, non actifs ou réorientés entre temps, n'ont pas été retenus.

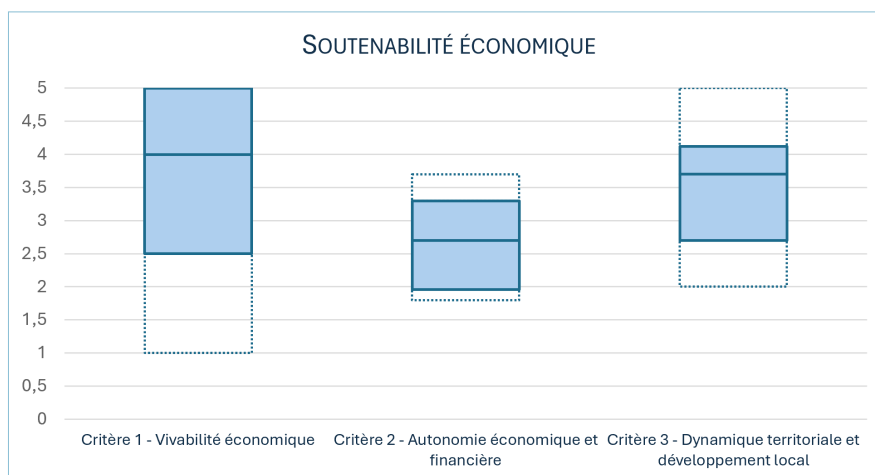
Ainsi, en 2025-2026, 13 projets ont été évalués, dont 7 projets déjà testés en 2023 et 6 nouveaux.

Soutenabilité des projets agricoles bruxellois

Analyse de la soutenabilité économique

La soutenabilité économique est mesurée sur base de 3 critères, qui sont analysés en détail dans ce chapitre. Le graphique ci-dessous présente la médiane et la dispersion des notes obtenues par les 13 projets.

Figure 36. Graphique de dispersion des scores par critère de soutenabilité économique.



Le carré plein représente 70% des notes les plus proches de la médiane, le carré pointillé l'ensemble des notes.

La vivabilité des projets, entre rémunération horaire faible et dépendances aux ressources externes

En termes de vivabilité économique, on observe une **forte disparité** entre les différents cas étudiés, puisque le score le plus faible est de 1/5 et le score le plus élevé est de 5/5 ; la médiane se situe cependant à 4/5 (cf Figure 36 ci-dessus). Ces différences importantes, observées sur un échantillon assez réduit de projets, empêchent de tirer une leçon statistiquement fiable de la moyenne générale.

Deux éléments émergent pour expliquer de telles disparités. D'une part, la situation du moment (un déménagement et des investissements récents par exemple, cf. Courtileke ou encore une fin d'activité, cf. Citysane) a tendance à expliquer des niveaux faibles de vivabilité. A l'inverse, **les projets à vocation sociale, dont le modèle économique est porté par la recherche de financements publics pour assurer ces finalités présentent des scores maximums en termes de revenus** ; dans ces cas de figure, la rémunération des producteurs n'est pas dépendante de la production et de la vente de cette production (par exemple L[ag]um, Légumes Bio d'Etterbeek, Groot Eiland). **Du côté des projets à vocation commerciale, il semble que les projets collectifs et/ou coopératifs tirent leur épingle du jeu**, en présentant des scores élevés de vivabilité. C'est le cas par exemple de la Ferme du Chant des Cailles ou de Champignons de Bruxelles.

Ces constats sont illustrés de manière exemplaire si l'on se penche sur l'indicateur de la rémunération horaire brute. Ce sont les projets à vocation sociale, dont les producteurs sont des « formateurs salariés » qui présentent des scores maximums, alors que **les projets purement commerciaux ont plus de difficultés à dégager un revenu horaire satisfaisant**. Il faut cependant relever **la créativité avec laquelle les porteuses et porteurs de projets « jouent » avec ce défi** : dans certains cas, l'agriculture est un projet supplémentaire à une activité existante par ailleurs (par exemple Courtileke) ; dans d'autres cas, les producteurs vendent d'autres services, comme la formation ou la sensibilisation (par exemple Hierba Buena, formatrice, ce qui représente 28% de son chiffre d'affaires en 2024).

De manière générale, il faut donc constater que les **rémunérations horaires brutes issues de la vente de la production sont faibles** (en moyenne, qui recouvre de grandes disparités : 10,7€/h, soit 18% sous le salaire minimum horaire brut d'un ouvrier agricole²⁹, alors qu'un porteur de projet porte *a priori* plus de responsabilités que notre point de comparaison).). Cependant, cette rémunération augmente d'une année à l'autre pour 9 projets sur 13. Cette évolution positive du revenu disponible est un signal positif, mais il faudra évaluer si cette tendance se poursuit.

29 Salaire minimum horaire d'un ouvrier qualifié en agriculture à l'exception du lin, au 01/01/2024. Source : <https://salairesminimums.be/document.html?jclId=cb1799a02cbf457dbfd405470c36c19e&date=01/01/2024>

Une autonomie réduite des projets : avec l'accès au foncier comme facteur de précarité

De manière générale, si les projets analysés apparaissent vivables économiquement, ils demeurent fragiles. En effet, la vivabilité doit être mise en relation avec l'autonomie économique et financière, qui présente des résultats plus faibles et homogènes (médiane à 2,7/5 – cf Figure 36 ci-dessus). De nombreux projets – 6 sur 13 – sont effectivement **fortement dépendants d'aides externes pour constituer les revenus disponibles** (par exemple les projets à vocation sociale comme Groot Eiland mais aussi certains projets à vocation économique, comme Courtileke ou même des projets hybrides, comme L[ag]um). Les projets commerciaux qui parviennent à découpler revenus décents et aides externes sont des projets qui présentent **une expérience de plusieurs années, un modèle commercial très soutenant** (CSA³⁰, cf. Ferme du Chant des Cailles, Groot Eiland), **et/ou une clientèle fidélisée depuis plusieurs années** (Smala Farming, Hierba Buena).

Les indicateurs liés à la dimension commerciale présentent en effet des résultats faibles ou contrastés.

D'une part, on remarque que les débouchés commerciaux sont rarement très sécurisés via des contrats et des engagements clairs sur le long terme de la part clients. Seuls deux projets sur treize présentent à ce sujet un score au-dessus de la moitié (score de 3/5) ; tous les autres sont en dessous de la moyenne pour cet indicateur. Les porteuses et porteurs de projets développent cependant des **stratégies de fidélisation qui semblent porter leurs fruits, notamment en garantissant une grande qualité de la production**, même s'il n'est pas possible d'identifier si ces stratégies suffisent à long terme. Par exemple, Smala Farming ne bénéficie pas d'engagement formel de la part de ses clients-mangeurs, mais le nombre de clients se maintient d'une année à l'autre.

D'autre part, les mécanismes de fixation des prix demeurent très fortement dépendants des prix du marché, et donc de systèmes de productions très différents de ceux observés par les projets agroécologiques. Il est très difficile pour les producteurs bruxellois interrogés de sortir d'une pratique de fixation des prix oscillant entre les repères constitués par les prix du marché, les prix pratiqués par les collègues proches et le niveau d'acceptabilité de leurs clients. Dans tous les cas, **aucun projet n'est en mesure de fixer les prix réellement en fonction des coûts de production**.

L'autonomie économique est également dépendante de **la sécurité de l'occupation du terrain qui, dans la grande majorité des cas étudiés, demeure précaire**. Lorsque l'occupation des terres est pérenne, on remarque qu'il s'agit soit de projets portés par des institutions publiques (par exemple les Légumes Bio d'Etterbeek), soit de projets ayant bénéficié de contrats d'occupation sécurisés grâce aux dispositifs d'accompagnement bruxellois et mis en œuvre sur des terrains publics. C'est le cas du projet Hierba Buena ou encore de Smala Farming, qui sont des projets installés sur des terrains communaux et bénéficiant d'une emphytéose grâce au contrat conclu par Terre-en-Vue. **La puissance publique joue ainsi un rôle central pour sécuriser l'accès au foncier, mais son impact est encore faible quantitativement** : seuls quatre projets parmi les treize analysés présentent un score au-dessus de la moitié pour ce qui est d'un accès sûr au foncier. Les projets fragiles sont notamment situés sur des terrains privés, avec bail précaire (cf Ferme urbaine de NOH).

En lien avec ce rôle des pouvoirs publics, les analyses illustrent que les projets sont, sauf rares exceptions, tous dépendants d'aides publiques, principalement pour réaliser les investissements de départ. Cet élément est sans doute à interpréter positivement : en effet, la conséquence directe

30 Community Supported Agriculture, modèle socio-économique alternatif où les producteurs et les mangeurs sont réunis, se partageant les responsabilités, les risques et les surplus, généralement via un système d'abonnement.



Courtileke : le maraîchage comme activité complémentaire dans une visée à la fois sociale et économique (vocation hybride)

Courtileke est un projet de maraîchage diversifié sur sol vivant, lancé en 2019 à Haren. Constitué en ASBL, le projet est porté par 5 personnes (6 personnes à partir de 2026) non issues du monde agricole, mais se formant collectivement.

Les objectifs sont en premier lieu environnementaux, avec un travail sur sol vivant et une approche holistique, mais aussi sociaux, via un partenariat avec l'asbl Nos Oignons et une attention portée à l'accueil de public.

→ **Economiquement, les porteurs et porteuses du projet ont fait le choix de conserver un travail rémunérateur à temps partiel, afin de garantir un maximum de sérénité par rapport aux revenus de la production.** L'objectif à moyen terme est de dégager une rémunération fixe par mois par personne, comme complément de revenu et valorisation du travail effectué.

La commercialisation se fait à 100% en circuit court (vente directe par paniers). L'équipe s'est récemment agrandie d'une nouvelle personne. Fin 2025, le projet est en cours de déménagement sur un terrain situé à Kraainem et souhaite passer à un modèle d'autocueillette en conservant un travail social. Le terrain à Haren est repris par une personne formée à Courtileke, qui se lance en production maraîchère.



Citysane : un projet de production de plantes aromatiques trop peu rémunérateur (vocation commerciale)

Citysane est un projet de production de plantes aromatiques et médicinales né en 2022 et qui s'est arrêté définitivement fin 2025. Seules deux saisons « complètes » ont été réalisées, en 2022 et en 2023. Les raisons de l'arrêt de l'activité sont essentiellement : la problématique du statut, le manque de rentabilité et la fatigue mentale personnelle.

Le projet est né d'une reconversion professionnelle. La porteuse du projet a suivi de nombreuses formations tout en effectuant de nombreuses heures de bénévolat dans le secteur horticole. Les objectifs de l'installation étaient les suivants : la réappropriation de la santé par la nature, en proposant des tisanes (6 puis 9) dont les ingrédients sont récoltés à la main et dont la qualité gustative constitue la marque de fabrique. Un objectif social était également défendu : la transmission des connaissances via des formations et balades de découverte des plantes sauvages.

→ Au regard de ces objectifs ambitieux, malgré la formation permettant de mener à bien le projet, l'accueil pour un test à l'espace test d'Anderlecht et le passage par une couveuse d'entreprise, **l'activité n'a jamais réellement décollé d'un point de vue économique. La difficulté de trouver un statut adapté à une activité si réduite a essoufflé la porteuse du projet.** Dès 2024 et la fin de la couveuse d'entreprise (permettant de garder des indemnités de chômage nécessaires pour vivre au quotidien de manière décente), la porteuse du projet a réintégré un travail de salariée au sein d'une association locale. Dans la mesure où ce travail était fortement similaire à l'activité de production (création d'un jardin thérapeutique), cette dernière a été mécaniquement réduite avant de s'arrêter.

Ferme urbaine de NOH : une diversité de financements pour assurer un projet d'insertion socio-professionnelle (vocation hybride)

Lancé en 2010, la Ferme urbaine de NOH allie une production maraîchère diversifiée avec un programme d'insertion socio-professionnelle (8 personnes accueillies chaque année). Quatre maraîchers encadrants travaillent sur le projet, porté par l'asbl le Début des Haricots. La ferme est actuellement en recherche d'un nouveau terrain pour déménager.

Les objectifs environnementaux et sociaux sont au cœur du projet. Le projet souhaite être une vitrine de l'agriculture péri-urbaine agro-écologique, en lien avec son milieu et son territoire. Une grande partie du terrain est non cultivé (prairies, haies, zones humides). En plus de l'objectif d'insertion socio-professionnelle, le projet développe des activités de sensibilisation, d'éducation permanente (via le Début des Haricots), militantes et de convivialité, avec un point d'attention sur le surmenage et le bien-être au travail.

- Pour développer ces objectifs, **le projet s'autofinance en partie grâce à la commercialisation de sa production** (1 ETP sur les 2 encadrants est auto-financé) mais reste dépendant des subsides. La commercialisation s'effectue en circuit-court : via deux GASAP (56 paniers) et la ferme Nos Piliers en cas de surplus. La ferme fait ses propres semis et fournit ainsi La Pousse qui Pousse en plants. Le projet poursuit actuellement un objectif de diversification de ses rentrées d'argent : renforcement de la vente de légumes, animation, team building, formations.



©Ferme urbaine de NOH

Smala Farming : une production écologique pour des clients fidèles (vocation commerciale)

Smala Farming est un projet de maraîchage diversifié sur petite surface, installé à Anderlecht depuis 2019, et porté par une seule personne, après avoir réalisé des formations en Région wallonne.

Les objectifs de départ sont, au niveau économique, de pouvoir vivre de l'activité en étant consciente des contraintes fortes du métier. Au niveau environnemental, l'objectif est de mettre en œuvre des pratiques de production les plus durables possibles, principalement en travaillant de manière manuelle et avec un minimum de travail du sol. Au départ, il n'y a pas d'objectif particulier d'un point de vue social mais il s'agit aujourd'hui d'une part importante de l'identité du projet (accueil de bénévoles).

- La commercialisation se fait à 100% en circuit court, via des paniers de légumes, des ventes sur le champ et vers des petites épiceries. La clientèle est bien fidélisée, même s'il n'y a pas d'engagement formel de la part des mangeurs. **La qualité de la production permet de maintenir des ventes stables.** Actuellement, le projet a pour ambition d'agrandir graduellement la surface cultivée et de pouvoir augmenter les ventes proportionnellement (nouvelles parcelles disponibles depuis 2 ans et qui sont progressivement mises en cultures). **Une autre force du projet est de bénéficier d'un contrat d'occupation du sol pérenne, grâce à une emphytéose sur le terrain communal.**



©Smala Farming

de ces aides est une **très faible pression financière liée aux emprunts**. Tous les projets étudiés présentent un score maximal pour cet indicateur ; aucun ne doit assumer des remboursements d'emprunts bancaires importants.

Un ancrage territorial fort, stratégie affirmée des projets agroécologiques bruxellois

En ce qui concerne l'ancrage territorial, un indicateur territorial présente un haut niveau de durabilité chez tous les projets analysés : celui de la commercialisation en circuits courts. Il semble que les projets installés au cours des 10-15 dernières années font tous le choix de ce mode de commercialisation, ancré dans le territoire régional et maximisant les marges. L'ancrage territorial est une constante parmi les projets étudiés et présente dès la définition des objectifs des projets : approvisionnements locaux, transmission de savoirs, rémunération du travail sont des indicateurs aux scores élevés dans la quasi-totalité des projets.

En ce qui concerne la **création de valeur**, les projets présentent une **forte part de rémunération du travail plutôt qu'une rémunération du capital** – un résultat qui révèle la pertinence du soutien public à l'agriculture professionnelle mis en œuvre depuis 10 ans via la stratégie Good Food, notamment l'aide financière facilitant les investissements modérés sans s'endetter.

En revanche, le point qui fait défaut pour le territoire est, sans surprise, **la capacité de création de nouveaux emplois, qui demeure faible** : ceci paraît logique vu la taille des projets et les niveaux de rémunération observés. Toutefois, ceci ne doit pas faire oublier que les **porteurs de projet créent d'abord leur propre emploi** en lançant leur activité indépendante (cette création d'emploi n'étant pas valorisée dans le référentiel, seuls les emplois au-delà des porteurs de projet étant évalués positivement). Seuls les projets fortement subsidiés pour leur temps de travail (à vocation sociale ou hybride) présentent des résultats élevés pour cet indicateur. **La Ferme du Chant des Cailles est également une exception positive : qui peut s'expliquer par la dimension collective, la réussite de son modèle économique et sa longévité.**



©Perkuus

Perkuus : le maraîchage biologique soutenu par la communauté (vocation commerciale)

Perkuus est un projet de maraîchage diversifié situé à Sint-Pieters-Leeuw, dans la périphérie flamande autour de Bruxelles. Lancé en 2022, le projet est porté par deux femmes non issues du monde agricole ; elles ont suivi une formation en Région flamande et ont eu plusieurs années d'expérience avant de démarrer leur propre projet.

→ **Le projet souhaite dès son lancement être un CSA, tant pour des raisons économiques que sociales.** La commercialisation se fait exclusivement en circuit très court, avec un système d'abonnements en autocueillette comptant actuellement 285 abonnements dont une majorité de mangeurs bruxellois, ainsi que par vente directe dans deux magasins partenaires (Barn et eFarmz).

Au niveau environnemental, l'objectif est de travailler en bio (labellisation demandée au démarrage) et de porter une grande attention aux paysages et à la biodiversité.



©Fruit Time

Fruit-time : le choix du hors sol sur un terrain agricole (vocation commerciale)

Fruit-Time est un projet de production de petits fruits rouges et fleurs, installé à Anderlecht depuis 2011 suite à la reconversion professionnelle du porteur de projet, qui s'est formé en production de petits fruits à la Faculté d'Agro-Bio-Tech de Gembloux.

→ **Le projet s'est lancé sur les fonds propres du porteur (complété d'une aide à l'installation de BEE en 2012), qui a ainsi pu acheter son terrain.** Il bénéficie d'une grande dépendance financière (investissements en fonds propres et appui modéré de la Région pour des investissements passés). La commercialisation se fait 100% en circuit court, par autocueillette. Ce débouché commercial est assuré par un grand nombre de clients réguliers, ce qui permet au porteur de projet d'avoir une **liberté assez rare pour fixer ses prix.**

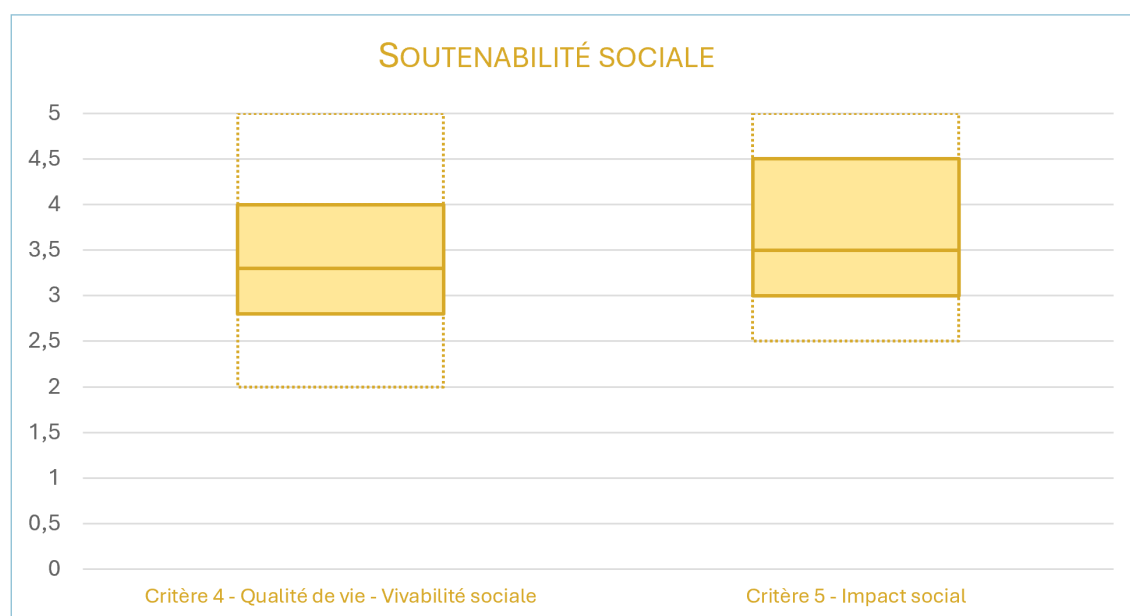
Le modèle d'autocueillette (pour sa praticité et sa convivialité) réalise l'objectif social du projet, en plus d'un objectif d'épanouissement motivant la reconversion professionnelle. Au niveau environnemental, le projet ne porte pas d'objectif agroécologique. Le projet fait d'ailleurs le choix de cultiver en hors-sol sur un terrain agricole cultivable, du fait des caractéristiques du sol, non adapté aux cultures de petits fruits. Il s'agit en outre du seul projet analysé qui a fait le choix d'utiliser des engrais et des produits phytosanitaires chimiques ou de synthèse.

Le porteur de projet est pensionné dans 3 ans et projette de transformer le terrain en petites parcelles pour potagers à louer.

Analyse de la soutenabilité sociale

La soutenabilité sociale est mesurée sur base de 2 critères, qui sont analysés en détail dans ce chapitre. Le graphique ci-dessous présente la médiane et la dispersion des notes obtenues par les 13 projets.

Figure 37. Graphique de dispersion des scores par critère de soutenabilité sociale.



Le carré plein représente 70% des notes les plus proches de la médiane, le carré pointillé l'ensemble des notes.

L'impact social et territorial comme objectifs : sensibilisation et formation au cœur des projets

La dimension territoriale des projets est également portée dans le cadre d'une dimension plus sociale. En effet, en termes de durabilité sociale, l'impact des projets au sein du territoire est analysé à partir d'indicateurs comme la sensibilisation et l'implication dans des partenariats et réseaux au sein du territoire de la RBC. Aucun projet n'est en-dessous de la moitié pour ce critère, un seul présente un résultat à la moitié (cf Figure 37 ci-dessus) ; les autres projets sont bien au-dessus. Ainsi, sur base de l'échantillon analysé, on peut remarquer que **les projets sont plutôt des projets « engagés », voire militants. Les personnes impliquées s'investissent dans le débat public, participent aux événements liés aux thématiques de l'alimentation durable, et participent donc délibérément à tisser un réseau agroécologique bruxellois.**

Cet aspect d'engagement dans le débat public et la sensibilisation est remarquable, surtout quand on le met relation avec le temps de travail déjà important du côté de la production. **La sensibilisation apparaît comme une valeur constante pour les personnes interrogées**, avec une attention portée à la sensibilisation de leurs publics (clients, stagiaires, bénéficiaires) aux enjeux de l'agriculture, de

l'agroécologie, de l'alimentation durable et des circuits courts. Le seul projet présentant un score sous la moitié en termes de sensibilisation à ces enjeux est d'ailleurs celui qui ne porte pas de démarche agroécologique. Tous les autres projets analysés décrivent la **sensibilisation - qu'elle passe par la formation et la transmission, l'organisation d'évènements, la labellisation ou encore le réseautage - comme essentielle pour la construction d'un projet durable.**

Une qualité de vie oscillant entre une reconnaissance sociale forte et une pénibilité élevée

Cela étant, la durabilité sociale ne se résume pas à l'impact au-delà des projets. Elle se mesure également d'un point de vue interne, et de manière fortement liée à certains aspects économiques. A cet égard, on remarque une tendance nette parmi les projets ayant répondu au questionnaire du référentiel : **si la satisfaction est élevée pour la reconnaissance du travail par les clients-mangeurs (et dans une moindre mesure par les pouvoirs publics), elle est fort basse lorsqu'il s'agit de noter la satisfaction en termes de rémunération au regard du travail accompli.**

Ainsi, on peut relever une forte pénibilité ressentie par les porteuses et porteurs de projets. Lorsque cette pénibilité, physique et parfois psychologique, est moindre, on remarque qu'il s'agit soit de projets collectifs et/ou de projets où les producteurs sont salariés (projets à vocation sociale par exemple).

Toujours dans cette dimension sociale, il faut relever le **déséquilibre ressenti de manière constante entre vie privée et vie professionnelle** ; dans la plupart des cas, cette dernière prend le pas sur la vie privée. Cet indicateur est à prendre avec sérieux car l'on sait que ce déséquilibre est souvent la première étape vers un renoncement à la poursuite du projet, surtout s'il est conjugué à une faible rémunération horaire et à un déséquilibre entre travail fourni et satisfaction de rémunération. Ces indicateurs sociaux, même s'ils sont notés de manière subjective par les personnes concernées, corroborent donc les indicateurs économiques de revenus et pointent une **fragilité socio-économique de l'agroécologie bruxelloise.**



©Commune d'Etterbeek

Les Légumes Bio d'Etterbeek : un projet porté par la commune visant l'accessibilité sociale (vocation sociale)

Le projet est porté par la commune d'Etterbeek. Démarré en 2012, le projet a pour objectif de produire des légumes pour distribution sociale et de soutenir les jardins citoyens sur la parcelle voisine. Le projet a changé plusieurs fois de formules et expérimenté de nombreux partenariats. Actuellement, le projet est porté par un maraîcher embauché par la Commune.

→ La raison principale du projet est sociale. D'une part, **la production maraîchère est intégralement donnée au CPAS d'Etterbeek, qui le revend dans son épicerie sociale, dans l'objectif de contribuer à l'accessibilité à des légumes bio à très petits prix.** D'autre part, le maraîcher professionnel a une activité de sensibilisation via un programme annuel d'activités.

En termes environnementaux, le projet vise à améliorer la valeur écologique du terrain, ancien talus d'Infrabel. Au niveau économique, le projet ne vend pas ses productions (dons au CPAS) et souhaite se pérenniser via des soutiens structurels ; l'engagement communal via une création de poste financé à 100% par la Commune permet déjà d'assurer l'existence du projet ces prochaines années.



©Groot Eiland

Groot Eiland : la formation et la réinsertion par la production agroécologique (vocation hybride)

Le projet de l'asbl Groot Eiland lie depuis 2015 l'agriculture urbaine agroécologique et l'insertion socio-professionnelle (via des contrats Emploi d'insertion et des contrats de volontariat). Il s'agit donc d'un projet hybride, où l'agriculture est utilisée comme un moyen d'atteindre les finalités sociales de l'association. Groot Eiland développe également une activité en jardinage, des activités de restauration/catering et une activité de menuiserie.

Concrètement, pour la production, l'asbl a mis sur pied un projet B2B multisites dans le centre de Bruxelles (BelAkker) ainsi que trois projets en autocueillette via des abonnements (Theo, CourJette et FleurAkker) installés à Ganshoren et Jette. Actuellement, Groot Eiland développe un nouveau CSA à Relegem. La commercialisation se fait 100% en circuit court (via CSA, en interne et vers des restaurateurs bruxellois).

→ Les objectifs de départ sont avant tout sociaux, en lien direct avec la **finalité d'insertion socio-professionnelle**, et environnementaux, **avec des objectifs de circuit court dès l'origine du projet et la labellisation bio depuis 2017.** Les projets sont portés par 5 maraîchers et maraîchères formés à l'encadrement de personnes en réinsertion. Au niveau économique, l'association vise l'équilibre via la commercialisation en CSA, mais les rémunérations sont assurées grâce au financement public des finalités sociales de l'organisation. Les subsides liés à l'activité d'insertion socio-professionnelle sont considérés structurels étant donné la finalité de la structure.

Les Jardins de l'Abondance : le maraîchage bio sur petite surface en quête de stabilité (vocation commerciale)

Les Jardins de l'Abondance est un projet de maraîchage diversifié sur petite surface. Démarré sur l'Espace-Test Agricole en 2019, le projet est porté par une seule personne formée au maraîchage auprès de la Ferme urbaine de NOH. Le porteur s'est lancé d'abord avec le statut tremplin indépendant puis en couveuse d'entreprise chez Job Yourself. En 2025, le projet s'installe sur l'Espace Test Agricole en îlot³¹ et le porteur de projet devient indépendant personne physique.

→ Pour ce saut d'échelle et de concrétisation, **le porteur souhaite générer un chiffre d'affaires suffisant pour créer de l'emploi et s'assurer un meilleur équilibre pro-perso, ressenti actuellement comme pas du tout satisfaisant.** De plus, le projet souhaiterait développer une **communauté autour du champ via un CSA, formule estimée intéressante pour son soutien économique et social.** A ce jour, la commercialisation des produits se fait à 100 % en circuit court sur la Région bruxelloise avec plusieurs canaux : épiceries, paniers, un marché sur l'ETA.

Sur le plan environnemental, le projet s'inscrit dans une démarche bénéfique pour l'environnement, avec une attention importante pour la biodiversité cultivée et naturelle.



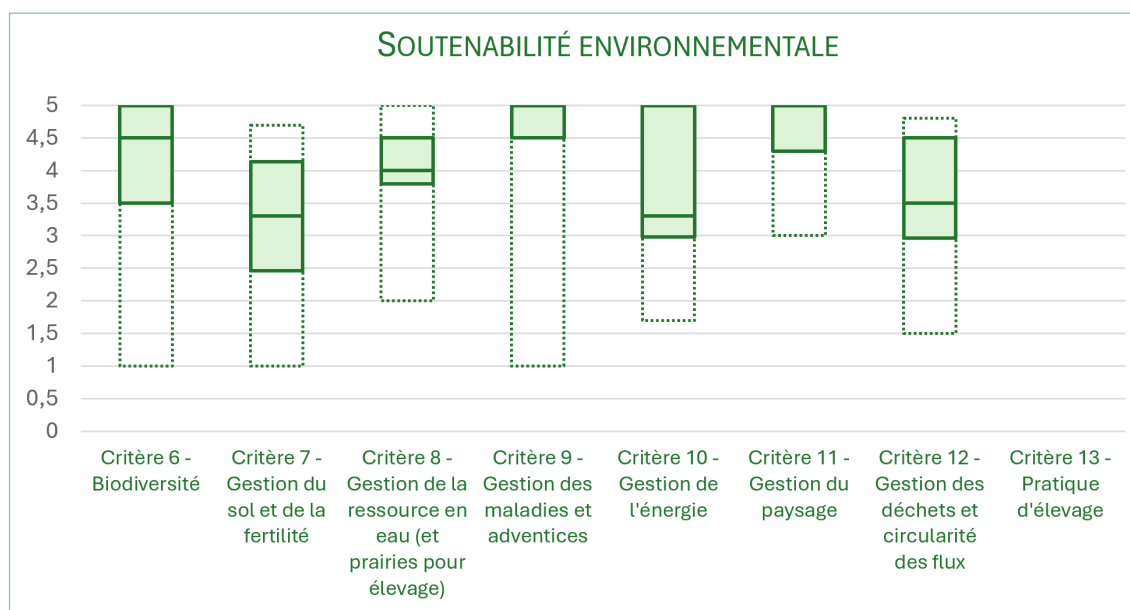
©Jardins de l'Abondance

31 Nouvel Espace-Test porté par Début des Haricots, proposant à un agriculteur ou une agricultrice, suite à un test concluant à l'ETA, d'expérimenter son installation définitive : en s'installant sur un terrain devenant permanent à l'issue d'une période d'essai de 3 ans, et en continuant à bénéficier des infrastructures de l'ETA.

Analyse de la soutenabilité environnementale

La soutenabilité environnementale est mesurée sur base de 8 critères, qui sont analysés en détail dans ce chapitre. Le graphique ci-dessous présente la médiane et la dispersion des notes obtenues par les 13 projets. A noter qu'au sein de ces critères, certains indicateurs sont spécifiques hors-sol ou pleine terre – la note obtenue par critère reste toutefois représentative de l'engagement agroécologique de chaque projet. Le dernier critère est spécifique aux projets d'élevage et a été mesuré auprès d'un seul projet, ce qui explique l'absence de données.

Figure 38. Graphique de dispersion des scores par critère de soutenabilité environnementale.



Le carré plein représente 70% des notes les plus proches de la médiane, le carré pointillé l'ensemble des notes.

Le respect de la biodiversité comme boussole, pour les cultures, les sols et le paysage

La durabilité écologique des projets analysés avec le référentiel est certainement le marqueur le plus positif en termes de soutenabilité de l'agroécologie bruxelloise. C'est la dimension environnementale qui obtient la moyenne la plus élevée ; plusieurs critères – et leurs indicateurs correspondants – présentent des scores élevés à très élevés (cf Figure 38 ci-dessus). Sur base des résultats obtenus par les projets interrogés, il faut constater que **l'agriculture portée par les NIMAculteurs en RBC est très soutenable d'un point de vue environnemental**.

Cette marque positive est inhérente au profil des porteuses et porteurs de projets qui ont répondu aux questionnaires. Dans la quasi-totalité des cas, **la qualité écologique de la production est un**

objectif majeur, voire principal, pour les projets : un seul projet analysé n'a pas identifié, dans les objectifs qu'il s'est fixé, la mise en œuvre de pratiques durables.

Ce marqueur de durabilité environnementale se note, entre autres, par une attention particulière portée à la biodiversité cultivée (productions diversifiées) mais aussi à la biodiversité naturelle, en dehors des espaces de production. Ceci est le cas pour tous les projets pleine terre et même pour les projets hors sol qui se développent en extérieur. On peut également noter que **la diversité cultivée est, elle, intrinsèquement corrélée aux modèles économiques dominants parmi les projets, à savoir la vente directe ou en circuit courts, qui nécessite de proposer de la diversité aux mangeurs.** Ainsi, sans de grandes disparités entre les différents projets, le critère de biodiversité obtient une médiane de 4,5/5, avec 11 projets sur 13 qui présentent des notes de 4/5 ou plus (cf Figure 38 ci-dessus).

Ce constat se reflète aussi dans l'attention portée à l'aménagement du territoire : on peut relier l'attention portée à la biodiversité avec des **pratiques positives en termes de gestion du paysage.** De manière générale, une approche paysagère, si elle est parfois réfléchie avec plus ou moins de détails, parfois induite, est présente dans tous les projets interrogés extérieurs.

De manière générale, les porteuses et porteurs de projets ont conscience qu'ils font partie d'un ensemble écologique plus large et qu'il convient de s'y intégrer de la meilleure manière possible.

On remarque également que **les projets pleine terre concernés respectent la santé des sols.** Ils veillent à des pratiques douces de travail du sol et agissent dans l'objectif de maintenir sa fertilité via différentes pratiques agroécologiques. Au sein de ce critère sur la gestion du sol, on observe **un indicateur plus difficile à mettre en œuvre au sein du territoire bruxellois, à savoir celui valorisant l'utilisation de matières organiques animales via de l'élevage sur les sites de production ou via des partenariats locaux** (même si 6 projets pleine terre sur 11 obtiennent un score au-dessus de la moyenne - cf Figure 38 ci-dessus). Cela étant, les projets concernés compensent cette difficulté –en grande partie inhérente au contexte urbain – par la **mise en place d'autres pratiques bénéfiques pour la fertilité des sols** : les rotations de cultures, la culture d'engrais verts et la couverture permanente du sol. Pour l'indicateur de gestion de fertilité, la majorité des projets en pleine terre présentant des scores de 4 ou 5/5. En outre, la mécanisation est généralement très faible, avec la mise en œuvre de pratiques parfois uniquement manuelles.

Enfin, les projets présentent des résultats positifs en termes de **gestion des maladies et des adventices** : un seul projet est sous la moitié et tous les autres présentant des scores de 4,5/5 ou 5/5 (cf Figure 38 ci-dessus). Ces scores sont assez logiques et inhérents à l'identité des projets. Ils ont dans leurs objectifs premiers la mise en œuvre de pratiques de production écologiques et respectueuses de l'environnement, bannissent *de facto* l'utilisation de traitements phytosanitaires chimiques et/ou de synthèse. Ces pratiques n'ont pas d'impact négatif sur les sols, sur la faune et sur la flore.



©ERU

La Ferme du Chant des Cailles : un projet agroécologique « total » mêlant élevage et maraîchage (vocation commerciale)

La coopérative du Chant des Cailles, active depuis 2012 et établie à Watermael-Boitsfort, est un projet hybride combinant un volet commercial et un volet social d'activités pédagogiques et de sensibilisation. Le projet professionnel, organisé en trois pôles (maraîchage, fleurs et aromatiques, ovin laitier) est complété par deux pôles citoyens (potager citoyen et activités pédagogiques).

Le projet a été lancé en 2012 par 3 personnes ayant investi sur fonds propres. L'équipe s'est stabilisée depuis 2022 avec 18 personnes rémunérées (11 ETP) dont 7 saisonniers/saisonniers, elles-mêmes soutenues par des bénévoles et des stagiaires tout au long de l'année.

→ **La Ferme du Chant des Cailles se veut être une vitrine de l'agriculture agroécologique. Ainsi, le projet souhaite allier l'impulsion d'une dynamique locale autour des questions d'agriculture urbaine et de consommation et de forts objectifs environnementaux : le projet se veut bénéfique pour son environnement, en allant « au-delà du bio », en pratiquant l'agroécologie et en respectant le rythme naturel des moutons. Il démontre son haut niveau de durabilité en obtenant des scores élevés et très élevés sur les critères concernés, dans l'ensemble de ses activités.**

La coopérative démontre une grande transparence économique, toujours dans l'objectif d'être une vitrine de l'agriculture agroécologique. L'objectif actuel du projet, au niveau économique, est de ne plus dépendre des subsides publics.



©Refresh

L[ag]um : une production bio-intensive hors sol démontrant un haut niveau de durabilité (vocation hybride)

Le projet est porté par l'ASBL Refresh Brussels qui, entre autres, forme des personnes sans emploi aux métiers de l'alimentation durable via une formation en cuisine et transformation durable et maraîchage. Démarré en 2021 dans le cadre d'un financement européen Feder, en partenariat avec la Commune d'Ixelles et l'Université Libre de Bruxelles, il s'agit d'une production maraîchère en toiture développant : 1) la production et la vente de légumes, 2) l'insertion par la formation au maraîchage et à la transformation et 3) la sensibilisation par l'organisation d'ateliers et de visites.

La commercialisation s'effectue en circuit (très) court, notamment en interne avec le restaurant social Refresh et via des abonnements en autocueillette (30 abonnements) par des personnes du quartier. Le volume de production est assez réduit, vu la surface disponible et les contraintes de la production en toiture. Etant donné ces contraintes et ambitions, le projet se sait dépendant de subsides et de soutiens publics pour pérenniser son fonctionnement et assurer les salaires, mais il vise à réduire sa dépendance via le développement de services (visites et team building). Le projet intègre également des objectifs de sensibilisation, aujourd'hui relancée via un subside du Contrat de quartier « Petite suisse ».

→ **Au niveau environnemental, les objectifs de départ sont la production bio-intensive sur petite surface et le soutien à la biodiversité. Si le projet reconnaît le coût environnemental d'une installation sur toiture (empreinte grise de la structure du bâtiment), il atteint néanmoins un haut niveau de durabilité, notamment remarquable en termes de biodiversité naturelle, gestion de la fertilité du sol, des adventices et des maladies, pour un projet en toiture contraint sur ces aspects.**

Champignons de Bruxelles : une production de niche pour valoriser des déchets urbains (vocation commerciale)

Champignon de Bruxelles est un projet de production de champignons hors sol, installé dans une cave de l'Abattoir d'Anderlecht depuis 2020, à laquelle s'est adjoint le projet de micropousses, précédemment porté par « MicroFlavours ». Le projet est également lié à l'entreprise BruFresh Food, qui se charge de l'achat et de la vente des produits à l'aide de vélos cargo.

Le projet est principalement porté par deux personnes, non formées en agriculture, qui se sont lancées dans cette startup avec l'objectif d'en faire leur activité principale. Ils ont pu démarrer le projet grâce au soutien de BeSprouts, KBC et Good Food. Le projet a embauché jusqu'à 20 ETP en 2024, avant une faillite. Il est relancé en 2025, par les deux personnes porteuses.

- **Le projet présente une haute soutenabilité environnementale, assez remarquable au regard des caractéristiques et contraintes du projet.** La gestion des ressources est un enjeu majeur pour ce type de projets ; les impacts les plus importants (eau – avec un système d'hydroponie en circuit fermé, énergie, substrat) sont considérés et diminués au plus possible. La gestion des déchets générés pèche un peu, par manque d'alternative aux emballages à usage unique.



©Champignons de Bruxelles

Hierba Buena : des plantes aromatiques produites localement et de façon écologique (vocation commerciale)

Hierba Buena est un projet à vocation commerciale visant la production et la transformation de plantes aromatiques, médicinales et comestibles. L'activité est née en 2019 à la suite d'un parcours d'autoformation et de nombreux contacts établis au sein de l'écosystème associatif bruxellois lié à l'alimentation. Le projet est celui d'une personne seule, qui essaye de s'entourer petit à petit afin de gagner en confort : un saisonnier est nécessaire en haute saison et l'engagement d'une personne à temps partiel est envisagé.

Les objectifs du projet sont ancrés dans l'histoire personnelle de la porteuse de projet, qui a dû faire preuve d'imagination et d'abnégation pour prendre sa place au sein de la société belge. En termes économiques, l'objectif était de créer son propre emploi, n'ayant quasiment aucun autre moyen de subvenir à ses besoins ; conjugué avec une haute sensibilité à l'alimentation de qualité et au manque d'accès à cette alimentation. D'un point de vue social, l'engagement bénévole « à côté » du projet peut être relevé, notamment avec la mise à disposition d'une bibliothèque des ressources qui ont permis à la porteuse du projet de s'auto-former, si bien qu'elle est aujourd'hui formatrice en herboristerie à l'EFP.

- **Le système de production est totalement pris en charge en interne : production, transformation, conditionnement et vente.** La commercialisation en circuit court est privilégiée, soit en vente directe, soit en passant par des magasins dans Bruxelles. **Le projet présente une haute durabilité écologique, notamment en ce qui concerne la biodiversité naturelle et cultivée, la gestion des maladies et adventices, la gestion de la ressource en eau (le projet n'utilise pas d'irrigation), la gestion des déchets (conversion au maximum vers des emballages réutilisables et sans plastique).** Seule la gestion de l'énergie manque d'une stratégie et d'un monitoring.



©Hierba Buena

La gestion des ressources, entre sobriété et manque de vision

En lien avec la gestion du sol, la gestion de l'eau est aussi globalement positivement notée au sein de l'échantillon de projets, avec des scores assez disparates. En général, **la protection quantitative de la ressource en eau est présente au sein des projets ; le changement climatique et des saisons de plus en plus contrastées à cet égard ont amené les producteurs à définir des stratégies créatives pour gérer soit le manque d'eau de pluie soit le trop plein**. Pratiquement tous les projets mettent en place des systèmes d'économie à ce niveau.

L'engagement fort des projets en termes de soutenabilité écologique engendre également une faible pollution de l'eau, vu l'absence d'utilisation de produits chimiques.

S'il faut identifier un point légèrement moins positif au niveau écologique, on peut pointer le critère concernant la gestion de l'énergie. Si tous les projets essayent de mettre en place des économies d'énergie, **peu d'entre eux définissent une réelle stratégie de production et surtout d'approvisionnement en énergies renouvelables**. Dans certains cas (notamment les cas d'occupation précaire), les porteurs de projet n'ont pas la maîtrise du contrat d'approvisionnement. Cependant, il faut noter que les projets étudiés présentent des **niveaux de consommation d'énergie particulièrement bas**, que l'on peut expliquer par des choix de pratiques peu mécanisées et des échelles de production somme toute assez réduites. Finalement, les scores pour ce critère demeurent donc élevés (cf Figure 38 ci-dessus). Il serait intéressant, à l'avenir, de réaliser le screening de projets un peu plus mécanisés et/ou de taille plus importante.

Enfin, la gestion des déchets est également un critère qui présente des notes moins hautes que les autres critères environnementaux (cf Figure 38 ci-dessus). On remarque, dans certains cas, **certaines difficultés à utiliser des produits recyclés dans certains approvisionnements ou pour certains emballages**. Pour autant, ces éléments sont en général indépendants de la volonté des porteuses et porteurs de projet : les contraintes d'approvisionnement mais aussi les **limites de la réglementation** sont des facteurs explicatifs. C'est le cas par exemple pour les emballages des plantes aromatiques (qui doivent se faire dans des emballages en papier doublés d'une fine couche de plastique car cela est exigé par l'AFSCA, cf. Hierba buena) ; **l'absence de filières locales plus durables est également à pointer pour les intrants en matières organiques, ainsi que pour les substrats des projets développés en hors sol par exemple**.

Quelques enseignements

La diversité des projets constituant l'échantillon nous permet de tirer plusieurs enseignements sur la durabilité des projets bruxellois, résumés ici en quelques points :

Sur l'aspect économique : **la vivabilité économique de l'agroécologie bruxelloise est globalement positive, même si elle demeure fragile.**

- 1) La rémunération horaire est faible lorsqu'elle doit être assurée par la vente de la production. Le secteur agricole en RBC ne se différencie pas de l'agriculture belge et européenne à ce niveau.
- 2) L'agroécologie bruxelloise, au regard des projets analysés, est peu dépendante des emprunts bancaires privés, notamment grâce aux subsides accessibles aux porteurs de projet qui soutiennent les investissements ; elle rémunère le travail davantage que le capital. C'est sans doute un point positif, certes amoindri par le niveau de rémunération observé.
- 3) L'agroécologie bruxelloise est économiquement très ancrée dans son territoire ; cet ancrage est le moteur économique des projets qui font tous le choix de la vente directe ou du circuit court.
- 4) La vente de la production est souvent complétée par la vente de services (entreprises, citoyens) ou le développement de projets sociaux par le biais d'appel à projet ou subsides.
- 5) La création d'emplois est souvent limitée aux porteurs et porteuses de projet, notamment au sein des projets à vocation commerciale, majoritairement à caractère entrepreneurial. Comparativement à l'agriculture conventionnelle, le potentiel de création d'emploi rapportée à la surface cultivée est toutefois important.

Sur l'aspect social : **l'agroécologie bruxelloise vise une transformation sociale profonde.**

- 6) Les projets analysés développent des partenariats, investissent le débat public et mettent en œuvre des modalités de sensibilisation qui sont au cœur même de leur identité. On pourrait parler de projets « militants ».
- 7) La reconnaissance par les mangeurs et mangeuses est majoritairement ressentie comme importante et constitue un soutien (psychologique et pratique) essentiel aux projets. En revanche, la reconnaissance par les pouvoirs publics est ressentie plus inégalement par les 13 porteurs de projets interrogés et est un motif d'inquiétude actuel des porteurs de projet.
- 8) L'agroécologie bruxelloise permet rarement un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ce déséquilibre faisant craindre une fragilité socio-économique à moyen terme des projets bruxellois.

Sur l'aspect environnemental : **l'agroécologie bruxelloise est hautement soutenable d'un point de vue environnemental ; il s'agit d'une des « raisons d'être » principales des projets analysés.**

- 9) Le soutien à la biodiversité et l'apport paysager des projets bruxellois sont quasi systématiques dans les projets analysés, qui participent ainsi à l'amélioration et l'entretien des espaces verts de la Région.
- 10) Cette haute durabilité ne se reflète pas toujours dans la labellisation bio, certains projets faisant le choix de ne pas se labelliser pour des raisons économiques, administratives ou idéologiques. Parmi les 12 projets développant des pratiques agroécologiques, c'est le cas de 3 projets (9 sont donc certifiés bio).

- 11) L'ancrage territorial de l'agroécologie bruxelloise, s'il s'observe surtout en aval des projets (commercialisation et impact social), reste à améliorer en amont des projets : approvisionnement et filières bruxelloises de matières premières, emballage biosourcés, etc.

Sur base de ces quelques éléments, plusieurs pistes d'actions seraient envisageables :

- 1) L'accompagnement régional actuel apparaît indispensable et devrait se poursuivre, en visant la pérennité des projets déjà installés. L'accès et la sécurisation du foncier apparaît comme prioritaire. L'efficacité et l'efficacéité de la mise à disposition des terres devraient être augmentées.
- 2) Des mécanismes d'accompagnement devraient porter une attention spécifique à la pénibilité, en lien avec la rémunération horaire. Un nœud de soutenabilité est probablement ici identifiable, sans surprise au regard de la réalité globale du secteur agricole :
 - i. En simplifiant et facilitant les démarches administratives, dont l'accès à des statuts facilitants en début d'activité, l'accès aux marchés notamment publics, l'accompagnement suite aux évolutions normatives de la Région. Ce point est détaillé dans l'annexe C ;
 - ii. En s'adaptant aux rythmes spécifiques des agriculteurs dans la mise en place des accompagnements ou soutiens (formation) et dans le calendrier des démarches administratives (notamment chez les maraîchers : mois chargés en été, relâche relative en hiver)
 - iii. En adressant la surcharge liée au travail multi-casquette des porteurs de projet, par exemple en les accompagnant sur des compétences spécifiques : administratif, communication, marketing...
 - iv. Des mécanismes spécifiques permettant d'assurer un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée demandent à être réfléchis (système de relais permettant aux porteurs de projets de s'assurer des vacances, poursuite des espaces tests pour prévenir entre autres des surprises quant à la charge de travail...)
- 3) Les programmes de financement semblent porter leurs fruits, permettant aux projets de ne pas être sous la pression des emprunts bancaires ; l'aide à l'investissement via les AAP Good Food semble adaptée à l'échelle actuelle des projets. Les soutiens financiers amenés par des communes ne sont également pas à négliger.
- 4) Une réflexion pourrait également être menée sur l'échelle des projets : au regard de la vivabilité économique, il serait pertinent d'expérimenter (via le prochain Facilitateur Good Food pro par exemple) si un saut d'échelle vers des projets moyens, davantage mécanisés (économies d'échelle) et éventuellement plus spécialisés pourraient donner des résultats plus satisfaisants en termes de vivabilité.
- 5) La valorisation économique du travail fourni par les projets agroécologiques en termes d'impact social et écologique est un autre levier potentiel pour limiter la fragilité économique des projets.
- 6) Enfin, il serait intéressant d'effectuer une analyse comparative de l'état de l'agroécologie bruxelloise avec une petite sélection d'autres métropoles portant également une stratégie de soutien au redéploiement de l'agriculture urbaine. Ceci permettrait de spécifier, conforter, renforcer voire nuancer certaines observations et les pistes envisagées.

V. La stratégie Good Food : un soutien à l'accès à la terre, aux savoirs, savoir-faire et compétences, et au financement



photo © Ferme urbaine de NOH

L'accès à la terre

L'enjeu foncier est au cœur du développement du secteur et des objectifs de la stratégie Good Food 2.0, qui vise un objectif de 50 hectares nouvellement mobilisés pour l'agriculture agroécologique en Région bruxelloise et dans sa périphérie. A l'échelle des projets, l'accessibilité, la disponibilité et la sécurité des terres constituent le premier enjeu.

Au niveau de la disponibilité des terres, l'évolution du nombre de projets et des superficies donne déjà un aperçu du constat suivant : depuis le lancement de la stratégie Good Food en 2016, des terrains ont pu être mis à disposition des porteurs de projets dits NIMAculteurs souhaitant s'installer. On peut noter notamment :

- Durant la période couverte par la stratégie Good Food 1 (2015-2020), près de 9 ha ont été mobilisés par des institutions publiques ou des acteurs de l'accompagnement de l'agriculture urbaine professionnelle : 4 ha pour l'Espace Test Agricole et le Champ du Chaudron situé à proximité, 3,9 ha par Terre-en-Vue et 0,5 ha acquis par la Région. Au cours de cette même période, Terre-en-Vue a aussi mobilisé 21,6 ha de terres en périphérie bruxelloise.
- Entre le lancement de Good Food 2 et décembre 2025 :
 - Terre-en-Vue a mobilisé 3,4 ha à Bruxelles (1,1 ha pris en gestion et 2,3 ha mobilisés via du conseil) et 15,7 ha en périphérie (5 ha acquis ; 9,7 ha pris en gestion ; 1 ha mobilisé via du conseil).
 - Certains terrains gérés par Bruxelles Environnement ont été attribués à des projets agricoles (cressonnière à Laeken, 0,4ha et serres de Stuyvenberg à Laeken, environ 0,25ha). En outre, des terrains ont été confiés en gestion pour 4 ans via marché public (écopâturages sur environ 22 ha, dont les sites du Zavelenberg, Kattebroek et Kauwberg). Ces derniers ne peuvent toutefois pas être considérés comme mobilisés pour l'agriculture urbaine étant donné qu'ils sont confiés via un marché public de courte durée visant la rémunération d'un service (en l'occurrence l'écopâturage).
 - Également, une superficie de 2,5 ha a été dédiée à l'agriculture urbaine dans l'occupation temporaire du site des Dames Blanches : 4 nouveaux projets professionnels y ont vu le jour en 2025, au côté d'un agrandissement de la Ferme d'Anjou.
 - Enfin, 1,2ha est mobilisé par la Ville de Bruxelles pour un projet agricole professionnel (en cours d'attribution).

Concernant les terres agricoles gérées par les agriculteurs historiques :

- En termes de préservation des espaces de production de droit et de fait, des surfaces non négligeables, situées dans des zones non affectées à l'agriculture, ont tendance à disparaître des déclarations, et donc semblent ne plus être exploitées. La perte nette s'élève à une quarantaine d'ha, bien que seuls 15 ha semblent avoir réellement été perdus au bénéfice de l'urbanisation.
- Les projets mentionnés dans cette étude sont, comme en Wallonie et en Flandre, portés par des agriculteurs quasiment en fin de carrière. D'ici une dizaine d'années, ils devront tous retrouver un repreneur. Cette question de la transmission est un enjeu majeur et les structures d'accompagnement établies dans le cadre de Good Food commencent à l'investir.

La transmission de ces fermes sera un des enjeux majeurs pour l'avenir de l'agriculture à Bruxelles.

Le travail sur la transmission des fermes des agriculteurs en fin de carrière est par ailleurs mené en parallèle à celui de la transition des modes de production. Les objectifs Good Food sont ambitieux à cet égard. Or, il a été relevé que d'un point de vue des pratiques culturales, aucune parcelle déclarée à la PAC par les agriculteurs historiques n'est certifiée en agriculture biologique.

Il n'en demeure pas moins que les quelques 192 hectares d'agriculture conventionnelle bruxelloise constitueront un enjeu majeur pour participer à la sécurité et la souveraineté alimentaires de la Région initiées par la stratégie Good Food.

L'accompagnement des projets

L'accès à un accompagnement pour tous les projets constitue également un objectif de la stratégie. Le tableau ci-dessous reprend les informations d'accompagnement pour les projets répertoriés comme actifs en 2025. Ces accompagnements ont évidemment pu avoir lieu depuis la création des projets concernés, et donc dès le lancement de Good Food en 2016.

Figure 39. Tableau récapitulatif des accompagnements des projets agricoles émergents actifs en 2025

	Accompagnement				Membres FedeAU
	ETA	Terre-en-vue	FAU	GelAU	
Projets accompagnés	10	27	9	25	42
RBC	10	16	7	21	35
périphérie	0	11	2	4	7

Sur les 73 projets émergents répertoriés en Région bruxelloise et dans sa périphérie en 2025, 67 projets ont bénéficié d'un accompagnement au moins une fois (soit 91% - représentant 89,5 ha et 130 ETP). Si on considère uniquement les projets en Région bruxelloise, 50 projets (soit 89% - représentant 59,8 ha et 112 ETP) ont bénéficié d'un accompagnement.

Parmi l'ensemble des projets accompagnés :

- 25 projets ont été accompagnés par le GEL ;
- 9 projets (représentant 9,6 ha) ont fait office d'une guidance par le Facilitateur en agriculture urbaine ;
- 10 projets ont bénéficié des terrains et/ou de l'accompagnement de l'Espace test agricole ;
- 27 projets (représentant 63,1 ha) ont bénéficié d'un accompagnement ou d'une mise à disposition de terre par Terre en vue ;
- 42 projets sont membres de la FedeAU et bénéficient de facto de ses services ;
- 9 projets n'ont pas fait l'objet d'un accompagnement par quelques acteurs que ce soit ;

Est entendu qu'un projet peut bénéficier de plusieurs accompagnements, et par le même acteur de l'accompagnement.

On peut déduire de ces chiffres que l'accessibilité aux services d'accompagnement mis en place dans le cadre de la stratégie Good Food est bien implantée.

Concernant les projets conventionnels, le lien entre ces projets et les services d'accompagnement établis par Good Food est en revanche assez limité. Les liens directs de ces projets avec le contexte Flamand expliquent sans doute en partie le peu de connexion entre ces derniers et la RBC : seule une partie de leurs parcelles est concernée par les orientations bruxelloises. Or, à l'horizon 2030, l'usage des pesticides sera limité aux seuls produits à faible risque ou autorisés en agriculture biologique, conformément à la législation régionale ; dans ce contexte, un démarrage rapide des mesures d'accompagnement est indispensable. À défaut, la Région risquerait à la fois de pénaliser les agriculteurs et de compromettre le respect de ses engagements ainsi que des obligations européennes, notamment celles liées au Règlement sur la restauration de la nature (restauration des écosystèmes agricoles, des habitats et des pollinisateurs, et exigences de monitoring). La transition devra s'appuyer sur un accompagnement technique renforcé à l'échelle des exploitations et des filières, en développant des débouchés locaux, résilients et biologiques, afin de garantir la viabilité économique des systèmes de production. La Région est d'ores et déjà engagée dans la mise en place progressive de cet accompagnement.

Le soutien financier aux projets

Afin de stimuler la création de nouveaux projets, de pallier l'accès très restreint à certaines aides de la PAC (pilier 2) mais aussi en vue de pérenniser les activités existantes, l'Appel à Projets (AAP) de Good Food a été mis en place depuis 2016. Il est accessible, notamment, aux agriculteurs urbains. Entre 2016 et 2024³², 1 820 768 € ont été attribués à différents organismes ou structures œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine via l'AAP Good Food. Sur ce montant, 1 460 124 € ont été perçus par des projets repris dans notre base de données entre 2015 et 2025. La majorité de ces aides ont été perçues par des projets émergents.

Un projet dit « conventionnel » a effectué une démarche de demande de financement lors d'un appel à projet Good Food (et l'a obtenu). Les projets conventionnels bénéficient toutefois d'aides publiques assez importantes, via la Politique Agricole Commune. Ces chiffres sont détaillés dans le chapitre III.

Selon les années, la part du montant total octroyé par l'AAP aux projets agricoles émergents oscille entre 42% (pour l'année 2016) et 100% (en 2020 et en 2024). De manière générale, plus on avance dans le temps, plus les bénéficiaires de l'AAP sont des projets agricoles émergents. Les autres projets lauréats sont des structures d'accompagnement des projets agricoles, comme Terre en Vue, ou des acteurs ayant divers projets en lien avec l'agriculture ou l'alimentation (pédagogie, plaidoyer pour le développement de l'AU, horeca, etc.).

32 En 2025, il n'y a pas eu d'AAP Good Food du fait de l'absence de gouvernement.

Entre 2016 et 2024, 43 projets agricoles émergents différents ont bénéficié de financements via l'AAP Good Food, plusieurs fois pour certains d'entre eux³³. Parmi ceux-là, 36 existent encore aujourd'hui³⁴ – ce qui représente 50% du total des projets émergents répertoriés à Bruxelles et en périphérie en 2025, touchant environ 65 ETP. Le pourcentage des projets ayant bénéficié de ces financements est assez faible comparativement aux autres années (en 2024 : 64% du total des projets émergents actifs cette année-là avaient bénéficié de financement) en raison de l'absence d'appel à projets en 2025 alors que plusieurs projets se sont créés (12 nouveaux projets), diminuant de fait la part de projets touchés.

L'annexe D³⁵ présente les chiffres de manière détaillée.

Figure 40. Répartition des candidatures et des montants alloués aux projets agricoles émergents via l'appel à projet Good Food

Année de l'AAP Good Food	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2023	2024
Nombre de candidatures déposées	19	26	22	19	24	15	26	26
Nombre de candidatures déposées par des projets agricoles émergents (pour le développement de l'activité de production)	4	8	11	13	16	13	23	26
Nombre de candidatures des projets émergents acceptées	4	8	8	13	13	13	16	18
Bruxellois	4	7	7	11	12	11	12	11
Hors Bruxelles	0	1	1	2	1	2	4	7
Montant total octroyé	174.321 €	193.072 €	233.780 €	292.292 €	244.815 €	182.488 €	250.000 €	250.000 €
Montant octroyé aux projets émergents	72.500 €	82.136 €	159.800 €	253.092 €	244.815 €	167.488 €	216.550 €	250.000 €
Part du montant total octroyé aux projets émergents	42%	43%	68%	87%	100%	92%	87%	100%
Moyenne des montants octroyés aux projets émergents	18.125 €	10.267 €	19.975 €	19.469 €	18.832 €	12.884 €	13.534 €	13.889 €
Moyenne des montants octroyés aux projets émergents bruxellois	18.125 €	11.734 €	22.829 €	23.008 €	20.401 €	15.226 €	18.046 €	22.727 €

33 Les agriculteurs peuvent recevoir plusieurs fois un subsidy, d'une année à l'autre, au regard de leurs projets de développement interne et selon la thématique de l'appel à projets.

34 Voir annexe A.

35 Cette annexe n'est pas publiée.

Maintien des projets soutenus

Enfin, le maintien des projets accompagnés et/ou financés depuis 2022 est un indicateur pertinent pour évaluer l'efficacité des soutiens proposés par la stratégie Good Food. Pour cela, on considère les projets accompagnés et/ou financés ayant au moins 3 ans d'ancienneté et toujours actifs³⁶ en 2025.

Le taux de survie ainsi calculé est particulièrement haut, que ce soit pour les projets accompagnés et pour les projets ayant bénéficié d'un financement (légèrement plus haut). Ce taux est plus élevé que les projets n'ayant pas bénéficié de l'un ou l'autre de ces soutiens.

- Le taux de survie à trois ans des agriculteurs ayant bénéficié d'un financement Good Food depuis 2022 atteint 94 %, contre 77 % pour ceux n'ayant pas bénéficié de ce type de soutien, tandis qu'à dix ans, il s'élève à 88 %, contre 75 %.
- Le taux de survie à trois ans des agriculteurs ayant bénéficié d'un accompagnement Good Food depuis 2022 s'élève à 84 %, contre 63 % pour les projets n'ayant pas été accompagnés.
- L'ensemble des projets ayant bénéficié d'un financement et/ou d'un accompagnement a un taux de survie légèrement plus faible, mais toujours supérieur au taux de survie des projets n'ayant bénéficié d'aucun soutien. En outre, cela montre une légère tendance favorable aux projets ayant bénéficié d'un financement en étant également accompagnés.

A noter que parmi les projets recensés en 2025, 25 projets (sur 73, soit 34%) ont moins de 3 ans d'ancienneté, ce qui témoigne d'un secteur encore jeune, assez volatile avec beaucoup d'évolutions de projet.

Figure 41. Pérennité des projets ayant bénéficié d'un accompagnement ou financement, et cumulant au moins 3 ans d'ancienneté

	Projets ayant bénéficié d'un accompagnement depuis 2022	Projets ayant bénéficié d'un financement depuis 2015	Projets ayant bénéficié d'un financement depuis 2022	Projets ayant bénéficié d'un financement et/ou accompagnement
Projets encore actifs en 2025	48	29	16	50
Projets non actifs en 2025	9	4	1	11
Pourcentage de pérennité	84%	88%	94%	82%

36 On considère ici les projets encore actifs et exerçant sur le territoire régional ou en périphérie. Des projets ayant déménagé au-delà des deux brabants ne sont plus considérés comme actifs pour l'agriculture urbaine bruxelloise.

Figure 42. Pérennité des projets n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement ou financement, et cumulant au moins 3 ans d'ancienneté

	Projets n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement depuis 2022	Projets n'ayant pas bénéficié d'un financement depuis 2015	Projets n'ayant pas bénéficié d'un financement depuis 2022	Projets n'ayant pas bénéficié d'un financement et/ou accompagnement
Projets encore actifs en 2025	5	24	37	3
Projets non actifs en 2025	3	8	11	1
Pourcentage de pérennité	63%	75%	77%	75%

Perception de la stratégie Good Food et des soutiens régionaux par les agriculteurs

Un questionnaire d'évaluation de l'écosystème Agriculture urbaine et de la stratégie Good Food a été diffusé auprès de 13 porteurs de projet. A la question « *Bruxelles a été classé 2e ville la plus dynamique en AU³⁷ dans une étude analysant 10 villes fortement actives dans le secteur de l'AU en Europe et en Amérique du Nord. Quelles sont les causes, selon vous, du succès du secteur à Bruxelles par rapport aux autres villes européennes ?* » les répondants pointent l'aide à l'installation et au développement comme raison majeure du succès du secteur à Bruxelles (comprenant le subside Good Food, l'aide à l'accès au foncier et l'Espace Test Agricole). Le rôle pionnier de projets historiques et les caractéristiques du territoire bruxellois (présence d'espaces verts avec des terres de qualité, passé agricole et industriel) sont également cités comme des atouts importants.

De manière générale, les réponses des porteurs de projets montrent un alignement global entre les soutiens mis en place par la Région et les besoins ressentis par les producteurs et productrices, notamment :

- Les aides financières sont identifiées comme cruciales, mais encore insuffisantes, notamment pour accompagner des projets au long terme.
- L'accès et la sécurisation du foncier reste un enjeu majeur, pour lequel le soutien régional doit persister ;

37 Druine, P et E. Duchemin (2023). La place de Montréal parmi les grandes villes d'agriculture urbaine : Une étude comparative entre dix villes au Canada, aux États-Unis et en Europe. Laboratoire sur l'agriculture urbaine, 33p. Consulté sur : https://static1.squarespace.com/static/63978e8758c7cb0a2d15de13/t/64e6ba2851c6b36d1a559dc8/1692842536941/OMG-23-06_Etude+Agriculture+Urbaine_FR-Resume.pdf

- L'accompagnement proposé est utile et apporte des solutions à des problématiques spécifiques qu'il est difficile de prendre en charge au sein des projets, de manière efficace et experte. Le grand nombre de structures (5 structures citées ci-dessus + une centrale d'achats à destination des organismes publics) pour un territoire relativement restreint est questionné par les porteurs de projet, d'une part en termes de lisibilité (même si celle-ci s'est améliorée ces dernières années, il n'est pas toujours aisé de savoir vers quelle structure se tourner) et d'autre part quant à l'éparpillement des dépenses publiques. Le manque de financement en affaires courantes a également mis à mal les dynamiques en place, en ralentissant voire arrêtant les structures d'accompagnement.

D'autres enjeux de la stratégie Good Food apparaissent également comme essentiels à travailler en lien avec les producteurs et productrices urbains : l'accès aux marchés, notamment aux gros marchés publics, l'accès à une alimentation de qualité pour tout le monde, le développement de services d'achats groupés (par exemple : mise à disposition d'intrants de qualité pour le sol), la facilitation de l'accès à d'autres aides publiques.

Enfin, les porteurs et porteuses de projet ressentent une reconnaissance du secteur de l'agriculture urbaine en Région bruxelloise très inégale selon les publics, pointant l'importance de la sensibilisation (auprès du grand public, mais aussi des administrations et du monde politique) et d'une vision régionale forte, permettant de dépasser des désaccords sectoriels.

Les résultats de ce questionnaire sont détaillés en annexe C.

Un premier bilan chiffré de la stratégie Good Food 2.0

Concernant l'évaluation des objectifs de la stratégie Good Food 2.0, il est possible aujourd'hui d'estimer la part de réalisation de certains objectifs :

1. L'émergence d'au moins 30 nouveaux projets bruxellois de production agricole agroécologique (pleine terre ou hors sol)	En 2022, 42 projets agricoles émergents en lien avec Good Food étaient recensés en Région bruxelloise. En décembre 2025, la présente étude en dénombre 56. Quatorze projets supplémentaires ont ainsi vu le jour depuis le lancement de la stratégie Good Food 2.0. 47% de cet objectif a donc déjà été accompli. En termes d'emploi, 72 équivalents temps plein étaient recensés dans le secteur en 2022. En 2025, on recense 112 ETP (+ 55%).
2. 100% des terres agricoles de droit sont encore des terres agricoles de droit en 2030. La Région reconnaît comme terre agricole au PRAS des terres agricoles "de fait" identifiées comme stratégiques dans le cadre de la stratégie Good Food 2.0	Il faudra attendre l'avancement des travaux de protection du foncier agricole dans le cadre de la modification du PRAS et du nouveau maillage écologique du plan Nature pour pouvoir évaluer l'état d'avancement relatif à cet objectif. La présente étude a cependant pu mettre en lumière, au sein des projets émergents, une légère tendance à la sécurisation de projets au départ soumis à une incertitude foncière. Pour l'agriculture conventionnelle, la perte nette limitée des superficies déclarées à la PAC sur les parcelles agricoles en zone de droit (-3,5 ha), comparativement à celle observée sur les autres types de parcelles, atteste d'une relative préservation de la fonction agricole dans ces zones. Ceci met en évidence l'enjeu crucial de la préservation des terres agricoles dans la révision du PRAS en cours. Un enjeu pour les prochaines années sera d'évaluer et mettre en place des moyens de sécuriser les parcelles non agricoles de droit sur lesquelles des projets sont installés. Le scope de l'objectif pourrait être élargi pour prendre en compte l'occupation réelle des terres agricoles de droit : notamment, le devenir des terres agricoles suite à un arrêt d'activité. En outre, il sera important de prendre en compte le degré de protection effectif des terres agricoles, même au sein d'une zone dédiée (face à d'autres fonctions pouvant concurrencer l'agriculture : production énergétique, zones naturelles non cultivées, développement de fonctions urbaines...)

3. La mobilisation de 50 hectares supplémentaires pour de l'agriculture professionnelle pleine terre agroécologique à Bruxelles ou en périphérie	En considérant les superficies louées, mises à disposition ou possédées par des agriculteurs émergents, on constate que la surface occupée par l'agriculture émergente à Bruxelles et dans sa périphérie a été multipliée par 1,5 entre 2022 et 2025. En 2022, les projets émergents correspondaient à une surface de production de 41,8 ha de surface cultivée ; en 2025, cette superficie atteint 67,6 ha (+25,8 ha, soit la moitié de l'objectif fixé). Si on observe uniquement les projets situés sur le territoire régional, l'augmentation est bien plus faible entre 2022 (33 ha) et 2025 (37,9 ha → +4,9 ha). Ainsi, l'augmentation des superficies cultivées est avant tout due à la mobilisation de terres en périphérie, notamment via l'acquisition et la prise en gestion de terrains publics et privés par Terre-en-Vue, représentant 14,7 ha. Sur le territoire régional, l'augmentation de superficies résulte d'une mobilisation de terres publiques : site des Dames Blanches à Woluwe-Saint-Pierre (occupation temporaire ; 2,5 ha ; SLRB), terres de Bruxelles Environnement à Laeken (concession de services ; 0,65 ha) et terrains appartenant à des administrations communales (Commune de Ganshoren, Commune d'Anderlecht, CPAS de la Ville de Bruxelles ; représentant 4,8 ha). Un terrain est également en cours d'attribution (Ville de Bruxelles ; 1,2 ha). Ainsi, la mobilisation de nouvelles terres permet de compenser la disparition de certaines superficies (9,15 ha nouvellement mobilisés). Par ailleurs, certains agriculteurs bénéficient d'un accès à des terres publiques via des marchés publics, qui leur attribue la gestion des terres pour une période de 4 ans. C'est le cas des sites du Zavelenberg, du Kattebroeck, ainsi que du Kauwberg, qui représentent une superficie de 22 ha et sont gérés en écopâturage depuis 2024 par des agriculteurs émergents. L'objectif est donc en cours de réalisation et, si la mobilisation de terres se poursuit sur le même rythme, sera atteint en 2030. Toutefois, il s'agirait de surveiller l'évolution des terres occupées, notamment celles sous contrat d'occupation précaire (qui représentent 6,49 ha) pour assurer la mobilisation pérenne de terres pour l'agriculture agroécologique.
4. Minimum 30% de la surface agricole pleine terre bruxelloise est sous certification biologique ou en conversion vers le bio ; et minimum 50% des producteurs bruxellois pleine terre et hors-sol sous certification biologique ou en voie de conversion	Au sein du territoire de la RBC, on recense, en 2025, 84 projets agricoles mobilisant 249 ha de terres agricoles (conventionnels + émergents). Sur ces 249 ha, seuls 38,2 ha sont certifiés biologiques, soit à peine 15,4 % du total. En termes de nombre de projets, cela représente 23 projets, soit 27% des producteurs du territoire bruxellois. L'ordonnance « zéro pesticide » et l'arrêté du gouvernement de juin 2024, qui interdit l'utilisation de pesticide autres que ceux à faible risque et/ou autorisés en agriculture biologique d'ici 2030, devrait avoir un impact significatif sur la production bio dans les prochaines années.

5. 100% des producteurs agricoles qui cultivent sur le territoire bruxellois ont connaissance et ont accès à des services d'accompagnement adaptés à leurs besoins et à ceux de la transition agroécologique	L'entière des agriculteurs émergents ont aujourd'hui accès aux différents accompagnements proposés à Bruxelles, qu'ils y aient recours ou non. 85% des projets bruxellois recensés actifs en 2025 ont bénéficié au moins d'un accompagnement. Si on prend en compte les projets en périphérie, on arrive à 91% (cette hausse s'explique par la part de projets accompagnés pour la recherche de terres et trouvant majoritairement ces terres en périphérie de la Région). Le taux de survie à trois ans des agriculteurs ayant bénéficié d'un accompagnement Good Food depuis 2022 s'élève à 84 %, contre 63 % pour les projets n'ayant pas été accompagnés. Concernant les agriculteurs conventionnels, l'accessibilité aux services d'accompagnement mis en place par Good Food et la connaissance de l'écosystème auquel ils pourraient faire appel est plus difficilement évaluable. Ces agriculteurs sont en effet, encore en 2025, beaucoup plus éloignés de la stratégie que les agriculteurs émergents. A ce jour, la langue demeure un frein majeur : ces agriculteurs sont majoritairement néerlandophones alors que les accompagnateurs sont majoritairement francophones. L'asbl Terre-en-vue et Bruxelles Environnement sont cependant régulièrement en contact avec une partie de ces agriculteurs. Un agriculteur conventionnel a par ailleurs bénéficié d'un financement via l'AAP Good Food. Dans le cadre de l'arrêté qui interdit l'utilisation de pesticide autres que ceux à faible risque et/ou autorisés en agriculture biologique d'ici 2030, la Région souhaite en outre accompagner les agriculteurs conventionnels dans leur transition.
6. Le « Référentiel de Durabilité » développé par le Facilitateur agriculture urbaine est soumis à une amélioration continue à la lumière du développement de l'agroécologie bruxelloise, et est utilisé par tous les acteurs de l'accompagnement et par la majorité des producteurs hors sol et pleine terre bruxellois	Après une phase de test entre 2022 et 2024 auprès de 13 projets agricoles, le Référentiel de Durabilité a été utilisé pour la première fois dans le cadre de cette étude. Ces deux vagues d'évaluation ont amené des améliorations du Référentiel ; elles confirment également la pertinence de l'outil dans le cadre de récolte de données pour la Région et d'auto-évaluation volontaire pour les producteurs (même si le temps d'appropriation peut être un obstacle à une utilisation généralisée). Une utilisation systématique par "tous" les acteurs de l'accompagnement ne semble pas forcément pertinente. Une redéfinition de cet objectif semblerait donc nécessaire.
7. 75% de l'agriculture professionnelle (pleine terre) régionale existante est compatible avec la préservation de l'environnement	L'objectif est lié initialement à celui du Plan Régional de Réduction des Pesticides (PRRP) 23-27, qui a entre-temps abandonné le terme de « compatible avec la préservation de l'environnement » sans le définir davantage. Au sein de la stratégie Good Food, ce terme n'est pas défini plus précisément. Il n'est pas précisé non plus comment comptabiliser cet objectif (en nombre de projets ou en hectares concernés). Une clarification/redéfinition de cet objectif semblerait nécessaire. En l'absence d'un cadre clarifié, l'évaluation de cet indicateur ne peut donc se faire que de manière « intuitive » et « générale ». Les informations recueillies et analysées dans cette étude - notamment le chapitre IV Etat de la multifonctionnalité des projets agroécologiques - permettent d'affirmer que presque tous les projets émergents bruxellois pleine terre développent une démarche et une ambition environnementales fortes(un projet rencontré n'a pas de démarche environnementale "compatible avec la préservation de l'environnement", du fait notamment de l'utilisation de pesticides, fongicides et désherbage chimique).

Bibliographie

- Belpa. s. d. « La liste belge des bénéficiaires des aides agricoles européennes ». Consulté le 10 décembre 2024. <https://www.belpa.be/fr/search-data>.
- Bruxelles Environnement. 2022. « Stratégie Good Food 2. 2022-2030 ». https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/GF_A4_strat_FR_def_11.pdf.
- Chapelle, G., et C.-É. Jolly. 2013. « Étude sur la viabilité des business modèles en agriculture urbaine dans les pays du Nord ». https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Etude%20agricultureUrbaine%20viabilite%20Greenloop%20avril2013.
- De Lestrang, R., et C. Fierens (dir.). 2021. Agropolis. D'un projet pilote à un réseau nourricier métropolitain. Bruxelles.
- Druine, P., et E. Duchemin. 2023. La place de Montréal parmi les grandes villes d'agriculture urbaine : une étude comparative entre dix villes au Canada, aux États-Unis et en Europe. Laboratoire sur l'agriculture urbaine, 33 p. https://static1.squarespace.com/static/63978e8758c7cb0a2d15de13/t/64e6ba2851c6b36d1a559dc8/1692842536941/OMG-23-06_Etude+Agriculture+Urbaine_FR-Resume.pdf.
- ERU Urbanisme, et Bruxelles Économie et Emploi. 2025. Évolution de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise, 2015-2024. https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/Evolution%20de%20l%27agriculture%20urbaine%20professionnelle_compressed.pdf.
- ERU Urbanisme, Terre-en-Vue, et Bruxelles Économie et Emploi. 2024. Inventaire des parcelles agricoles en Région de Bruxelles-Capitale. https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/Inventaire%20des%20parcelles%20agricoles_compressed.pdf.
- Fronteddu, B. 2023. « Qui a volé notre blé ? Anatomie d'un secteur au cœur de la sécurité alimentaire mondiale ». <https://www.cpcp.be/publications/production-de-ble/>.
- Hermesse J., Maughan N., Pipart N., Anciaux G., Heymans E., Wiaux F., Darteville G. et Dayez C.. 2020. « Ultra Tree – Soutenir l'installation et la viabilité d'exploitations maraîchères dans le (péri-)urbain bruxellois », in Vankeerberghen A. et J. Hermesse (Eds.), Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles : contributions de recherches en co-création, Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp. 223-262.
- Krikser, T., A. Piore, et R. Berges. 2016. « Urban Agriculture Oriented towards Self-Supply, Social and Commercial Purpose: A Typology ». Land 5 (3) : 1-19.
- Meganck, M. s. d. Le patrimoine rural. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Collection Bruxelles Ville d'Art et d'Histoire, no 49.
- Natagora. 2020. « Position sur la PAC 2021-2027 ». <https://www.natagora.be/download/39161>.
- Servigne, P., et O. De Schutter. 2017. Nourrir l'Europe en temps de crise : vers des systèmes alimentaires résilients. Babel, no 1499. Arles : Actes Sud.
- Vankeerberghen, A., et J. Hermesse. 2020. Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création. Bruxelles : Academia.
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. 2024. « Salaires minimums ». Consulté le 10 décembre 2024. <https://salairesminimums.be/document.html?jclid=cb1799a02cbf457dbfd405470c36c19e&date=01/01/2024>

Annexes

Annexe A – Apparitions et disparitions des projets agricoles émergents entre 2015 et 2025

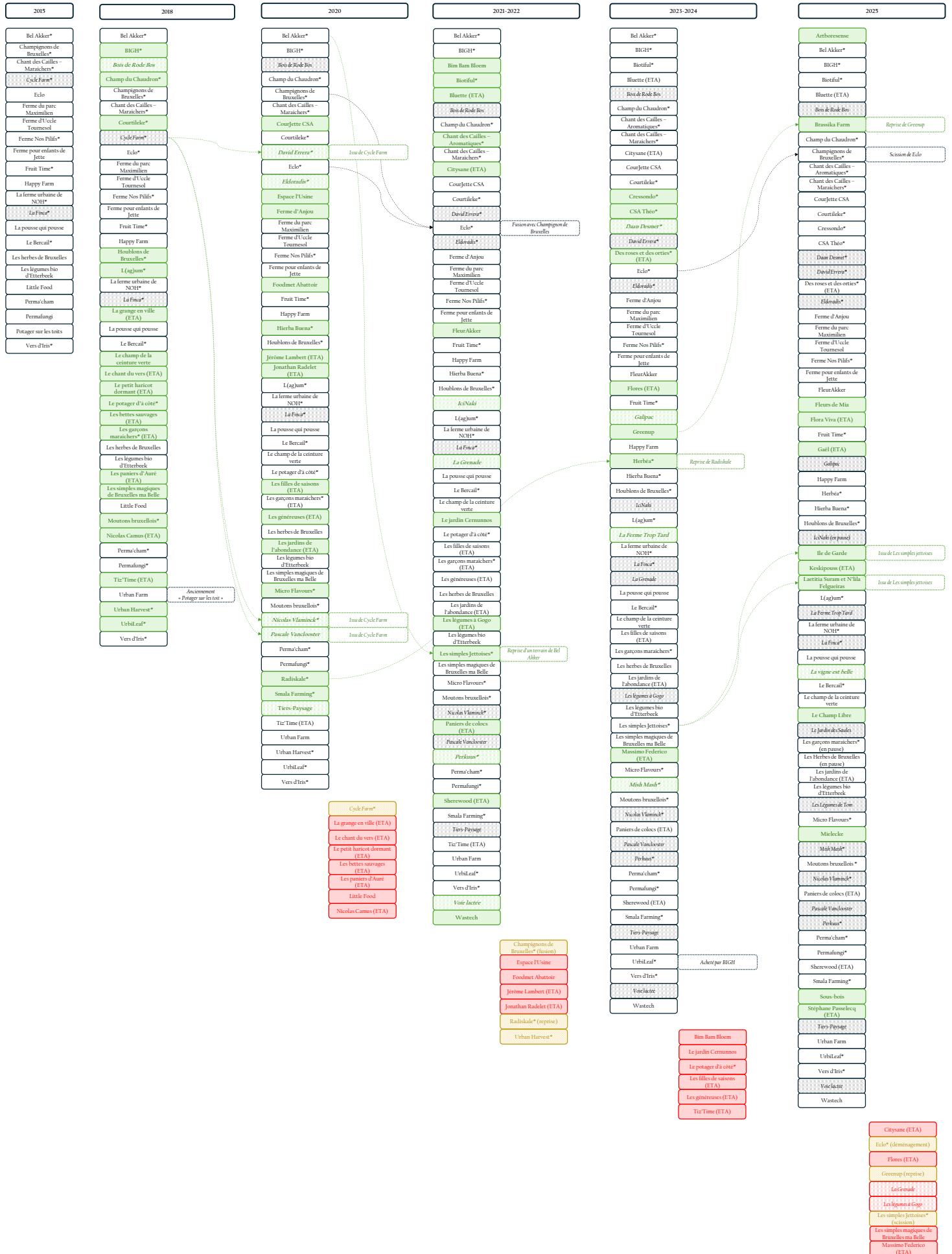
Annexe B – Liste des projets, type de production et superficies cultivées (en hectare) par type de certification et par commune

Annexe C – Evaluation de l'écosystème Agriculture Urbaine et de la stratégie Good Food par des porteurs de projet

Annexe D – Répartition des montants attribués aux projets émergents par l'appel à projet Good Food depuis 2016 (non publiée)

Annexe A – Apparitions et disparitions des projets agricoles émergents entre 2015 et 2025

Flux Bruxelles Apparition de projet Disparition de projet Transformation de projet (scission, fusion, reconversion, etc.) * : Projet ayant bénéficié au moins une fois d'un appel à projets Good Food



Annexe B – Liste des projets, type de production et superficies cultivées (en hectare) par type de certification et par commune

Certification BIO 2025	Commune	Nom du projet	Type de production	Superficie (ha)	
Bio certifié	Anderlecht	Bel Akker	Maraîchage	0,30	
		Biotiful	Maraîchage	1,25	
		Champ du Chaudron	Maraîchage	0,89	
		Champignons de Bruxelles	Champignons	0,15	
		Des roses et des orties	Tisanerie	0,85	
		Herbéa	Maraîchage	1,36	
		Hierba Buena	Tisanerie	0,10	
		Les jardins de l'abondance	Maraîchage	0,80	
		Panier de Colocs	Maraîchage	0,25	
		Sherewood	Maraîchage	0,30	
		SMALA Farming	Maraîchage	1,20	
		Vert d'Iris	Maraîchage	1,42	
	Berchem-Sainte-Agathe	Les moutons bruxellois	Viandeux	13,90	
	Bruxelles	Cressondo	Horticulture	0,40	
		Permafungi	Champignons	0,10	
	Ganshoren	Théo CSA	Maraîchage	0,90	
	Jette	CourJette CSA	Maraîchage	2,32	
		FleurAkker	Horticulture	0,12	
	Uccle	Brassika Farm	Maraîchage	1,62	
	Watermael-Boitsfort	Chant des Cailles - Aromatiques	Tisanerie	0,10	
		Chant des Cailles - Maraichers	Maraîchage	4,00	
		Le Bercail	Produits laitiers	4,70	
	Grez-Doiceau	Voie Lactée	Produits laitiers	5,93	
	Halle	Daan Desmet	Maraîchage	0,30	
	Haut-Ittre	Le jardin des Saules	Maraîchage	2,50	
	Ittre	La vigne est belle	Fruits	3,26	
	Lasne	Les légumes de Tom	Maraîchage	2,00	
	Lillois	La Ferme Trop tard	Maraîchage	1,20	
	Neder-over-Heembeek	Ferme Nos Pilifs	Pépinière	1,12	
	Nethen	Galipac	Maraîchage	1,00	
	Sint-Pieters-Leeuw	Mish Mash	Maraîchage	1,24	
		Perkuus	Maraîchage	3,00	
	Wezembeek-Opem	La Finca	Maraîchage	3,00	
	Total Région bruxelloise				37,03
	Total périphérie				24,55
	Total				61,58
Pratiques agroécologiques sans certification bio	Anderlecht	BIGH	Maraîchage	0,40	
		Bluette	Horticulture	0,20	
		Flora Viva	Horticulture	0,10	
		Gaël	Houblon / Aviculture	0,10	
		Keskipouss	Maraîchage	0,15	
		Micro Flavours	Micro-pousses	0,15	
		Perma'cham	Maraîchage	0,06	
		Stéphane Passelecq	Maraîchage	0,15	
	Bruxelles	Courtileke	Maraîchage	0,50	
		La ferme urbaine de NOH	Maraîchage	1,50	
		Les Herbes de Bruxelles	Tisanerie	0,15	
		UrbiLeaf	Micro-pousses	0,01	
	Etterbeek	L(ag)um	Maraîchage	0,22	
	Ganshoren	Les légumes Bio d'Etterbeek	Maraîchage	0,10	
		Les Garçons Maraichers	Maraîchage	0,25	
	Ixelles	Sous-bois	Champignons	Inconnu	
		Urban Farm	Maraîchage	0,25	
	Jette	Ile de garde	Tisanerie	0,13	
		Laetícia Suram et N'liia Felgueiras	Tisanerie	0,13	
		Le champ de la ceinture verte	Maraîchage	0,42	
	Saint-Gilles	La Pousse qui Pousse	Pépinière	0,06	
	Woluwe-Saint-Pierre	Artboresense	Horticulture	0,06	
		Fleurs de Mia	Horticulture	0,06	
		Le Champ libre	Maraîchage	0,15	
		Mielecke	Apiculture	0,01	
	Beersel	Eldoradis	Maraîchage	2,00	
	Lasne	Tiers-Paysage	Tisanerie	0,50	
	Linkebeek	David Errera	Maraîchage	0,20	
		Nicolas Vlamincq	Maraîchage	0,80	
		Pascale Vanclooster	Horticulture	0,20	
	Orp-Jauche	IciNaki	Maraîchage	Inconnu	
	Total Région bruxelloise				5,28
	Total périphérie				3,70
	Total				8,98
Non bio	Anderlecht	Fruit-time	Fruits	1,50	
	Rhodes-Saint-Genèse	Bois de Rode Bos	Horticulture	2,50	
	Total Région bruxelloise			1,50	
	Total périphérie			2,50	
	Total			4,00	
Inconnu	Anderlecht	Wastech	Insectes	0,01	
	Jette	Houblons de Bruxelles	Houblon	0,20	
	Total Région bruxelloise			0,21	
	Total			0,21	
Non concerné	Anderlecht	Happy Farm	Ferme pédagogique	0,60	
	Bruxelles	Ferme du Parc Maximilien	Ferme pédagogique	1,50	
	Jette	Ferme pour enfants de Jette	Ferme pédagogique	9,00	
	Uccle	Ferme d'Uccle Tournesol	Ferme pédagogique	3,14	
	Woluwé-Saint-Pierre	Ferme d'Anjou	Ferme pédagogique	0,55	
	Total Région bruxelloise			14,79	
	Total			14,79	
Total général			89,56		

Annexe C – Evaluation de l'écosystème Agriculture Urbaine et de la stratégie Good Food par des porteurs de projet

Cette note interne résulte d'un questionnaire d'évaluation constitué de 10 questions ouvertes et réalisé auprès de 13 porteurs de projets (sur 70 présents en RBC, soit 18,5%), interrogés dans le cadre de l'étude sur l'évolution de l'agriculture urbaine bruxelloise. Les questions ouvertes structurent le document ci-après.

Les projets interrogés sont : Champignons de Bruxelles / Microflavours, Citysane, Courtileke, la Ferme du Chant des Cailles, la Ferme urbaine de NOH, Fruit Time, Groot Eiland, Hierba Buena, les Jardins de l'Abondance, Lagum, Les légumes bio d'Etterbeek, Perkuus, Smala Farming.

Point d'attention : la note parle ici de porteurs de projets, chacun représentant une entité de laquelle peut découler plusieurs projets au sens de l'étude sur l'évolution de l'agriculture urbaine bruxelloise. En tout, 18 projets sont concernés.

Méthodologie et portée

Les constats présentés ci-dessous sont issus d'un questionnaire qualitatif composé de 10 questions ouvertes, adressé à 13 porteurs de projets d'agriculture urbaine, représentant 18 projets (sur environ 70 projets identifiés en Région de Bruxelles-Capitale et en périphérie, soit 25 %).

Ce travail ne vise pas une représentativité statistique, mais constitue un matériau exploratoire permettant de recueillir des perceptions, retours d'expérience et besoins exprimés par une partie de l'écosystème.

Les résultats doivent donc être lus comme des ressentis subjectifs, utiles pour nourrir l'analyse stratégique, et non comme une évaluation exhaustive ou objectivée des politiques publiques régionales.

Les projets ou porteurs de projets interrogés ont été sélectionnés sur base de 3 données représentatives de la diversité des projets bruxellois : la vocation (commerciale, sociale ou hybride), le type de production et le mode de culture (pleine terre ou hors-sol).¹ Ces projets, présentés plus en détails au sein du chapitre IV, ont été créés entre 2012 et 2022. Un projet est situé en périphérie, les autres sont implantés sur le territoire régional. Ces projets occupent en tout 20 ha et représentent 29,65 ETP, avec une certaine disparité (un projet occupe 8,8ha et représente 11 ETP ; un autre 3,6ha et 3,8 ETP ; les autres sont de plus petits projets). A l'exception d'un porteur de projet, ils ont tous bénéficié d'un accompagnement et/ou d'un financement Good Food, ce qui est représentatif de l'accès aux soutiens Good Food des projets agricoles urbains – cela peut toutefois induire un biais des réponses obtenues, puisqu'il s'agit de projets connaissant plutôt bien la stratégie Good Food et les moyens déployés.

Champ d'action de la Région

Certaines attentes exprimées par les porteurs de projets concernent des politiques relevant d'autres niveaux de pouvoir (PAC, statuts professionnels, sécurité sociale, etc.).

Ces éléments sont repris ici en tant que perceptions du terrain, sans préjuger de la capacité de la Région de Bruxelles-Capitale et de sa stratégie Good Food 2 à agir seules sur ces leviers.

¹ Ces projets ont également passé un entretien sur base du Référentiel Durabilité : la méthodologie de sélection est détaillée dans le chapitre III du rapport.

Réactions sur la stratégie Good Food pour l'AU

Bruxelles a été classé 2e ville la plus dynamique en AU² dans une étude analysant 10 villes fortement actives dans le secteur de l'AU en Europe et en Amérique du Nord. Quelles sont les causes, selon vous, du succès du secteur à Bruxelles par rapport aux autres villes européennes ?

Pour de nombreux porteurs de projets (7 sur 13), **l'aide à l'installation et au développement** est une raison majeure du succès du secteur à Bruxelles. Parmi les aides mises en place, sont surtout pointés :

- Le **subside Good Food** dédié à l'agriculture urbaine : estimé relativement facile à demander, il permet aux projets de faire des investissements en échappant ou limitant un emprunt (5 porteurs de projets).
- L'accès au foncier (notamment via le travail de Terre-en-Vue) (2).
- L'espace test agricole est également cité comme structure soutenant pour créer des projets de micro-maraîchages (2).

A cela s'ajoute **le rôle moteur des premiers porteurs de projets**, notamment BoerenBruxselPaysans, ayant permis d'institutionnaliser et visibiliser l'agriculture urbaine ; de nombreux projets ayant désormais plusieurs années derrière eux, ils poursuivent ce rôle moteur : sur la sensibilisation, la formation, l'aide peer-to-peer, etc (3 porteurs de projets).

Les **spécificités du territoire bruxellois** sont également identifiées comme facteurs favorisant l'agriculture urbaine : grande présence d'espaces verts avec des terres de qualité, passé agricole du Pays de Neerpede, proximité de la « campagne » qui permet aux citoyens de rester connecté aux réalités de production (4 porteurs de projets). Pour ce qui est des projets hors-sols, le passé industriel de Bruxelles facilite leur implantation et leur développement (1 porteur de projet).

Enfin, un porteur de projet cite la **culture du travail** (type « Europe du Nord ») : pouvant entraîner des situations de mal-être, burn-out, etc, cela nourrit vraisemblablement des envies de conversion professionnelle et retour vers un métier manuel, « retour à la terre ».

Ce dynamisme ne signifie pas que la pérennité des projets lancés est assurée. Le dynamisme de l'AU ne reflète pas non plus la convergence des énergies et des projets, souvent en concurrence indirecte non souhaitée (2 porteurs de projets).

Identifiez-vous un moment ou un élément charnière dans le soutien de la Région auprès du secteur AU ?

9 porteurs de projet citent spontanément les éléments suivants (un élément clé par porteur) :

	AAP Good Food	Espace test agricole	Accès au foncier	Communication / sensibilisation régionale
Cités spontanément par	5 porteurs de projets	2 porteurs de projets	1 porteur de projet	1 porteur de projet

2 Druine, P et E. Duchemin (2023). La place de Montréal parmi les grandes villes d'agriculture urbaine : Une étude comparative entre dix villes au Canada, aux États-Unis et en Europe. Laboratoire sur l'agriculture urbaine, 33p. https://static1.squarespace.com/static/63978e8758c7cb0a2d15de13/t/64e6ba2851c6b36d1a559dc8/1692842536941/OMG-23-06_Etude+Agriculture+Urbaine_FR-Resume.pdf

Y'a-t-il un défi / un enjeu non (suffisamment) traité ?

En réaction directe aux objectifs opérationnels concernant l'agriculture urbaine professionnelle :

Les **financements** sont identifiés comme cruciaux, mais insuffisants (8 porteurs de projets) :

- La logique de financement annuel sur projet (investissement ou développement atteint ses limites auprès des projets installés depuis longtemps, avec un risque d'épuisement des porteurs.
- La remise en question des financements chaque année empêche les projets de se projeter à moyen terme.
- Le fait d'ouvrir l'AAP à des projets non-bio est positif (constat de Champignons de Bruxelles)
- Choix politiques plus larges que les appels à projets :
 - La Politique Agricole Commune, compétence déléguée à la Région Flamande, reste difficile d'accès notamment pour les petits projets. La réforme de la PAC est toujours identifiée comme nécessaire, même si le sujet dépasse les compétences régionales
 - Les financements pourraient accompagner la salarisation des porteurs de projets, le métier de production agricole étant considéré comme trop précaire pour rester sous statut indépendant (ce constat est fait par une maraîchère salariée, les enjeux en faveur des projets indépendants n'ont pas été mis en avant – liberté, flexibilité, logique d'optimisation fiscale, etc)

L'accès et la sécurisation du foncier sont toujours un enjeu majeur (6) :

- La préservation des terres agricoles n'est pas (assez) effective en Région et entre souvent en concurrence avec d'autres enjeux régionaux, impliquant des situations d'arbitrage complexes.
- La sécurisation des terres est cruciale pour les projets installés, qui restent par défaut souvent précaires.

Demande de **renforcer et améliorer l'accompagnement** des agriculteurs (3) :

- En un service spécifique pour tirer profit de la dimension de la Région (avoir un Single Point of Contact).
- Prendre en compte les rythmes annuels des producteurs (par exemple, lancer l'appel à projet Good Food en hiver).
- Renforcer l'accompagnement des néo-ruraux pour leur permettre de tester leur projet sur des surfaces « réalistes » et ainsi prévenir des surprises quant à la charge de travail³.
- Accompagner les projets dans la mise à niveau suite aux évolutions normatives de la Région (est cité l'achat de camionnette pour répondre aux normes LEZ).

La **sensibilisation** auprès du grand public reste essentielle (1).

D'autres enjeux de la stratégie Good Food ont été cités :

Améliorer **l'accès aux marchés** (4) :

- Favoriser les commandes par de « gros » clients, notamment publics (écoles, hôpitaux, etc), auprès de l'écosystème bruxellois, en tant que producteurs locaux et bio. Cela nécessite aussi

3 Cette remarque fait écho au nouvel Espace test dit « En îlot » développé par le Début des Haricots.

d'accompagner ces clients dans la gestion des commandes (ex. division de grands marchés en plus petits, accessibles aux petits producteurs).

- Accompagner les négociations auprès de la grande distribution pour assurer de nouveaux marchés et de meilleures marges aux agriculteurs.
- Faciliter la recherche de petits clients (poursuivre la sensibilisation)
- Intégrer l'enjeu de la logistique (stockage, distribution).

Accès à une alimentation de qualité pour tout le monde (3) :

- Deux constats émergent :
 - la part de mangeurs Good Food (clients directs des projets interrogés) reste très faible par rapport à la population bruxelloise ;
 - l'accès à une alimentation de qualité n'est pas effectif dans les faits, même auprès des projets qui mettent en place des prix solidaires
- Etudier la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire

Renforcer la **coopération avec la Flandre**. Entre autres, accompagner les bruxellois (notamment francophones) à la recherche de terres en Flandre (2).

Développer des services d'achats groupés : par exemple, la mise à disposition d'intrants de qualité pour le sol (compost, feuilles, fumier...) (1).

Améliorer ou imaginer un statut spécifique aux petits producteurs, surtout dans le cas où l'activité n'est pas principale (1 – c'est le constat de Citysane⁴).

Faciliter l'accès à certaines aides (2) :

- Financements complémentaires à l'AAP Good Food (Innoviris, Be circular, aide à destination des asbl).
- Un label Good Food pourrait être attribué aux producteurs pour faciliter / booster les aides possibles (de la même manière que cela existe aujourd'hui pour les restaurateurs).

Comment évaluez-vous la (re)connaissance du secteur de l'AU en RBC ?

La reconnaissance vécue par les porteurs de projets est très inégale selon les publics :

- **Reconnaissance du grand public et des habitants** : la dynamique actuelle est vue comme positive, avec une forte sensibilisation ces dernières années. L'engouement semble important et des changements de mentalités (habitants mais aussi commerçants, interlocuteurs privés...) sont constatés (3 porteurs de projets).
- **Reconnaissance de la Région** : elle est vécue comme inégale selon les administrations (pour la délivrance de permis d'urbanisme et dans la sécurisation des terres mises à disposition par des administrations propriétaires de terres publiques). Les projets existants depuis plusieurs années ne se sentent pas toujours reconnus, sauf à être dans une démarche de

4 La difficulté de trouver un statut adapté à une activité réduite a essouffé la porteuse du projet Citysane. Dès 2024 et la fin de la couveuse d'entreprise (permettant de garder des indemnités de chômage nécessaires pour vivre au quotidien de manière décente), la porteuse du projet a réintégré un travail de salariée au sein d'une association locale. Dans la mesure où ce travail était fortement similaire à l'activité de production (création d'un jardin thérapeutique), cette dernière a été mécaniquement réduite avant de s'arrêter.

de développement ou innovation (constat lié aux AAP qui ne sont pas des financements structurels et souvent liés à l'innovation). La démarche de cette évaluation, qui permet de rencontrer un grand nombre de projets, est reçue positivement (6 porteurs de projets).

- **Soutien politique** : est vécu également comme inégal, notamment pour les projets qui sont en concurrence avec d'autres enjeux régionaux (projets mixtes logement/agriculture). Les porteurs de projets ressentent aussi une dissonance entre le soutien régional et la politique nationale/européenne qui affaiblit les agriculteurs locaux⁵ (2 porteurs de projets).
- **Reconnaissance de l'Europe** : fortement ressentie (1 - projet L[ag]um qui bénéficie d'un financement Feder)

Les ambitions pour l'agriculture urbaine à Bruxelles divergent entre porteurs de projets : l'ambition d'une ceinture alimentaire est toujours d'actualité chez certains, qui mettent en évidence alors le manque de moyens pour atteindre cette ambition (2 porteurs de projets) ; la reconnaissance des impacts multifonctionnels des petits projets est prioritaire pour d'autres, au-delà de la contribution alimentaire ou de la portée économique qui, selon eux, resteront anecdotiques (2 porteurs de projets).

Accompagnement pour les porteurs de projets AU

Si on vous parle de l'accompagnement AU, qu'est-ce que cela vous évoque ? Et qui/quelles structures ?

Spontanément, les 6 structures subsidiées pour l'accompagnement de l'AU ont été citées, par au moins deux porteurs de projets : la FédéAU, Terre-en-Vue, le Guichet d'Economie Local Agriculture Urbaine (GELAU), le Facilitateur Agriculture urbaine (FAU), l'Espace Test Agricole (ETA) et le Réseau des GASAP. La seule structure non citée est la CAAUP, ce qui semble logique étant donné que les services fournis par la Centrale sont destinés aux pouvoirs publics. Le nombre de récurrences par structure est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Ont également été cités spontanément :

- Les structures d'accompagnement en entrepreneuriat : Hub.brussels, Job Yourself, Tremplin, couveuse d'entreprise
- Les structures subsidiantes : Be Circular, Brusoc, Innoviris ; ainsi que l'appel à projets Good Food
- Le Facilitateur Eau
- Les formations mises en place par la Région
- Gembloux (accompagnement technique d'un projet)
- BEE et BE

Retours des projets ayant déjà fait appel à un accompagnement :

Ces chiffres ont été récoltés après rappel des structures et de leurs compétences.

⁵ Les entretiens se sont déroulés en hiver 2025-26, pendant un mouvement de protestation d'agriculteurs, notamment contre la signature du traité Mercosur.

Parmi l'ensemble des services proposés par les 6 structures subsidiées par Good Food : 10 porteurs de projets sur 13 ont fait appel à un accompagnement par au moins une des structures (4 en pré-crédation, 5 en post-crédation, 1 en pré et post-crédation) ; 5 font appel à plusieurs acteurs.

Les besoins en accompagnements restent très variés :

- Appui à la recherche de financements (6 porteurs de projets)
- Appui pour la recherche de terres / accès foncier (6)
- Accompagnement économique de projets / business model (5)
- Accompagnement juridico-urbanistique de projets (3)
- Accompagnement peer-to-peer (3)
- Formations (2)
- Plaidoyer et réseautage (2)
- Accompagnement technique de projets (1)

Les porteurs de projets estiment en grande majorité que **l'accompagnement a répondu à leurs besoins** (totalement : 6 réponses ; partiellement : 2 réponses). Les notes d'appréciation sont donc hautes avec une moyenne de 4,25 sur 5. Les porteurs de projets estiment que chaque accompagnement apporte des solutions à des problématiques spécifiques qu'il est difficile de prendre en charge par eux-mêmes, de manière efficace et experte. Les points positifs relevés par acteur sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

La **lisibilité globale des structures s'est améliorée** ces dernières années, même si la fragmentation des structures est soulignée (notamment avec des recoupements entre la FédéAU et le Réseau des GASAP). Cette fragmentation pose également question quant à l'éparpillement des dépenses publiques ; l'enveloppe dédiée étant plus élevée que celle pour l'AAP Good Food.

Le FAU reste peu connu (ce qui s'explique probablement par le fait que ce service n'a plus, depuis 2022, les porteurs de projets comme public cible direct) et pâtit de la multiplication des facilitateurs tout comme de la suspension de ses services en 2025.

Le **manque de transparence des pouvoirs publics** est également mentionné en ce qui concerne les appels à projets, avec un manque de clarté entre les administrations et le GEL pour guider au mieux les dépôts de subsides (ajout d'un intermédiaire ce qui allonge les délais, manque de vision à moyen terme sur les capacités de financements, demande de subside assez complexe).

Le **manque de financement** en affaires courantes a également mis à mal les dynamiques en place, en ralentissant voire arrêtant les structures d'accompagnement.

Enfin, quelques sujets manquent d'expertise sur Bruxelles :

- Les aspects techniques pointus (maladies, irrigation, machines agricoles, plan de cultures...). Des projets se tournent toujours vers des structures (notamment universitaires) flamandes ou wallonnes.
- Les sujets juridiques précis orientés métier : optimisation fiscale, protection du patrimoine, statut spécifique
- Un accompagnement spécifique pour la PAC

Tableau récapitulatif par structure :

	FAU	GEL AU	Terre-en-Vue	Espace Test	FédéAU	GASAP
Nombres de porteurs de projets ayant fait appel	2	7	7	2	5	2 (sur 4 projets commercialisant via des GASAP)
Nombre de fois où la structure est citée spontanément	4	5	5	3	9	2
Points positifs relevés	Le niveau de connaissances du FAU varie beaucoup selon les projets, 2 projets qui indiquent mal connaître ses fonctions, et 2 projets ont l'habitude d'y faire appel : pour le soutien juridique et comme porte d'entrée efficace vers d'autres acteurs	Les projets y ont fait appel pour accompagner la recherche de subsides, le lancement et développement du projet, la comptabilité, le montage d'une association, la fixation des prix. Le GEL est identifié comme plus efficace que l'accompagnement en couveuse	Cité comme une clé importante pour l'accès à la terre, avec une capacité stratégique pertinente	Cité comme pertinent et sécurisant, même si l'après test peut être compliqué	Ressenti comme essentiel par de nombreux projets (10/13 fédérés) pour : sa capacité de représentation, des formations techniques, soutien pour indemnisation dans le cadre de la crise de la FCO, soutien financier pour formation continue	Intérêt comme possible appui pour la gestion du groupe de mangeurs, et dans le processus SPG
Points négatifs relevés		Limité sur des questions pointues	Difficulté à avoir un interlocuteur sur Bruxelles	Moins adapté pour les tisaneries (durée du test inadapté aux plantes vivaces)		

Colophon

Auteur

ERU - Centre d'études et de recherches urbaines asbl

Rue Guillaume Tell 57 - 1060 Bruxelles - Belgique

BE 0415 674 593 - Fortis BE23 2100 9631 5291 - RPM Bruxelles

Laure Gombert - laure.gombert@eru-urbanisme.be

Catherine De Zuttere - catherine.dezuttere@eru-urbanisme.be

François Lohest - francois.lohest@eru-urbanisme.be

Commanditaire

Bruxelles Economie et Emploi - Brussel Economie en Werkgelegenheid

Date de réalisation

juin 2026

